

Illustration 49 : Cartographie des habitats naturels le long du projet (source : Evaluation environnementale – Rural concept, novembre 2021)

ZONES HUMIDES

La connaissance et la répartition des zones humides à l'échelle de la France justifient la réalisation d'un inventaire à différentes échelles. Au niveau national ainsi qu'au niveau des grands bassins hydrographiques, il s'agit d'inventaires réalisés à partir de l'exploitation d'images satellites ou aériennes pouvant renfermer des milieux humides. L'intérêt de cette démarche est de donner une indication sur la nature humide d'un territoire relativement étendu.

Au niveau local – sous-bassin, départemental - on parle en général de « zones humides effectives » lorsque sur le terrain la dénomination de zones humides est avérée.

Les agences de l'eau, les offices de l'eau et les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ont identifié des zones humides dans le but de cibler leurs actions prioritaires de restauration et de préservation de ces milieux sur leurs bassins dans le cadre du SDAGE. Chaque bassin à sa propre méthodologie et son propre adjectif pour qualifier ces dernières : « potentielle humide », « composante humide » ou encore « enveloppe humide ».

Certains syndicats intercommunaux, mixtes, de rivière ... ou établissements publics ont réalisé des inventaires des zones humides remarquables dans le cadre des schémas d'aménagement de gestion des eaux.

Les conseils généraux ont également réalisé des inventaires de zones humides remarquables, lors de la mise en place de leur réseau d'espaces naturels sensibles (ENS).

Diverses structures régionales peuvent avoir mis en place des inventaires dans le cadre de leurs politiques à l'égard de ces milieux : conservatoire d'espaces naturels (CEN), parc naturel régional ou encore conservatoire de botanique...

En l'occurrence, **le CEN de Lozère a mis en évidence la présence de prairies humides** à proximité du tracé du projet. Cependant, les canalisations seront placées sous ou à côté de la route et donc pas sur ces prairies humides alentours.

Aucune zone humide n'a été identifiée au droit du projet par l'inventaire des zones humides du département de Lozère ou par le SAGE Lot Amont. De même, aucune zone humide protégée par la convention de RAMSAR n'est présente à proximité du projet.

FLORE

Malgré d'intensives prospections sur la totalité du site, aucune espèce patrimoniale et/ou protégée n'y a été recensée.

Aucune espèce envahissante n'a été relevée.

ENJEUX RELATIFS A LA FLORE ET AUX HABITATS NATURELS

Aucune espèce de flore patrimoniale ou protégée n'ayant été identifiée sur le site, on peut conclure à l'**absence d'enjeu réglementaire vis-à-vis de la flore sensu stricto**. Les espèces sont en effet relativement communes à très communes sur le secteur et dans le département.

Concernant les habitats naturels, en restant ici focalisés sur leur intérêt patrimonial en tant qu'habitats de flore, **les enjeux concernant les habitats et la flore sont jugés faibles sur le site**. Les enjeux les plus significatifs sont liés à la présence de murets en pierres sèches, qui, sur certains chemins, risquent d'être impactés par les travaux, ainsi que les haies et arbres remarquables dont les systèmes racinaires peuvent être impactés lors des travaux et ainsi affaiblir les différents individus. Les secteurs les plus exposés à ce type d'impact sont les chemins, du fait de leurs dimensions variables et de l'absence d'entretien par endroit.

Le tableau suivant synthétise les enjeux relatifs aux habitats naturels et à la flore sur la zone d'étude.

Tableau 38 : Synthèse des enjeux relatifs à la flore et aux habitats naturels le long du projet (source : Evaluation environnementale – Rural concept, novembre 2021)

Habitats	Code Corine Biotope	Habitat d'intérêt communautaire	Enjeux liés au projet	
			Flore	Justification
Les voiries bitumineuses	86	Non	Nul	Aucune espèce ne se développe sur ce milieu.
Les chemins sans végétation	86	Non	Faible	La réfection des voies et le tassement répété du sol liés aux passages d'engins agricoles, empêchent le développement des espèces végétales.

Habitats	Code Corine Biotope	Habitat d'intérêt communautaire	Enjeux liés au projet	
			Flore	Justification
Les chemins végétalisés	87.2	Non	Faible	Dû à une réduction de la fréquentation des chemins la végétation commence à s'exprimer, la végétation est banale.
Les hêtraies	41.1	Non	Modéré	La hêtraie est peu présente sur le site d'étude. Localement, elle est visiblement une formation naturelle et spontanée, encore en dynamique de croissance en effet le boisement comporte des <i>Malus sp</i> qui ne sont pas typiques des hêtraies.
Les prairies de fauches	38.2	Non	Faible à modéré	Il s'agit de prairies améliorées dont une a été abandonnée par l'agriculteur. Une fauche par an est effectuée dans le but d'éviter l'enfrichement de la parcelle. L'enjeu flore est faible, mais pour la faune ces milieux ouverts sont des zones de chasse importantes.
Les landes à genêts	31.84	Non	Faible à modéré	Il s'agit ici d'une formation spontanée à Genêts, les enjeux flore sont faibles, mais cet habitat forme un milieu ouvert favorable à la faune.
Les boisements de feuillus	G5.2	Non	Faible à modéré	Composé d'espèces communes, ici des Chênes et des Erables. Il convient d'être vigilant à ne pas déstabiliser les arbres les plus remarquables.
Les cultures	82	Non	Faible	Peu d'espèces spontanées se développent sur ce milieu.
Les haies	84.4	Non	Modéré	Composées d'espèces communes, les impacts liés à cet habitat sont surtout liés à l'utilisation de celui-ci par la faune. Si sa destruction est défavorable à la faune, des coupes de branches ou racines affaibliraient l'arbre et augmenteraient sa capacité d'accueil pour la fonge et les insectes décomposeurs de bois.
Les murets en pierres sèches	-	Non	Modéré	Les murets en pierres sèches sont généralement constitués de multiples infractuosités permettant à la faune de s'y réfugier. Les enjeux sont donc liés à la faune, quant à la flore quand elle est présente à tendance à colmater ces infractuosités.
Les arbres remarquables	-	Non	Modéré	Il s'agit bien souvent d'arbres sénescents et affaiblis par le temps ou par des atteintes humaines ou naturelles (tailles, tempêtes, champignons, ...). Ils offrent un habitat pour une multitude d'espèces animales qui ont généralement de faible capacité de dispersion. La destruction d'un tel arbre aurait des impacts forts pour la biodiversité.

Faune

INSECTES

Selon l'étude écologique, un total de 34 espèces d'arthropodes a été recensé sur la zone d'étude, 25 Lépidoptères Rhopalocères, 2 Odonates, 6 Orthoptères et 1 Hétérocère.

Les enjeux liés à l'entomofaune sont plutôt faibles si l'on considère la diversité d'espèces et les cortèges relativement communs trouvés.

Le tableau suivant présente la synthèse des espèces d'invertébrés protégées ou patrimoniales sur l'aire d'étude.

Tableau 39 : Enjeux relatifs aux papillons de jour (source : Evaluation environnementale– Rural concept, novembre 2021)

Ecologie	Enjeu en lien avec le projet	Critère justificatif	Espèce	LR Occitanie	LRE	LRN	Localisation sur le site
Espèce des milieux mésoxérophiles à xérophiles bien ensoleillés	Faible	Bien qu'elle ait été observée sur le passage du projet, son milieu de prédilection est assez bien représenté dans les alentours pour présenter un enjeu modéré.	Virgule (<i>Hesperia comma</i>)	LC	LC	LC	La Virgule a été observée à proximité des chemins, sur les bords à végétation rase.
Lépidoptères que l'on retrouve dans une grande variété de milieux ouverts.	Faible	Aucune de ces espèces n'est protégée et la plupart sont communes voire très communes. Seul le Cuivré mauvin a une aire de répartition plus restreinte mais l'emprise du projet ne compromettra pas sa présence sur le long terme.	Citron (<i>Gonepteryx rhamni</i>)	LC	LC	LC	Ces espèces fréquentent la totalité des zones ouvertes du site (prairies, pelouses, clairières forestières...).
			Citron de Provence (<i>Gonepteryx cleopatra</i>)	LC	LC	LC	
			Collier-de-corail (<i>Aricia agestis</i>)	LC	LC	LC	
			Cuivré mauvin (<i>Lycaena alciphron</i>)	LC	LC	LC	
			Cuivré fuligineux (<i>Lycaena tityrus</i>)	LC	LC	LC	
			Amaryllis (<i>Pyronia tithonus</i>)	LC	LC	LC	
			Demi-deuil (<i>Melanargia galathea</i>)	LC	LC	LC	
			Fluoré (<i>Colias alfacariensis</i>)	LC	LC	LC	
			Gazé (<i>Aporia crataegi</i>)	LC	LC	LC	
Souci (<i>Colias crocea</i>)	LC	LC	LC				
Espèces fréquentant les lisières forestières ou les clairières forestières	Faible	Aucune de ces espèces n'est protégée. Elles sont par ailleurs communes et ont des affinités écologiques qui leur permettent de se déplacer sur le site en dehors de l'emprise du projet.	Céphale (<i>Coenonympha arcania</i>)	LC	LC	LC	Ces espèces se retrouvent essentiellement le long des lisières forestières. Elles ont été vues principalement le long des chemins forestiers.
			Grand Nacré (<i>Speyeria aglaja</i>)	LC	LC	LC	
			Hespérie de la houque (<i>Thymelicus sylvestris</i>)	LC	LC	LC	
			Paon-du-jour (<i>Aglais io</i>)	LC	LC	LC	
			Petit Nacré (<i>Issoria lathonia</i>)	LC	LC	LC	

Ecologie	Enjeu en lien avec le projet	Critère justificatif	Espèce	LR Occitanie	LRE	LRN	Localisation sur le site
			Petite Violette (<i>Boloria dia</i>)	LC	LC	LC	
			Piérade du navet (<i>Pieris napi</i>)	LC	LC	LC	
			Robert-le-Diable (Polygonia c-album c-album)	LC	-	-	
			Tabac d'Espagne (<i>Argynnis paphia</i>)	LC	LC	LC	
Espèces fréquentant une grande variété de milieux allant des lisières et bocages aux friches ainsi qu'aux parcs et jardins.	Faible	Ces espèces ont été vues en abondance notable et leur capacité à coloniser tout type de milieux leur permet de se déplacer sur les milieux alentours au site d'étude.	Azuré commun (Polyommatus LCicarus)	-	-	-	Nous avons contacté ces espèces sur la totalité du site. Il faut cependant garder en tête que tous ces papillons sont capables de grands déplacements et le contact d'un individu sur une zone donnée ne signifie pas qu'elle se reproduit sur cette dernière.
			Bleu-nacré d'Espagne (<i>Lysandra hispana</i>)	LC	LC	LC	
			Azuré bleu-céleste (<i>Lysandra bellargus</i>)	LC	LC	LC	
			Cuivré commun (<i>Lycaena phlaeas</i>)	LC	LC	LC	
			Fadet commun (Coenonympha pamphilus)	LC	LC	LC	
			Grande Tortue (Nymphalis polychloros)	LC	LC	LC	
			Myrtil (Maniola jurtina)	LC	-	-	
			Piérade du chou (<i>Pieris brassicae</i>)	LC	LC	LC	
			Sylvaine (Ochlodes sylvanus)	LC	LC	LC	
			Silène (Brintesia circe)	LC	LC	LC	
			Tircis (Pararge aegeria)	LC	LC	LC	
			Vulcain (Vanessa atalanta)	LC	LC	LC	

Tableau 40 : Enjeux relatifs aux Odonates (source : Evaluation environnementale – Rural concept, novembre 2021)

Ecologie	Enjeu en lien avec le projet	Utilisation du site	Espèce	LR Occitanie	LRM	LRE	LRN	PNA/PRA
Eaux courantes partiellement ensoleillées	Faible	Fréquente les fossés et ruissellements forestiers	Caloptéryx vierge méridional (<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>)	LC	-	-	-	-
Ruisseaux, souvent à fond sableux dans les zones montagneuses	Faible	Chasse le long des fossés	Cordulégastré annelé (<i>Cordulegaster boltonii</i>)	LC	LC	LC	LC	-

Tableau 41 : Enjeux relatifs aux Orthoptères (source : Evaluation environnementale – Rural concept, novembre 2021)

Type de milieu de vie	Enjeu en lien avec le projet	Espèces	Liste nationale	Domaine subméditerranéen languedocien
Fourrés, friches, pelouses denses thermophiles	Faible	Decticelle carroyée (<i>Tessellana tessellata</i>)	Non menacée	Non menacée
Milieus secs et mésophiles (landes, lisières, fourrés)	Faible	Ephippigère des vignes (<i>Ephippiger diurnus diurnus</i>)	Non menacée	Non menacée
Milieus humides : prairies, marais, rives	Faible	Criquet des clairières (<i>Chrysochraon dispar dispar</i>)	Non menacée	Non menacée
Milieu ouverts, ubiquiste	Faible	Criquet blafard (<i>Euchortippus elegantulus</i>)	Non menacée	Non menacée
	Faible	Criquet mélodieux (<i>Chortippus biguttulus biguttulus</i>)	Non menacée	Non menacée
	Faible	Grande Sauterelle verte (<i>Tettigonia viridissima</i>)	Non menacée	Non menacée
Tout type de milieux ouverts secs	Faible	Caloptène ochracé (<i>Calliptamus barbarus barbarus</i>)	Non menacée	Non menacée
	Faible	Caloptène italien (<i>Calliptamus italicus italicus</i>)	Non menacée	Non menacée

Légende : **PN** : protection nationale / **GC** : Gibier Chassable / **1, 2, 2.1, 2.2, 3.1 et 4** : numéros des annexes de chaque directive / **Be.2 et Be.3** numéros des annexes de la convention de Berne / **Bo.2** : annexe 2 de la convention de Bonn / Listes rouges - **CR** : en danger critique - **EN** : en danger - **VU** : vulnérable - **NT** : quasi menacée - **LC** : préoccupation mineure

REPTILES

L'étude écologique souligne que les habitats présents sur l'aire d'étude sont favorables à la présence de reptiles sur le site. 3 espèces ont été observés. Le tableau suivant présente les enjeux liés à ces espèces.

Tableau 42 : Enjeux relatifs aux Reptiles (source : Evaluation environnementale – Rural concept, novembre 2021)

Ecologie	Enjeu en lien avec le projet	Critère justificatif	Espèces	Protection en France	Directive Habitat	Convention de Berne	Enjeu Occitanie	LRR	LRN	LR Europe	Localisation sur le site
L'orvet fragile se rencontre fréquemment dans des zones humides à couvert végétal dense. Semi-fouisseur, il affectionne également les zones de sol meuble.	Faible	Enjeu juridique notable (espèce protégée) mais dont les effectifs ne sont pas en danger. Ses milieux de prédilection sur la zone d'étude ne seront impactés que provisoirement.	Orvet fragile (Anguis fragilis)	PN	-	Be.3	Faible	LC	LC	LC	Observé sur un chemin
Ce grand consommateur d'insectes apprécie les zones broussailleuses bien exposées. On le rencontre souvent sous les haies ou à la lisière des forêts.	Faible	Enjeu juridique notable (espèce protégée) mais aux effectifs pléthoriques en France et bien établie sur le site. Elle est cependant légèrement plus sensible que le Lézard des murailles car moins anthropophile (amplitude écologique légèrement plus restreinte).	Lézard vert occidental (Lacerta bilineata)	PN	A.4	Be.3	Faible	LC	LC	LC	Observé aux abords des chemins forestiers, le long des murets et des haies.
On peut le rencontrer dans une très large gamme de milieux. Il s'accommode aisément dans tous les milieux où il trouve à minima quelques zones sèches et ensoleillées.	Faible	Enjeu juridique notable (espèce protégée) mais aux effectifs pléthoriques en France et sur le site. Espèce anthropophile par excellence, Elle n'est pas particulièrement menacée.	Lézard des murailles (Podarcis muralis)	PN	A.4	Be.2	Faible	LC	LC	LC	Observé aux abords des chemins forestiers, le long des murets et des haies.

Légende : **PN** : protection nationale / **GC** : Gibier Chassable/ **1, 2, 2.1, 2.2, 3.1 et 4** : numéros des annexes de chaque directive / **Be.2 et Be.3** numéros des annexes de la convention de Berne / **Bo.2** : annexe 2 de la convention de Bonn/ Listes rouges - **CR** : en danger critique - **EN** : en danger - **VU** : vulnérable - **NT** : quasi menacée - **LC** : préoccupation mineure

MOLLUSQUES

Les études écologiques mentionnent qu'aucune espèce de mollusque protégé ou patrimonial n'a pu être observé sur l'aire d'étude. **L'enjeu pour ce taxon est donc négligeable.**

POISSONS

▲ **Résultat des pêches électriques réalisées par la Fédération de Pêche de la Lozère**

La Fédération de Pêche de la Lozère a fourni les résultats des 2 pêches électriques réalisées à environ 620 m en aval du seuil des « Valettes », en amont des « Salles », sur la commune de Saint-Léger-de-Peyre (station 0548##71). Les deux pêches électriques, réalisée le 25 juillet 2016 et le 29 juillet 2013, ont eu lieu au même endroit, sur la même surface de rivière (900 m²) et dans les mêmes conditions.

Pêche électrique du 29/07/2013

Lors de cette pêche électrique, deux espèces ont été capturées : la truite de rivière (134 individus) et le vairon (10 individus).

Pêche électrique du 25/07/2016

Lors de cette pêche électrique, les deux mêmes espèces ont à nouveau été capturées : la truite de rivière (212 individus) et le vairon (17 individus). L'effectif de la truite de rivière est ainsi estimé (méthode de Lury) à 227 individus, tandis que celui du vairon est estimé à 18 individus.

▲ **Résultat des pêches électriques réalisées par ECOGEA (26/09/2016)**

Selon l'étude d'ECOGEA réalisée en 2016 sur la Colagne à l'aval du seuil de Saint-Léger-de-Peyre (environ 80m), seules 2 espèces de poissons ont été capturées : la truite et le vairon. Par ailleurs, aucune donnée bibliographique ne témoigne d'un quelconque enjeu piscicole.



Illustration 50 : Truites et vairons de la Colagne (source : ECOGEA, Mars 2017)

▲ **Données au niveau des stations de suivi de la qualité 05101420 « La Colagne en amont de Marvejols (Pont de la D30) » et 05101000 « La Colagne à Marvejols (Pont de la N88 à Moriés) »**

D'après les données de la station 05101420 « La Colagne en amont de Marvejols (Pont de la D30) », située en amont du projet sur la commune de Lachamp-Ribennes, les espèces suivantes étaient présentes dans la Colagne entre 2008 et 2018 : Loche franche, Goujon, Vairon Truite Fario. Deux Chevesnes étaient également présents en 2016. Ces espèces sont toutes classées en préoccupation mineure sur les Listes rouges mondiale, nationale et régionale et ne font pas l'objet de réglementation.

Ces espèces sont également les espèces majoritaires retrouvées au niveau de la station 05101000 « La Colagne à Marvejols (Pont de la N88 à Moriés) » située à l'aval du projet avant la confluence avec le Lot.

Les enjeux pour les poissons sur l'aire d'étude seront donc considérés comme négligeables.

AMPHIBIENS

L'étude écologique mentionne qu'aucune espèce d'amphibien n'a pu être observée sur l'aire d'étude. **L'enjeu pour ce taxon est donc négligeable.**

MAMMIFERES TERRESTRES

Les investigations écologiques ont mis en évidence 3 espèces de mammifères hors Chiroptères. **L'enjeu concernant les mammifères hors Chiroptères est faible** car les trois espèces fréquentent principalement les boisements et les prairies, qui ne seront pas ou peu impactés par le projet.

Le tableau suivant présente la synthèse des espèces de mammifères terrestres sur l'aire d'étude.

Tableau 43 : Enjeux relatifs aux mammifères (hors Chiroptères) (source : Evaluation environnementale – Rural concept, novembre 2021)

Espèces	Protection en France	Directive Habitat	Convention de Berne	Convention de Bonn	LRN	Enjeu régional Occitanie	Enjeu en lien avec le projet	critères justificatifs	Localisation sur le site
Lièvre d'Europe (<i>Lepus europaeus</i>)	GC	-	Be.3	-	LC	Non hiérarchisé	Faible	Espèce gibier commune, bon état des populations sur le territoire.	Boisements
Chevreuril européen (<i>Capreolus capreolus</i>)	GC	-	Be.3	-	LC	Non hiérarchisé	Faible	Espèce gibier commune, bon état des populations sur le territoire.	Tout le site
Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	PN	-	Be.3	-	LC	Faible	Faible	Espèce protégée mais non menacée	Boisements

Légende : **PN** : protection nationale / **GC** : Gibier Chassable / **1, 2, 2.1, 2.2, 3.1 et 4** : numéros des annexes de chaque directive / **Be.2 et Be.3** numéros des annexes de la convention de Berne / **Bo.2** : annexe 2 de la convention de Bonn / **Listes rouges - CR** : en danger critique - **EN** : en danger - **VU** : vulnérable - **NT** : quasi menacée - **LC** : préoccupation mineure

CHIROPTERES

Aucune étude poussée sur les Chiroptères n'a été réalisée mais une attention particulière aux habitats potentiellement utilisés comme gîte ou site d'hivernage a été portée. Ainsi, bien qu'aucune espèce n'ait été détectée sur la zone d'étude, plusieurs rangées d'arbres remarquables sont propices à leur présence, de même que les constructions en tout genre (murets, cazelles...) qui peuvent cacher des gîtes sous-terrain. De même, les nombreuses haies le long des axes routiers leur servent de repère pour les déplacements et permettent d'éviter les collisions avec les véhicules en circulation.

Il est important de garder à l'esprit que les vieux arbres sont susceptibles d'abriter certaines populations pour le gîte ou en hibernation. Tous les vieux arbres doivent être conservés et les travaux passer au plus loin afin d'abîmer le moins possible le réseau de racines.

OISEAUX

55 espèces d'oiseaux ont été contactées durant les inventaires de l'avifaune. Ce résultat peut être expliqué par la variété importante de milieux naturels que l'on peut y rencontrer (prairies, bosquets, fourrés, haies, falaises (hors du site mais à proximité immédiate), boisements, cours d'eau).

L'avifaune est ici l'un des groupes faunistiques présentant le plus d'enjeux sur le site, en partie par la présence d'une multitude de milieux différents : milieux ouverts de prairies, milieux arbustifs, milieux forestiers... De plus, outre l'enjeu majeur qui concerne la nidification des oiseaux, il faut également prendre en compte que ces habitats sont des corridors écologiques pour nombre d'autres espèces et qu'ils ont un rôle d'abri et de protection très important.

Parmi les deux espèces rupestres observées, le **Vautour fauve** affiche un enjeu modéré à l'échelle de l'Occitanie mais son milieu de prédilection (falaises) étant très peu représenté sur la zone d'étude, **l'enjeu en lien avec le projet est considéré faible**. De même, le Cincle plongeur, seule espèce inféodée aux cours d'eau, ne nous semble pas présenter un enjeu modéré ou fort à l'échelle du projet car son emprise sur la Colagne ne perturbera pas le déplacement de cette espèce.

Enfin, les espèces ubiquistes et/ou anthropophiles vont, par définition, pouvoir s'accommoder de milieux très variés et notamment de milieux anthropisés ou dégradés par l'Homme, d'où un enjeu « absolu » plus faible.

Tableau 44 Enjeux relatifs à l'avifaune (source : Evaluation environnementale – Rural concept, novembre 2021)

Ecologie	Enjeu en lien avec le projet	Critère justificatif	Espèce	Protection en France	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Enjeu Occitane	LRR oiseaux nicheurs (Languedoc Roussillon, 2015)	LRN oiseaux nicheurs	LR Europe	Utilisation du site/ Fonctionnalités
Espèces ayant des affinités pour le bocage, susceptibles de nicher dans les haies ou les broussailles.	Modéré	Ces espèces sont celles avec les populations les plus fragiles et qui nichent dans les haies, arbustes et autre type de milieux semi-fermés.	Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)	PN	-	Be.3	-	Modéré	VU	VU	LC	Les zones de broussailles, les landes et les nombreuses haies présentes sur site sont attractives pour l'ensemble de la faune. Ce sont des zones riches en nourriture, avec de diverses zones de caches ou d'affûts et offrent également de nombreuses possibilités pour installer les nids. Les rapaces comme le Faucon crécerelle utilisent les bocages et la zone embroussaillée uniquement pour chasser (micromammifères, insectes ou reptiles). Beaucoup de passereaux utilisent ces milieux ouverts pour nicher au sol, souvent au pied d'un arbuste, c'est le cas des Bruants et des Alouettes. Certaines espèces enfin, comme les Fauvettes, nichent directement dans les arbustes.
			Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	VU	VU	LC	
			Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	PN	-	Be.2	-	Modéré	NT	VU	-	
			Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	PN	-	Be.2	-	Modéré	NT	VU	LC	
			Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	PN	O.1	Be.2	-	Modéré	NT	NT	LC	
	Faible	Le Circaète chasse au-dessus des zones ouvertes à semi-ouvertes mais l'impact limité du projet sur ces milieux impactera peu son alimentation.	Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	PN	O.1	-	Bo.2	Modéré	LC	LC	LC	
			Gobemouche noir (<i>Ficedula hypoleuca</i>)	PN	-	Be.2	Bo.2	Modéré	EN	VU	LC	
		Ces espèces sont susceptibles de nicher sur le site mais leurs populations sont moins menacées que les espèces présentant un enjeu « modéré ».	Bruant fou (<i>Emberiza cia</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	
			Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	
			Pouillot de Bonelli (<i>Phylloscopus bonelli</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	
			Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	GC	O.2.2	Be.3	-	Faible	LC	NT	LC	
			Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	PN	O.1	Be.3	-	Faible	LC	LC	LC	
			Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)	PN	-	Be.3	-	Faible	LC	LC	LC	
			Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	
			Bruant zizi (<i>Emberiza cirius</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	
Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	GC	O.2.1	Be.3	Bo.2	Faible	NT	LC	LC				

Ecologie	Enjeu en lien avec le projet	Critère justificatif	Espèce	Protection en France	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Enjeu Occitane	LRR oiseaux nicheurs (Languedoc Roussillon, 2015)	LRN oiseaux nicheurs	LR Europe	Utilisation du site/ Fonctionnalités
Espèces ayant des affinités forestières, susceptibles de nicher dans les zones boisées, haies ou arbres isolés	Modéré	Le Milan royal est à enjeu fort en Occitanie, une attention particulière doit lui être portée.	Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	PN	-	Be.2	Bo.2	Faible	LC	NT	LC	Sont considérées comme espèces forestières, les espèces qui vont se reproduire et s'alimenter exclusivement ou presque dans les zones boisées. De nombreuses espèces contactées peuvent être considérées comme tel, c'est le cas par exemple des Mésanges, du Grimpereau des jardins ou encore de la Sittelle torchepot. En revanche, certaines espèces utilisent les boisements comme zone de reposoir et/ou de nidification mais sont dépendantes de zones plus ouvertes pour l'alimentation, comme le Pic vert et les rapaces (Bondrée apivore, Buse variable, Milan royal).
			Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	NT	LC	
			Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	
	Faible	Le projet n'aura pas d'impact sur les boisements, l'enjeu concernant les espèces forestières est donc faible.	Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	PN	O.1	Be.3	Bo.2	Fort	EN	VU	NT	
			Mésangehuppée (<i>Lophophanes cristatus</i>)	PN	-	Be.2	-	Modéré	LC	LC	LC	
			Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i>)	PN	-	Be.2	-	Modéré	LC	NT	LC	
			Grive draine (<i>Turdus viscivorus</i>)	GC	O2.2	Be.3	-	-	LC	LC	LC	
			Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	PN	-	Be.3	Bo.2	Faible	LC	LC	LC	
			Roitelet à triple bandeau (<i>Regulus ignicapilla</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	
			Grand Corbeau (<i>Corvus corax</i>)	PN	-	Be.3	-	Faible	LC	LC	LC	
			Mésange noire (<i>Periparus ater</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	
			Mésange nonnette (<i>Poecile palustris</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	
			Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	
			Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)	GC	O.2.2	-	-	-	LC	LC	LC	
			Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	PN	O.1	Be.3	Bo.2	Faible	LC	LC	LC	
			Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachyactyla</i>)	PN	-	Be.3	-	Faible	LC	LC	LC	
Loriot d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>)	PC	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC				
Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)	PN	-	Be.3	-	Faible	LC	LC	LC				

Ecologie	Enjeu en lien avec le projet	Critère justificatif	Espèce	Protection en France	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Enjeu Occitane	LRR oiseaux nicheurs (Languedoc Roussillon, 2015)	LRN oiseaux nicheurs	LR Europe	Utilisation du site/ Fonctionnalités
Espèces ubiquistes et/ou anthropophiles	Faible	Les habitats potentiels, zones de nidification et zones de chasse de ces espèces ne seront pas impactés par le projet.	Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	Ces espèces disposent d'une large gamme d'habitats sur la zone d'étude et alentours, car ils sont peu exigeants et peuvent aussi bien se reproduire et se nourrir dans les parcs
			Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	GC	O.2.1; O.3.1	-	-	-	LC	LC	LC	
			Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	PN	-	Be.3	-	-	LC	LC	LC	
			Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	-	
			Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	
			Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	
			Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	
		Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	PN	-	Be.2	Bo.2	Modéré	LC	NT	LC		
		Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)	GC	O.2.2	-	-	-	LC	LC	LC		
		Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	NT	LC		
		Hirondelle rustique (<i>Hirunda rustica</i>)	PN	-	Be.2	-	Modéré	NT	NT	LC		
		Martinet noir (<i>Apus apus</i>)	PN	-	Be.3	-	Faible	LC	NT	LC		
		Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	GC	O.2.2	Be.3	-	-	LC	LC	LC		
		Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC		
		Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC		
		Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	PN	-	-	-	Faible	LC	LC	-		
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC				

Ecologie	Enjeu en lien avec le projet	Critère justificatif	Espèce	Protection en France	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Enjeu Occitane	LRR oiseaux nicheurs (Languedoc Roussillon, 2015)	LRN oiseaux nicheurs	LR Europe	Utilisation du site/ Fonctionnalités
Espèces inféodées aux cours d'eau	Faible	Le déplacement du Cincle sur la Colagne ne devrait pas être restreint par le projet.	Rougequeue noir (Phoenicurus ochrurus)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	Le Cincle plongeur déroule tout son cycle de vie au bord de l'eau courante. Les falaises sont des habitats naturels qui proposent à la fois des zones de nidifications ou de repos et des proies et éléments végétaux pour les oiseaux rupestres. Il s'agit également d'une formidable formation naturelle qui permet aux oiseaux de se cacher aussi bien des intempéries que des prédateurs éventuels. Des promontoires rocheux sont présents à proximité du site, notamment près de la prise d'eau dans la Colagne, à Saint-Léger-de-Peyre.
			Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	
Espèces fréquentant les parois rocheuses	Faible	Aucune grande paroi rocheuse n'est traversée par le tracé du projet. Il est évident que ces espèces ne seront pas impactées.	Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>)	PN	O.1	Be.2	Bo.2	Modéré	VU	LC	LC	
			Hirondelle de rochers (<i>Ptyonoprogne rupestris</i>)	PN	-	Be.2	-	Faible	LC	LC	LC	

Légende : PN : protection nationale / GC : Gibier Chassable / 1, 2, 2.1, 2.2, 3.1 et 4 : numéros des annexes de chaque directive / Be.2 et Be.3 numéros des annexes de la convention de Berne / Bo.2 : annexe 2 de la convention de Bonn/ Listes rouges - CR : en danger critique - EN : en danger - VU : vulnérable - NT : quasi menacée - LC : préoccupation mineure

Il ressort de l'étude écologique que les travaux envisagés sont peu impactants sur les différents habitats naturels présents sur le site, les risques sont surtout liés au micro-habitats (haies, murets, arbres remarquables), ces habitats présentent surtout un intérêt pour la faune, qui représente un enjeu notable à l'échelle du projet.

Un certain nombre d'espèces protégées et/ou patrimoniales a été contacté, notamment des oiseaux. Il est quasiment certain que certains se reproduisent sur site, dans les haies. Cet habitat compte bien d'autres fonctionnalités : le refuge pour les reptiles et les insectes, l'accueil de micromammifères, le rôle de corridor écologique pour l'ensemble de la faune.

D'autre part, les murets présents le long des routes et des chemins sont d'excellents refuges et zones d'hibernation pour les reptiles et la microfaune. Enfin, les arbres remarquables présents sur le bord des routes et des chemins sont susceptibles d'accueillir des populations de Chiroptères et d'insectes saproxyliques comme le Grand capricorne, espèce protégée et d'intérêt communautaire.

A moindre mesure, les fossés et ruissellements d'eau sont utilisés par les Odonates et principalement par une très grande population de Caloptéryx vierge méridionale.

La carte ci-après synthétise les enjeux écologiques sur la zone d'étude.

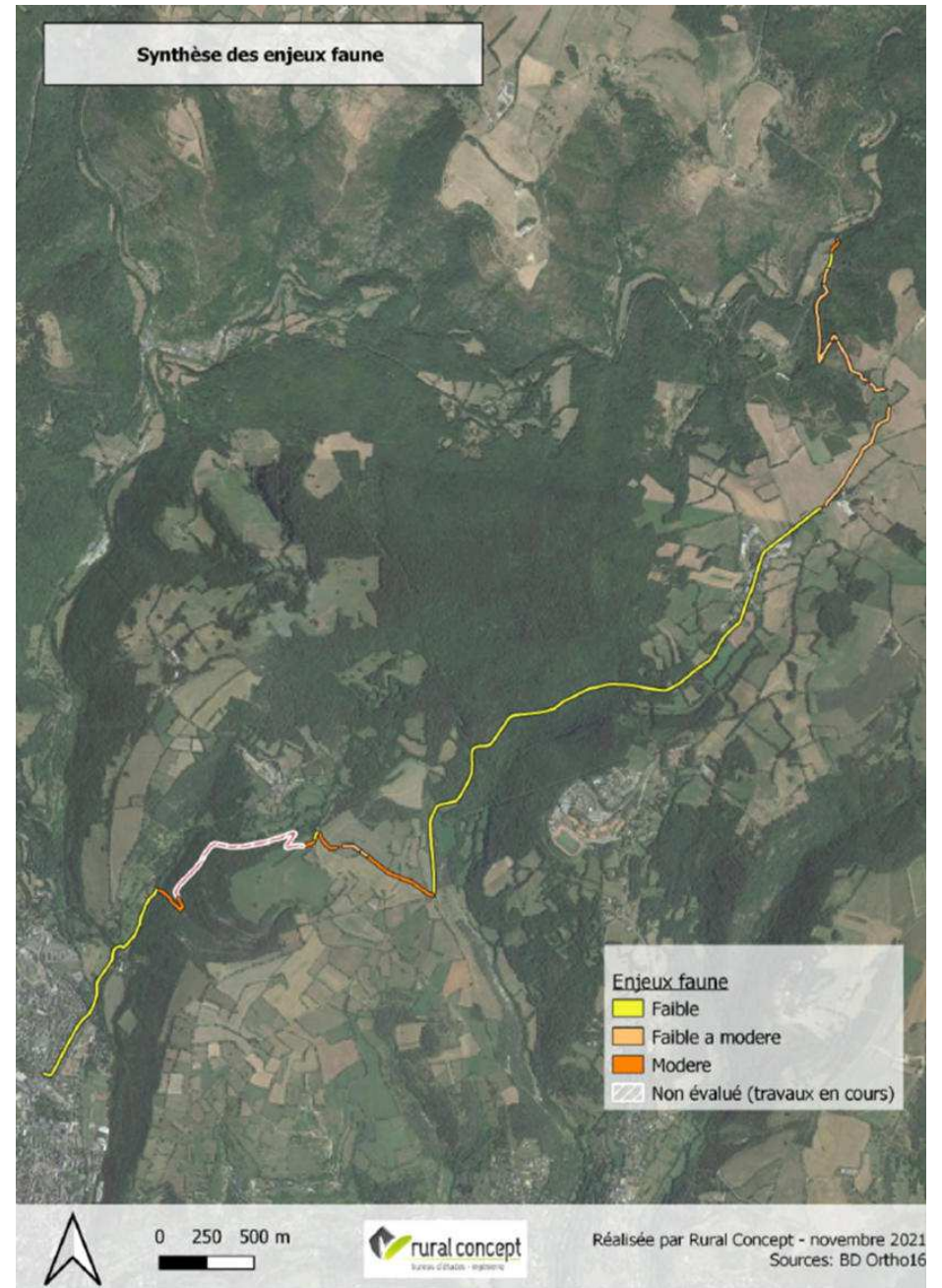
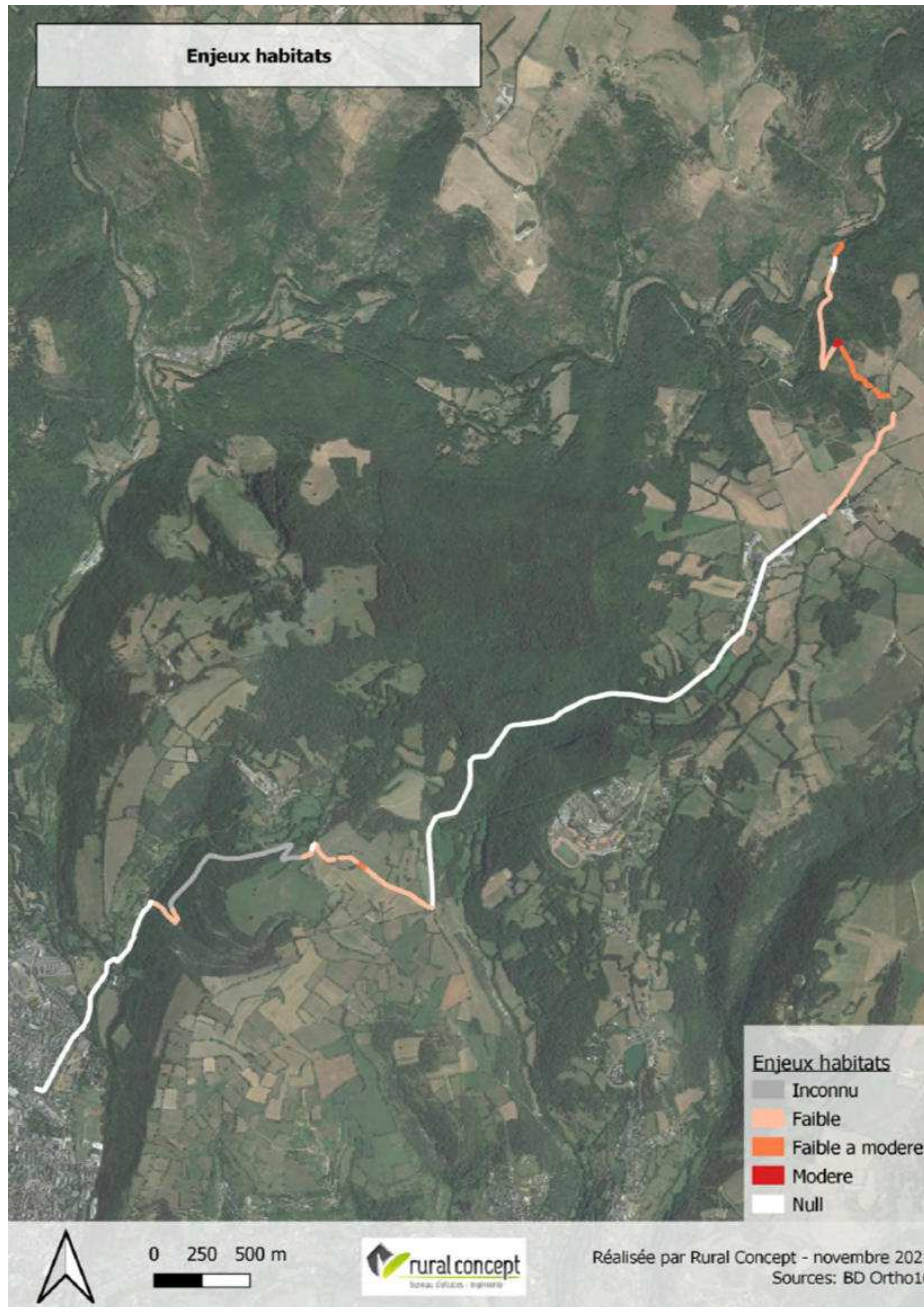


Illustration 51 : Cartographie des enjeux liés à faune et aux habitats

A.IV.1.4.2. Etude Cereg

Un diagnostic écologique a été réalisé par Rural Concept en 2021 sur l'ensemble du tracé de la prise d'eau et sur les stations de nouvelle prise d'eau et de station de potabilisation. Des prospections naturalistes complémentaires ont été réalisées au printemps 2023 par Cereg suite au courrier de la DDT de la Lozère du 15 novembre 2022.

En effet, l'avis de la Direction Départementale des Territoires de la Lozère indiquait que :

- « Les périodes de prospection flore ont été réalisées tardivement en juillet 2021 sur 2 jours ;
- Sur la faune, les inventaires de terrain, réalisées à une période tardive (juillet-septembre) n'ont pas permis des observations complètes sur plusieurs groupes d'espèces notamment les amphibiens, les oiseaux et les reptiles ;
- En outre, aucune prospection n'a concerné le groupe d'espèces des chiroptères, bien que les habitats situés dans le périmètre d'étude du projet soient favorables à ces espèces (haies et lisières arborées, arbres remarquables, landes, etc.) et qu'une partie est incluse dans le périmètre du PNA chiroptères.
- Il en résulte une faible pression d'inventaires sur la faune terrestre, réalisés sur seulement 5 jours, à des périodes pas toujours propices aux observations et qui n'a pas concerné tous les groupes d'espèces.
- Aussi, ces inventaires doivent être complétés, à minima par des prospections printanières. Ces compléments sont en effet nécessaires pour bien appréhender les incidences des travaux sur les espèces fréquentant le site, notamment les espèces protégées. »

L'étude étant un complément d'inventaires naturalistes de l'évaluation environnementale réalisée par Rural Concept en 2021, seuls certains éléments ont fait l'objet de nouvelles investigations de terrain, à savoir :

- **La station de la nouvelle prise d'eau ;**
- **La station d'usine de potabilisation ;**
- **Une partie du réseau d'adduction qui présente potentiellement des enjeux écologiques et/ou qui n'a pas été inventoriée par Rural Concept en 2021**

Deux secteurs différents ont ainsi été inventoriés en 2023 (Illustration 52).

Au total, un linéaire de 4,6 km ainsi qu'une superficie de 1,8 ha a été parcouru au printemps 2023. Une zone d'influence écologique, d'une superficie de 10 ha environ, a également été prospectée.

Une zone d'influence écologique permet d'englober les différentes entités du milieu naturel remplissant une fonctionnalité écologique importante.

Pour la suite de ce pré-diagnostic, le terme de **zone d'étude** sera utilisé pour définir le périmètre de la zone d'emprise du projet complété par celui de la zone d'influence écologique.

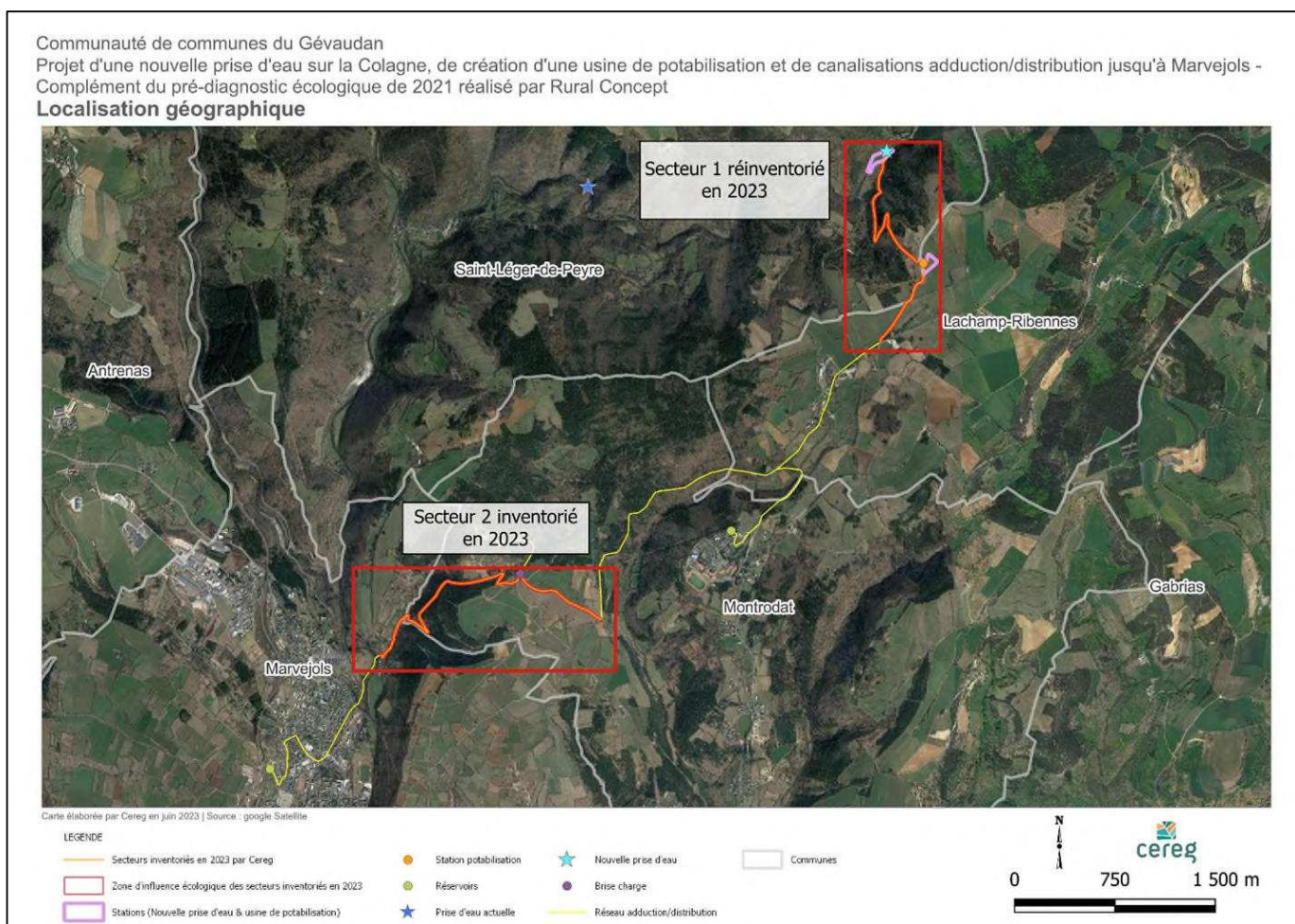


Illustration 52 : Localisation de la zone d'étude (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

Quatre journées d'inventaires de terrain et deux nocturnes ont été réalisées.

Tableau 45 : Tableau des inventaires de terrain (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

Intervenant	Spécialité	Date de terrain	Météorologie (T° moy, climat)	Amplitude horaires
Laura METERREAU	Ecologue	17/04/2023	9°C - ensoleillé	10h30 – 18h
Noa LEDRU	Stagiaire écologue			
Laura METERREAU	Ecologue	17/04/2023	7°C – temps clair	20h30 – 22h
Noa LEDRU	Stagiaire écologue			
Laura METERREAU	Ecologue	18/04/2023	11°C - ensoleillé	8h30 – 15h
Noa LEDRU	Stagiaire écologue			
Laura METERREAU	Ecologue	25/05/2023	17°C - ensoleillé	11h– 17h30
Noa LEDRU	Stagiaire écologue			
Laura METERREAU	Ecologue	25/05/2023	11°C – temps clair	21h – 23h

Intervenant	Spécialité	Date de terrain	Météorologie (T° moy, climat)	Amplitude horaires
Noa LEDRU	Stagiaire écologue			
Laura METERREAU	Ecologue	26/05/2023	19°C - ensoleillé	8h30 – 15h
Noa LEDRU	Stagiaire écologue			

Durant cette phase de prospection, l'intégralité de la surface de la zone d'étude a été parcourue. Les conditions de terrain se sont avérées propices à l'observation de la flore et de la faune (ensoleillement et absence de précipitations). Cela a permis de mettre en évidence les potentialités d'accueil de la zone d'étude pour l'ensemble des taxons.

Les paragraphes suivants synthétisent les enjeux identifiés par le complément réalisé par Cereg, dont le dossier complet est joint en annexe 5 de la présente étude d'impact (Pièce 3.5.b).

Flore et habitats naturels

HABITATS NATURELS

Les prospections écologiques réalisées dans le cadre du volet naturel de l'étude d'impact mettent en évidence quatorze habitats différents, la descriptions et la localisation de ces habitats sont présentées dans le tableau et les illustrations suivantes.

Tableau 46 : Habitats identifiés sur la zone d'étude (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Surface totale (ha)	Descriptif	Intérêt écologique
Secteur 1				
Prairie de fauche	E2.2	20 484	Il s'agit de formation herbacée soumis à un fauchage annuel à des fins agricoles. Ces prairies ont la capacité d'abriter une large composition floristique qui dépend du type de gestion qui est mis en place. Les prairies de fauches inventoriées sur le site d'étude ne présentent pas d'espèces patrimoniales. Néanmoins ces milieux ouverts sont favorables à la faune qui vient chasser sur ce type de milieu.	Très faible
Boisement x chemin végétalisé	E5.12 x G1	16 956	Il s'agit de chemins, ou du moins des tronçons qui ne sont plus utilisés et dont la végétation recolonise le milieu. Les végétaux concernés et leur étendue sur le chemin sont variables. Ces chemins végétalisés sont bordés par des boisements de feuillus.	Faible
Lande à genêts	F3.1	3 805	Les landes à Genêts sont des formations dominées par le Genêt, on y retrouve aussi des fougères, ronces, généralement témoins de la déprise agricole. Ces milieux ouverts composés d'une strate herbacée se raréfiant et d'une strate arbustive basse presque exclusivement composée de Genêts sont favorables à la faune qui vient y trouver une zone refuge et une zone de chasse.	Très faible
Boisement de feuillus	G1	2 016	Des boisements de feuillus sont présents en bordure de route. Ces boisements sont constitués de Noisetier (<i>Corylus avellana</i>), de Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), de Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>) et d'Erable à feuilles d'obier (<i>Acer opalus</i>).	Faible
Route	J4.2	92	-	Nul
Ripisylve	G1	5 559	Une jeune ripisylve est présente en bordure de Colagne. Elle est composée de Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>) et d'Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>).	Faible
Habitation	J2.1	854	-	Nul

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Surface totale (ha)	Descriptif	Intérêt écologique
Cultures	I1.1	13 383	Plusieurs parcelles agricoles sont présentes de part et d'autre des chemins non végétalisés. Ces dernières sont généralement monospécifiques.	Très faible
Chemin non végétalisé	H5.6	3 447	-	Nul
Boisements de conifères	G5	1 074	Un jeune boisement de conifère est présent au Sud du secteur 1, en bordure de route.	Faible
Haies	FA	-	Plusieurs haies sont présentes sur la zone d'étude : en bordure de chemin ou en bordure de prairie de fauche. Ces dernières sont constituées par différentes strates comme des strates herbacées, arbustives et arborées. Cependant, certaines sont discontinues.	Faible
Secteur 2				
Route	J4.2	475	-	Nul
Chemin non végétalisé x cultures	I1.1 x H5.6	15 244	Le chemin non végétalisé est bordé par des parcelles agricoles. Ces dernières sont généralement monospécifiques.	Très faible
Chemin non végétalisé	H5.6	5 157	-	Nul
Boisement de Chêne pédonculé et Pin Sylvestre	G4	26 284	Un boisement de Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) et de Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>) est présent sur ce secteur. Ce boisement est traversé par un chemin piétiné totalement non végétalisé.	Faible
Bassin	J5.3	3 470	-	Nul
Haies	FA	-	Plusieurs haies sont présentes sur la zone d'étude : en bordure de chemin ou en bordure de prairie de fauche. Ces dernières sont constituées par différentes strates comme des strates herbacées, arbustives et arborées. Cependant, certaines sont discontinues.	Faible

RIPISYLVE AU DROIT DE LA NOUVELLE PRISE D'EAU

Une jeune ripisylve est présente en bordure de la Colagne. Elle est composée de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). Elle ne présente pas d'arbres remarquables : les essences observées sont trop jeunes et aucune cavité n'a été identifiée. L'intérêt écologique est jugé faible.



Illustration 53 : Ripisylve au niveau de la nouvelle prise d'eau sur la Colagne (Source : Cereg, mai 2023)

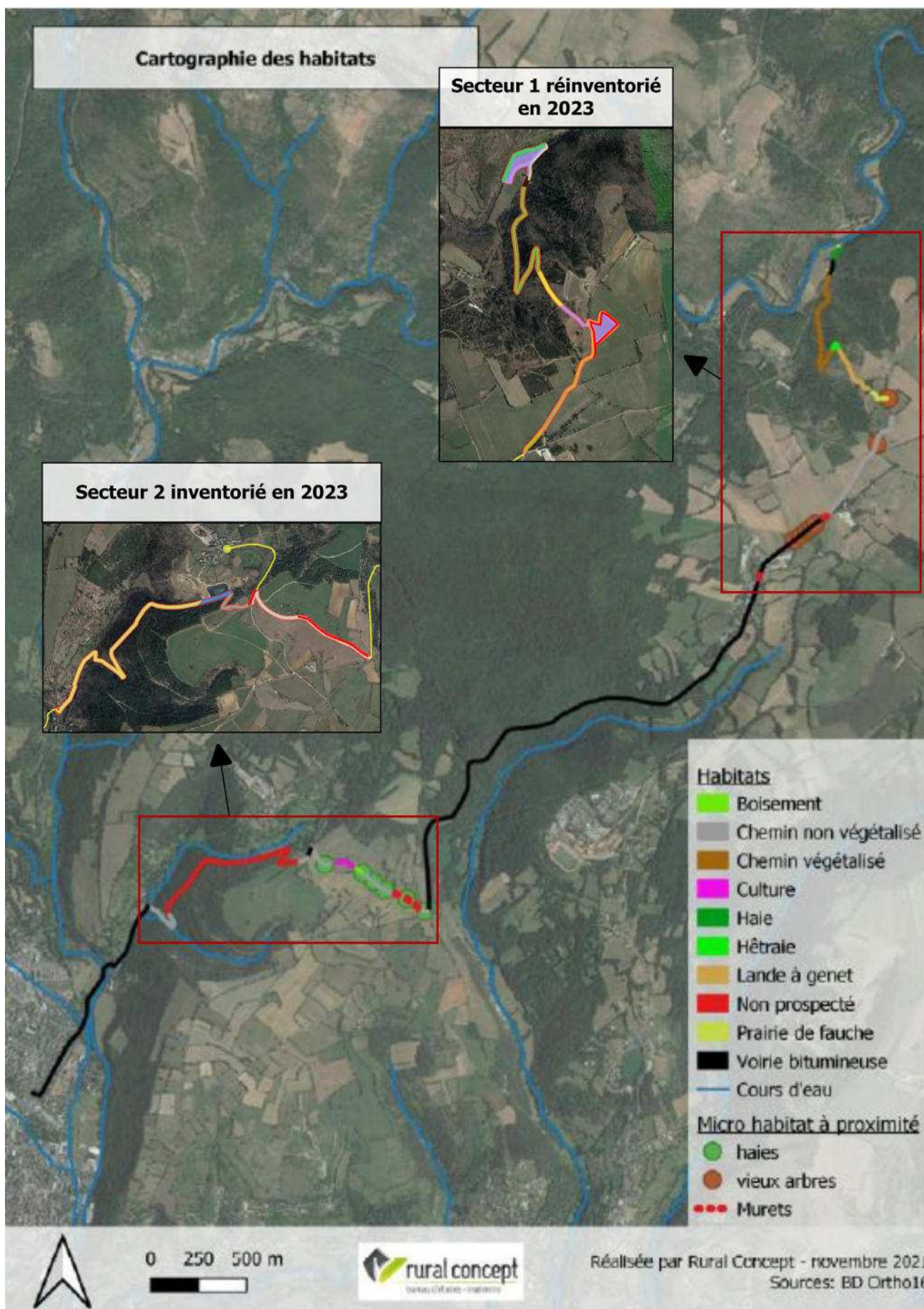


Illustration 54 : Mise en évidence des secteurs inventoriés par Cereg en 2023 (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

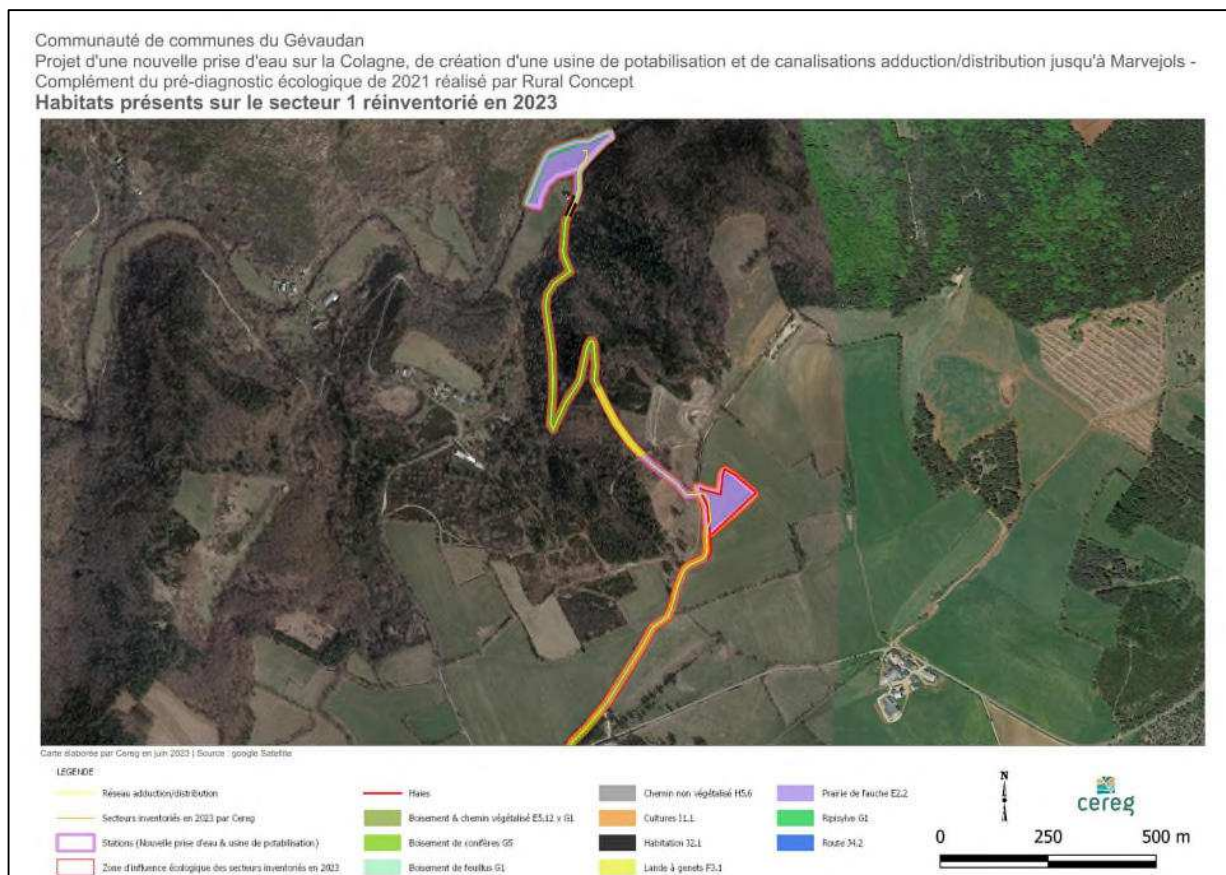


Illustration 55 : Habitats présents sur le secteur 1 (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

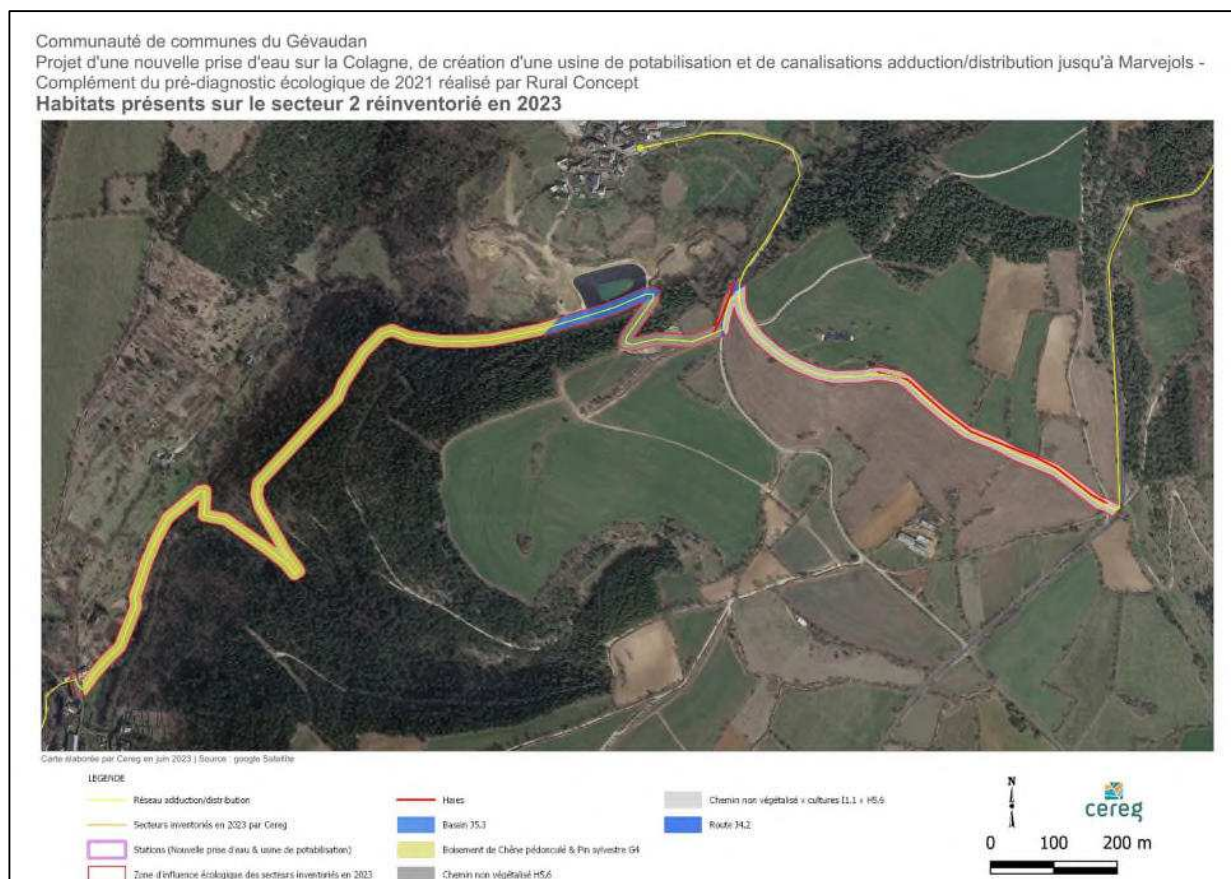


Illustration 56 : Habitats présents sur le secteur 2 (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

FLORE

Au total, **quatre-vingt-neuf espèces végétales** ont été contactées dans la zone d'étude lors de la prospection de terrain (liste complète en annexe 1 de la note). **Aucune d'entre elles ne présente un enjeu au sein de la zone d'étude.**

Aucune espèce recensée dans les inventaires remarquables et les zonages réglementaires n'est considérée comme présente sur la zone d'étude.

Les enjeux du site concernant la flore sont considérés très faibles.

Faune

Au total, **soixante espèces animales** ont été contactées dans la zone d'étude lors de la prospection de terrain (liste complète en annexe 2).

INSECTES

Seize espèces d'invertébrés ont été identifiées lors de la phase de terrain. Aucune de ces espèces ne présente un enjeu au sein de la zone d'étude.

D'après les données bibliographiques (étude naturaliste de Rural Concept, les différents périmètres à statut, sites naturalistes), aucune espèce d'invertébrés patrimoniales et/ou protégées n'est susceptible d'être présente sur la zone d'étude.

Les deux secteurs de la zone d'étude ne sont pas favorables aux espèces saproxyliques recensées dans les zonages réglementaires. Les boisements présents sur les différents secteurs sont trop jeunes et en bon état de conservation pour que ce type d'espèces puissent réaliser leur cycle biologique.

Également, certaines espèces de lépidoptères ont besoin de plantes hôtes particulières pour la réalisation de leur cycle de vie, qui n'ont pas été recensées lors de la visite de terrain.

Enfin, pour certaines espèces d'odonates, la présence d'eaux stagnantes conditionne leur présence. Cependant, la rivière de la Colagne et plus particulièrement le tronçon étudié présente majoritairement des eaux vives.

Les enjeux du site concernant les invertébrés sont considérés très faibles. Les enjeux identifiés sur la zone d'étude sont en cohérence avec ceux retrouvés par Rural Concept en 2021.

AMPHIBIENS

Malgré la réalisation de deux nuits d'écoute, aucune espèce d'amphibiens n'a été entendue ou observée sur la zone d'étude.

Chaque point d'eau, comme des ornières et la rivière de la Colagne a été parcouru en période diurne ainsi qu'en nocturne afin de rencontrer de la batrachofaune. Aucune espèce n'a cependant été identifiée.

Le tronçon de la Colagne situé à proximité immédiate de la zone de la nouvelle prise en eau (secteur 1) semblait présenter un courant trop important que des espèces puissent s'y installer. En amont du seuil était toutefois présente une zone à très faible courant qui pourrait être favorable à la présence d'amphibiens.



Illustration 57 : Photographies de la Colagne (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

Des ornières étaient également présentes sur les chemins non végétalisés, à la fois sur le secteur 1 au niveau de l'usine de potabilisation mais également sur le secteur 2 au niveau du boisement mixte. Egalement, aucune espèce n'a été observée ce qui pourrait notamment s'expliquer par une absence de corridor écologique empruntable par la faune.

Dans la bibliographie sont présentes plusieurs espèces comme l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) et le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*). L'Alyte accoucheur et le Triton palmé ont notamment été observés par la LPO en mai et juin 2023 à 2 km au Sud de la zone d'étude.

Le Triton palmé a besoin d'habitats aquatiques peu pollués présentant une végétation bien fournie et situés proche de boisements. Aucun habitat aquatique observé sur la zone d'étude ne semble correspondre à son biotope.

Concernant l'Alyte accoucheur, les berges de la Colagne ne semblent pas favorables à l'espèce qui préfère des milieux avec des pierres ou des matériaux meubles.

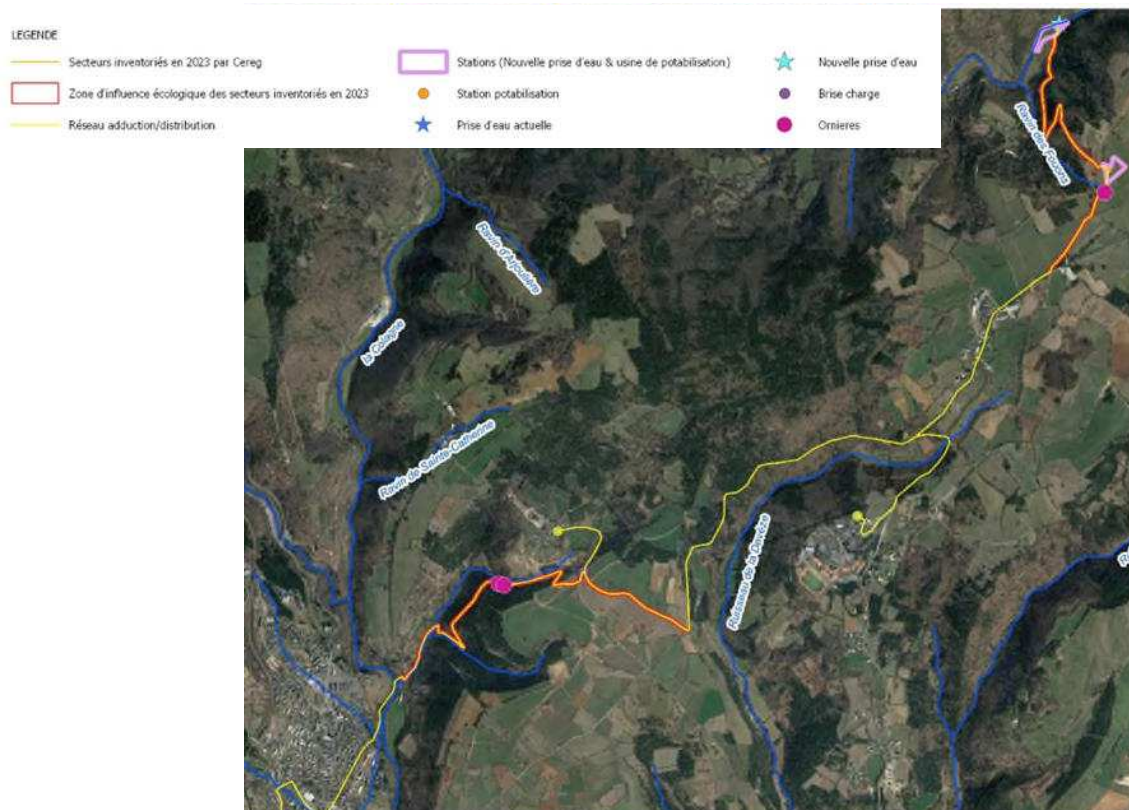


Illustration 58 : Habitats favorables aux amphibiens (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)



Les enjeux du site concernant les amphibiens sont considérés faibles.

REPTILES

Deux espèces de reptiles à faible enjeu régional de conservation ont été identifiées durant la phase de prospection de terrain : le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Le Lézard des murailles étant une espèce ubiquiste s'accommodant d'une large gamme d'habitats, que ce soit des milieux naturels ou bien anthropiques, il peut réaliser son cycle de vie sur l'ensemble de la zone d'étude. Le Lézard à deux raies quant à lui a notamment besoin de fourrés ou de lisières forestières pour être présent. Ces deux espèces ont été observés dans des fourrés et au niveau de fissures présents sur le chemin végétalisé sur le secteur 1 et dans les boisements mixtes du secteur 2. Ces deux reptiles présentent un faible enjeu local de conservation.

D'après les données bibliographiques, deux espèces de reptiles à faible enjeu régional de conservation peuvent être présentes sur la zone d'étude : l'**Orvet fragile** (*Anguis fragilis*) et la **Couleuvre verte et jaune** (*Hierophis viridiflavus*). L'Orvet fragile a notamment été vu par Rural Concept lors de leurs inventaires de 2021 et la Couleuvre verte et jaune a été observé à 2km environ au Sud de la zone étudiée, en mai 2023.

Ces deux espèces de reptiles peuvent être présentes au niveau des boisements de feuillus, les boisements mixtes et les fourrés. Ces deux espèces peuvent également trouver des zones de refuge au niveau des enrochements présents en bordure de chemin. L'Orvet fragile et la Couleuvre verte et jaune présentent un faible enjeu local de conservation.

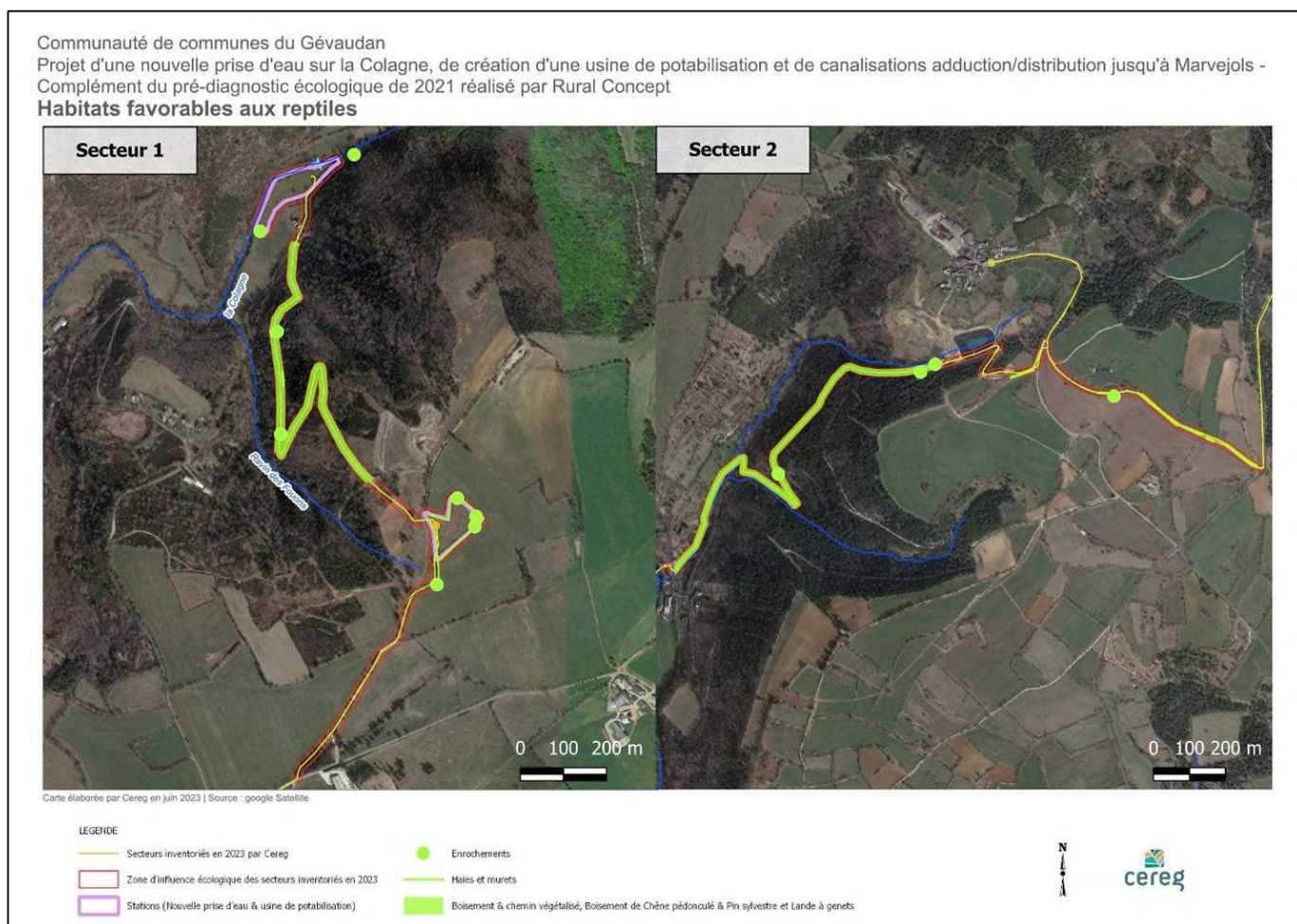


Illustration 59 : Localisation des habitats favorables aux reptiles (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)


Les enjeux du site concernant les reptiles sont estimés faibles.

OISEAUX

Au total, **trente-et-une espèces d'oiseaux** ont été vues et/ou entendues sur la zone d'étude. Parmi ces espèces, une espèce présente un fort enjeu régional de conservation (le **Milan royal** (*Milvus milvus*)), trois espèces présentent un enjeu régional de conservation modéré (la **Mésange huppée** (*Lophophanes cristatus*)), le **Roitelet huppé** (*Regulus regulus*) et la **Chevêche d'Athéna** (*Athena noctua*)) et vingt-sept espèces présentent un faible ou très faible enjeu régional de conservation.

Les vingt-sept espèces sont communes et peuvent nicher au niveau de la ripisylve, des haies et des boisements recensés sur l'ensemble de la zone d'étude.

Lors de l'évaluation environnementale réalisée en par Rural Concept en 2021, 55 espèces avaient été contactées sur l'ensemble de la zone. Quatre d'entre elles, présentant un enjeu régional de conservation modéré, n'ont pas été réobservées en 2023 : le **Circaète Jean-le-Blanc** (*Circaetus gallicus*), la **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*), la **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*) et le **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*). Cependant, au vu des milieux présents, il est possible que ces espèces soient présentes pour la nidification.

<h3>Milan royal – <i>Milvus milvus</i></h3> <p><u>Généralités</u></p> <p>Le Milan royal a besoin de deux exigences afin de nicher sur un secteur à savoir des espaces ouverts pour la chasse et un habitat forestier pour nicher. Le nid est réalisé à la fin mars ou au début d'avril. Ils peuvent occuper plusieurs zones en alternance. Le nid est situé à plus de 10 m dans un arbre, sur une grosse fourche du tronc ou sur une grosse branche latérale.</p> <p>Ce rapace est nécrophage.</p>	 <p>Source : S. WROZA, INPN</p>
<p><u>Remarques sur le site d'étude</u></p> <p>Cette espèce a été observée en vol à plusieurs reprises sur la zone d'étude. Egalement, l'espèce a été contactée en chasse par Rural Concept en 2021. Il est également à noter que la zone d'étude se trouve dans le PNA en faveur de cette espèce. Il est possible que le Milan royal niche au niveau des boisements mixtes présents sur le secteur 2.</p>	<p>Enjeu régional : Fort</p> <p>Enjeu local : Fort</p>

La zone d'étude est incluse le plan national d'actions de l'**Aigle royal** (*Aquila chrysaetos*), du **Vautour fauve** (*Gyps fulvus*) et du **Vautour moine** (*Aegypius monachus*). Cependant, la zone d'étude étant majoritairement composée par des milieux de plaines et de forêts et ces espèces affectionnant des milieux rupestres, il est peu probable que ces espèces soient présentes sur la zone d'étude. Ces quatre espèces ne peuvent que survoler l'aire d'étude.

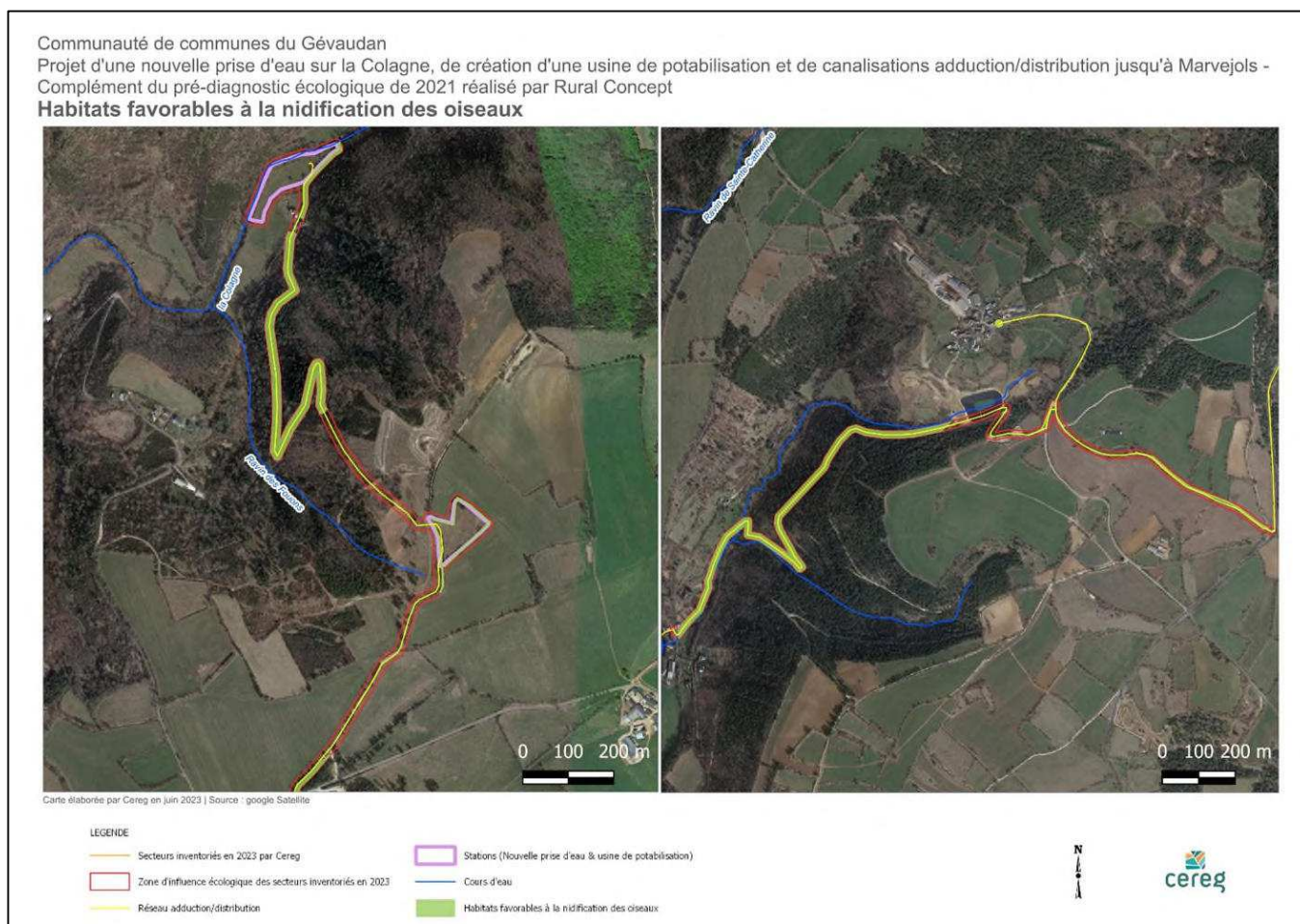


Illustration 60 : Habitats favorables à la nidification des oiseaux (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

Les enjeux du site concernant les oiseaux sont estimés forts, notamment par la présence du Milan royal au niveau des boisements mixtes du secteur 2. Les autres habitats favorables aux espèces avifaunistiques sont évalués à modérés.

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Durant la prospection de terrain, quatre espèces de mammifères ont été vues et entendus : le **Lapin de garenne** (*Oryctolagus cuniculus*) qui présente un enjeu régional de conservation modéré et le **Cerf élaphe** (*Cervus elaphus*), le **Chevreuril** (*Capreolus capreolus*) et le **Lièvre d'Europe** (*Lepus europaeus*) qui présentent tous les trois un très faible enjeu régional de conservation. Le Cerf élaphe, le Chevreuril et le Lièvre d'Europe étant des espèces ubiquistes, ils peuvent être présents au niveau des boisements, de la ripisylve, au niveau des cultures et des prairies de fauche. Ces trois espèces présentent un très faible enjeu local de conservation.

Deux pièges photographiques ont été disposés sur les berges de la Colagne mais aucune espèce n'a été détectée.



Illustration 61 : Piège photographique installé sur les berges de la Colagne (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

Au vu des données bibliographiques, deux espèces à faible enjeu régional de conservation peuvent être présentes sur la zone d'étude : l'**Ecureuil roux** (*Sciurus vulgaris*) et le **Hérisson d'Europe** (*Erinaceus europaeus*).

L'Ecureuil roux est une espèce forestière et peut être présente au niveau des boisements mixtes présents sur le secteur 2 ainsi qu'au niveau de la ripisylve et des boisements de feuillus présents sur le secteur 1.

Les deux espèces présentent donc un faible enjeu local de conservation.

La zone d'étude se trouve au niveau du PNA de la **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*). Au vu des milieux présents et des affinités écologiques de l'espèce, il est possible de rencontrer ce mammifère sur la zone étudiée.

Les enjeux du site concernant les mammifères sont estimés modérés.

CHIROPTERES

Quatre inventaires acoustique ont été réalisés : deux nuits complètes d'enregistrement avec un détecteur à ultrasons passif et deux soirées de points d'écoute avec un détecteur à ultrasons actif. Les différents type enregistrements (actif-passif) ont été effectués la même nuit mais à des secteurs différents (Tableau 47) . La première soirée de points d'écoute n'a abouti à aucune détection d'espèces.

Les deux enregistreurs passifs ont été disposés au niveau des boisements de feuillus et de conifères au niveau du secteur 1. Il s'agit d'enregistreurs SM4Bat utilisés avec un microphone de type U2, se déclenchant automatiquement en présence d'ultrasons.



Illustration 62 : Enregistreur SM4Bat avec microphone U2

Les conditions climatiques nocturnes étaient favorables à la présence de chiroptères durant les inventaires (Tableau 47).

Tableau 47 : Conditions climatiques pour des nuits d'enregistrements (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

Type d'enregistrement	Date d'enregistrement	Amplitude horaire	T° moyenne (°C)	Vent moyen (Km/h)	Précipitations
Actif	17/04/2023	20h30 – 22h	7°C	6 km/h	Aucune
Passif	17/04/2023 – 18/04/2023	21h – 7h	6°C		Aucune
Actif	25/05/2023	21h – 23h	11°C	8 km/h	Aucune
Passif	25/05/2023 – 26/05/2023	21h – 7h	10°C		Aucune

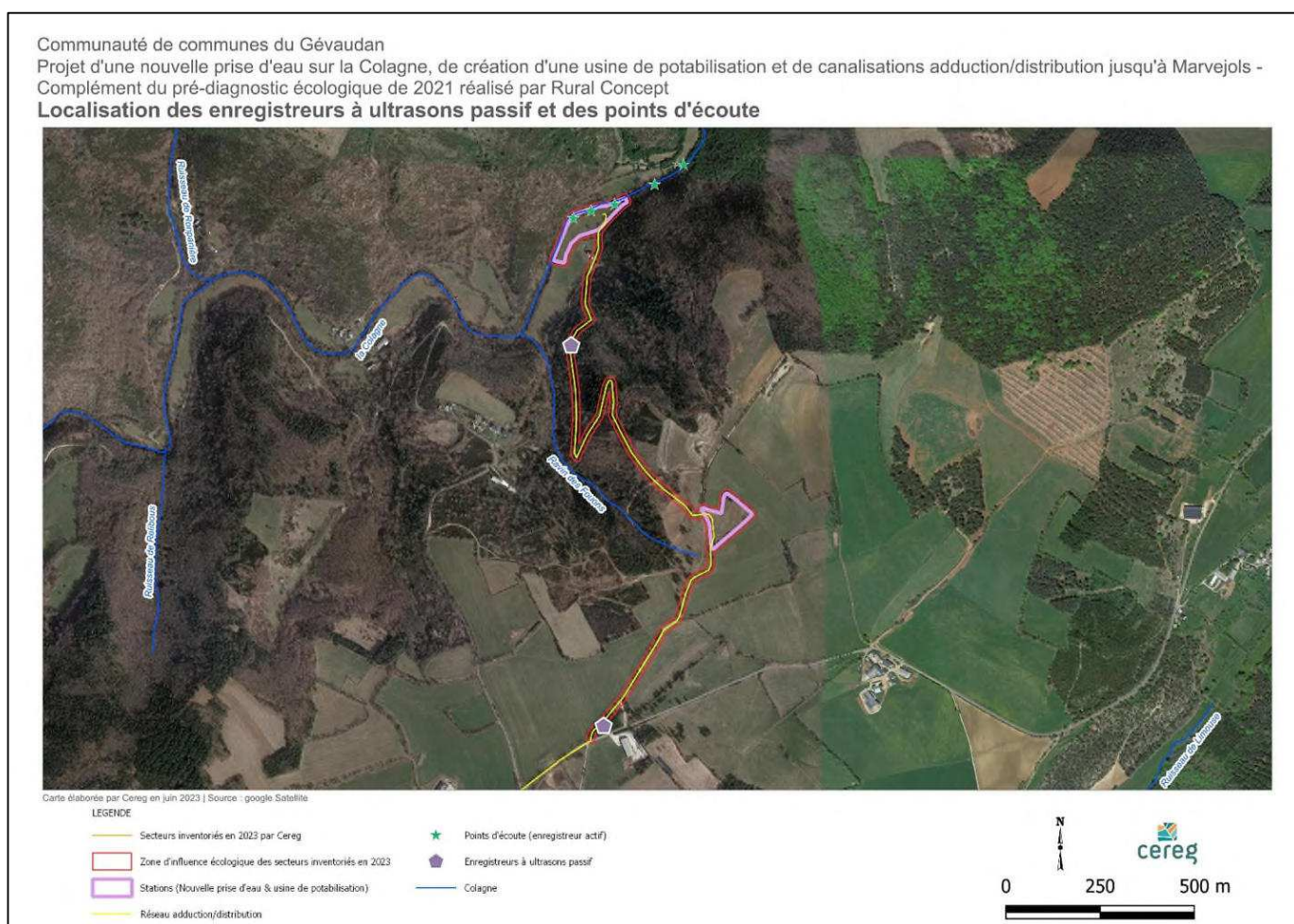


Illustration 63 : Localisation des enregistreurs acoustique passif (SM4BAT) et des points d'écoute (enregistrement actif) sur le site d'étude (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

Les sons enregistrés grâce à l'enregistreur à ultrasons passif ont été triés à l'aide du logiciel automatique SonoChiro. De plus, les niveaux d'identification des espèces par SonoChiro selon l'indice de confiance (voir Jay, 2018¹) ont été utilisés afin de déterminer

¹ Jay, M. (2018) Identification acoustique automatique des chiroptères européens. Quelle efficacité du logiciel SonoChiro ? *Plume de Naturalistes* 2 : 99-118.

le nombre de contacts obtenus lors de l'enregistrement pour chacune des espèces identifiées. Un contact est défini par la présence d'un cri ou plus dans un pas de temps de 5 secondes.

Au total, sept espèces ont été contactées durant les enregistrements :

Tableau 48 : Espèces de chiroptères identifiées lors de l'enregistrement et niveau d'activité associé (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

Nom scientifique	Nom commun	Enjeu régional
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Très fort
<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	Fort
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Fort
<i>Myotis alcaethoe</i>	Murin d'Alcaethoe	Fort
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Modéré
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Modéré
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	Modéré

En termes de milieux présents, très peu d'arbres remarquables ont été recensés sur la zone d'étude. Les quelques arbres remarquables identifiés étaient isolés et ne sont donc pas considérés comme favorables pour les espèces arboricoles. La ripisylve présente en bordure de la Colagne ne présente pas d'arbres remarquables : les essences observées sont trop jeunes et aucune cavité n'a été identifiée (Illustration 64).



Illustration 64 : Ripisylve présente en bordure de la Colagne (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

Un secteur à arbres remarquables a été identifié par Rural Concept en 2021. Cependant, après une nouvelle analyse en 2023, ces derniers ne sont pas considérés comme favorables aux chiroptères. Ces derniers semblent trop jeunes et ne présentent pas de cavités favorables aux chiroptères.



Illustration 65 : Secteur identifié par Rural Concept en 2021 (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

Concernant les milieux anthropiques ou cavernicole, aucun habitat n'a été recensé. Les espèces cavernicoles et fissuricoles ne sont pas considérées comme présentes sur la zone d'étude.

Cependant, la Colagne et sa ripisylve, les lisières forestières, les haies et les prairies de fauche peuvent servir à la chasse mais également comme corridor de déplacement.

La zone d'étude ne semble pas présenter d'enjeux particuliers pour des sites de gîtes pour les chiroptères.

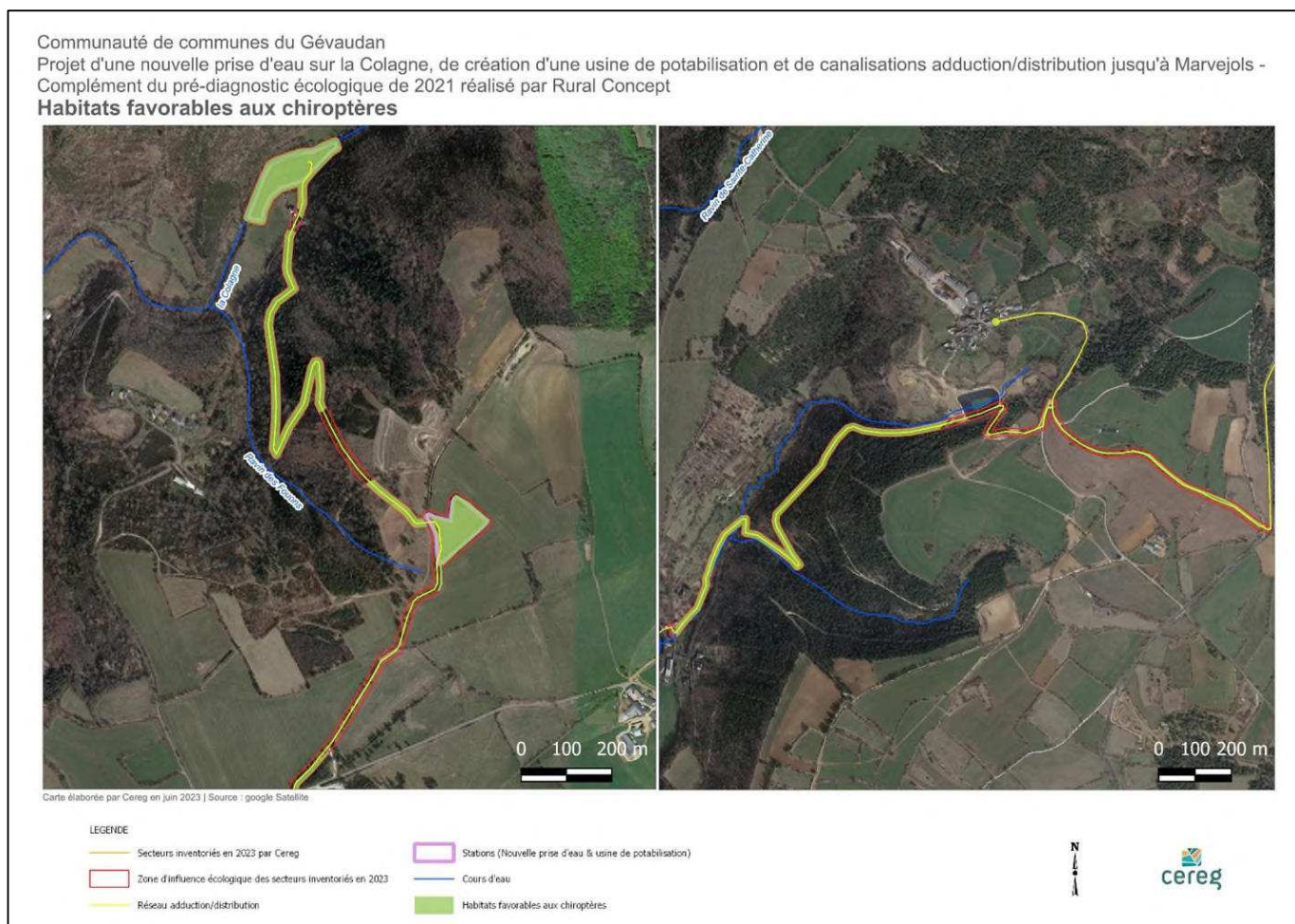


Illustration 66 : Habitats favorables aux chiroptères (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

La zone d'étude est présente dans le PNA des chiroptères. Le secteur du PNA dans lequel la zone d'étude se trouve concerne une zone d'hibernation pour 2 à 3 individus de Grand rhinolophe et une zone d'hibernation et de reproduction pour 10 à 22 individus de Petit rhinolophe.

Aucun individu de Petit rhinolophe et de Grand rhinolophe n'a été contacté lors des inventaires de terrain. De plus, ces deux espèces affectionnent les milieux souterrains pour l'hibernation et le Petit rhinolophe est présent dans des milieux bâtis pour la mise bas. Cependant, aucun habitat similaire n'a été recensé sur la zone d'étude. **Ces espèces ne sont pas considérées comme présentes sur la zone d'étude.**

Les enjeux de la zone d'étude concernant les chiroptères sont modérés.

ZONES A ENJEU

Les parties non prospectées du réseau d'adduction/distribution par Cereg en 2023 ne concernent que des tronçons goudronnés. De ce fait, au vu de l'état totalement anthropisé de ces éléments, aucun enjeu n'est à prévoir. De ce fait, les enjeux sont analysés pour les deux secteurs inventoriés par Cereg en 2023.

Plusieurs zones ont un enjeu de conservation évaluées à modérés. En effet, **les boisements** (feuillus, conifères et mixtes) et **les haies** localisées en bordure de chemin et de prairies de fauche présentent des intérêts pour la faune. Ces habitats sont notamment favorables à la reproduction d'espèces avifaunistiques comme le Milan royal, la Mésange huppée, le Roitelet huppé, la Chevêche d'Athéna, le Circaète Jean-le-Blanc, la Linotte mélodieuse, le Bouvreuil pivoine et la Pie-grièche écorcheur.

Il est à noter que les chemins (végétalisés ou non) traversant les boisements ne présentent pas d'enjeu significatif. Ces derniers ne présentent que peu d'intérêt pour la faune, aucun habitat n'est favorable à la présence d'espèces patrimoniales et/ou protégées.

Le **cours d'eau de la Colagne** présente également un enjeu modéré puisqu'il est favorable pour le passage de la Loutre d'Europe et certainement pour la reproduction d'amphibiens, malgré l'absence d'espèces de ce groupe lors des nocturnes.

Les **prairies de fauche, les enrochements et la lande à genêts** présentent un faible enjeu de conservation. En effet, ces habitats sont favorables pour la reproduction d'espèces communes protégées comme le Lézard à deux raies ou le Lézard des murailles mais elles peuvent également servir pour la chasse, notamment des chiroptères.

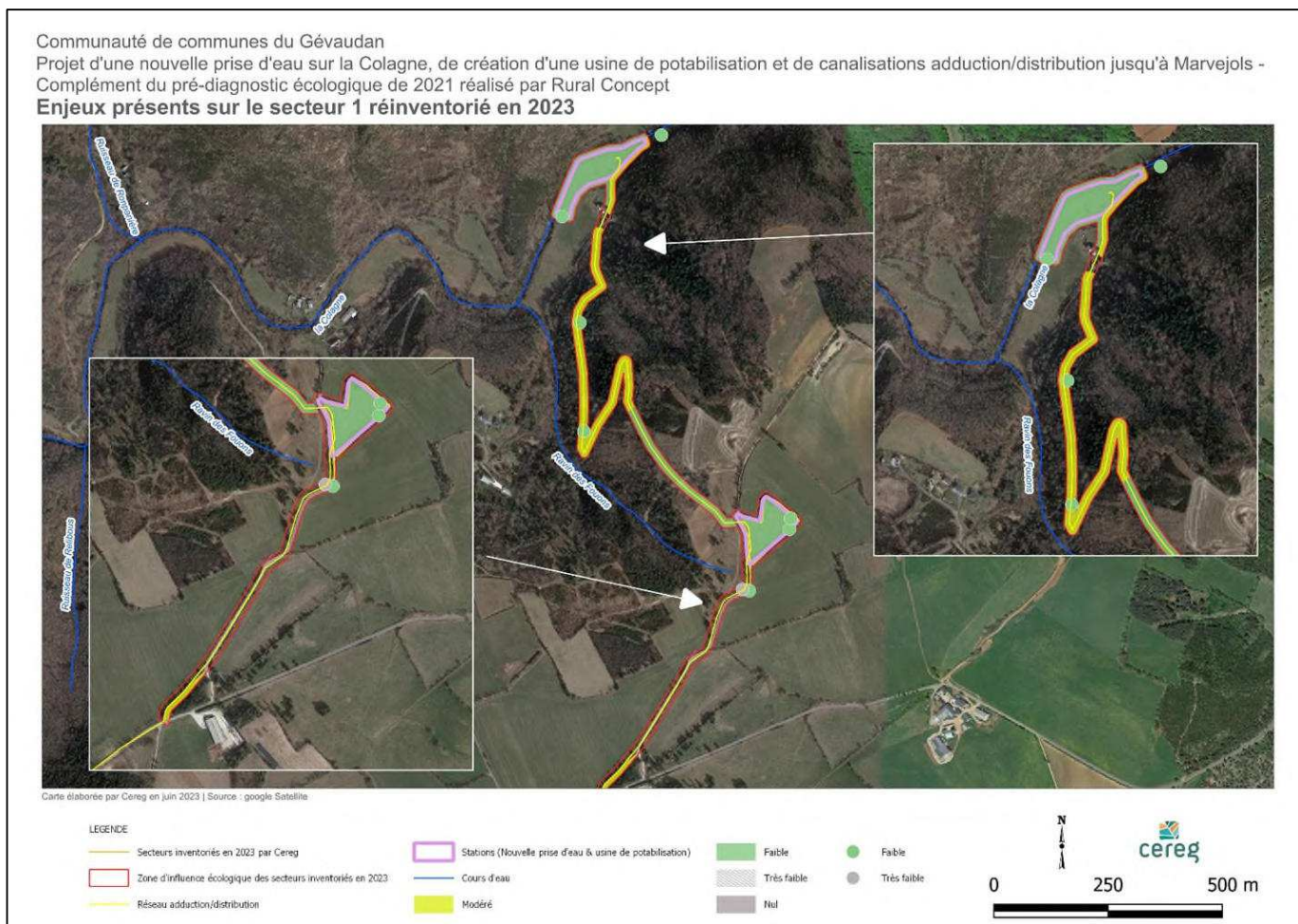


Illustration 67 : Cartographie des zones à enjeux présents sur le secteur 1 (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

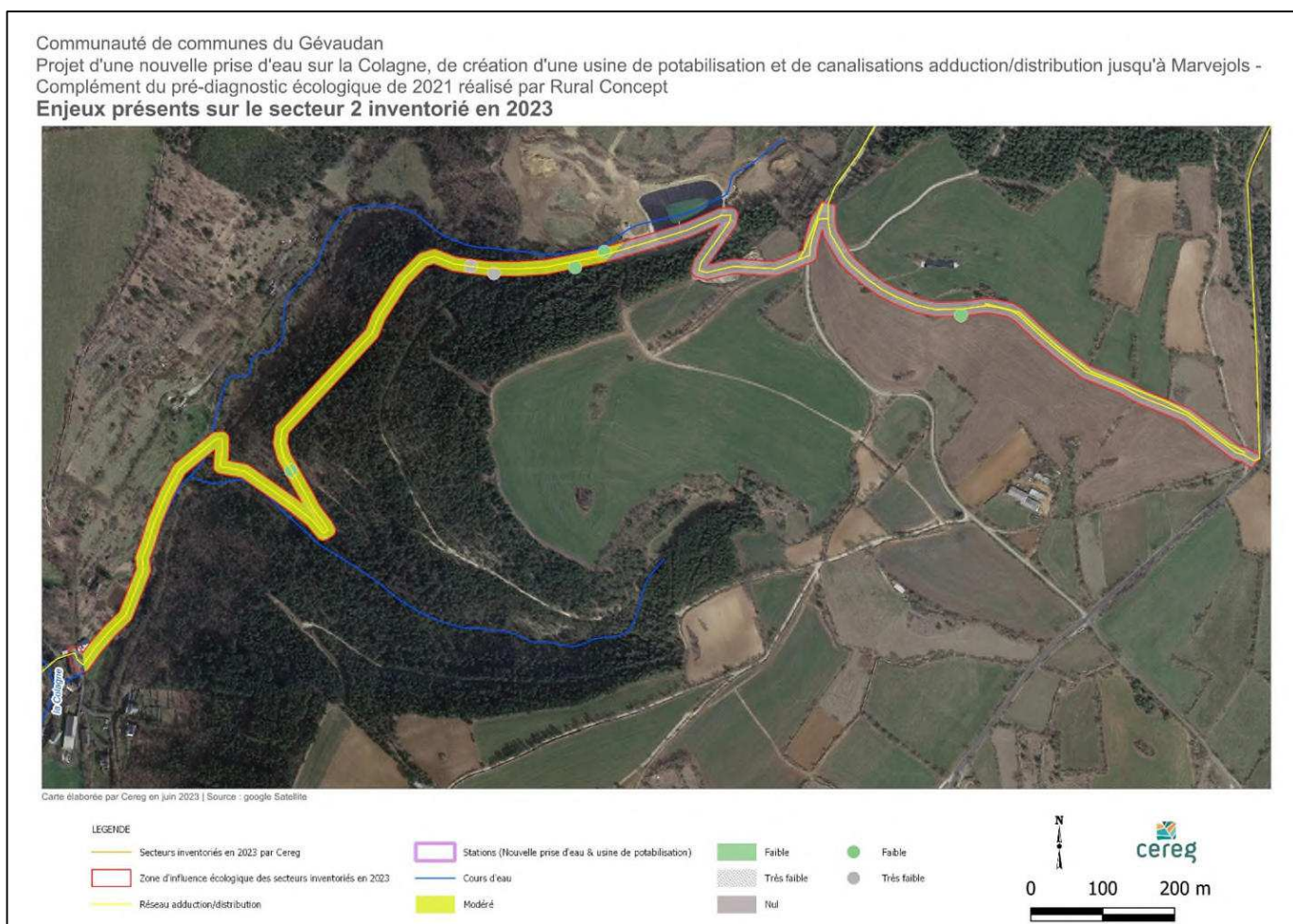


Illustration 68 : Cartographie des zones à enjeux présents sur le secteur 2 (Sources : Complément de l'évaluation environnementale réalisée en 2021 par Rural Concept, Cereg, 2023)

A.IV.1.4.3. Synthèse des études écologiques

Plusieurs études écologiques ont été réalisées sur la zone d'étude, la planche présente les périmètres inventoriés par les différentes études.

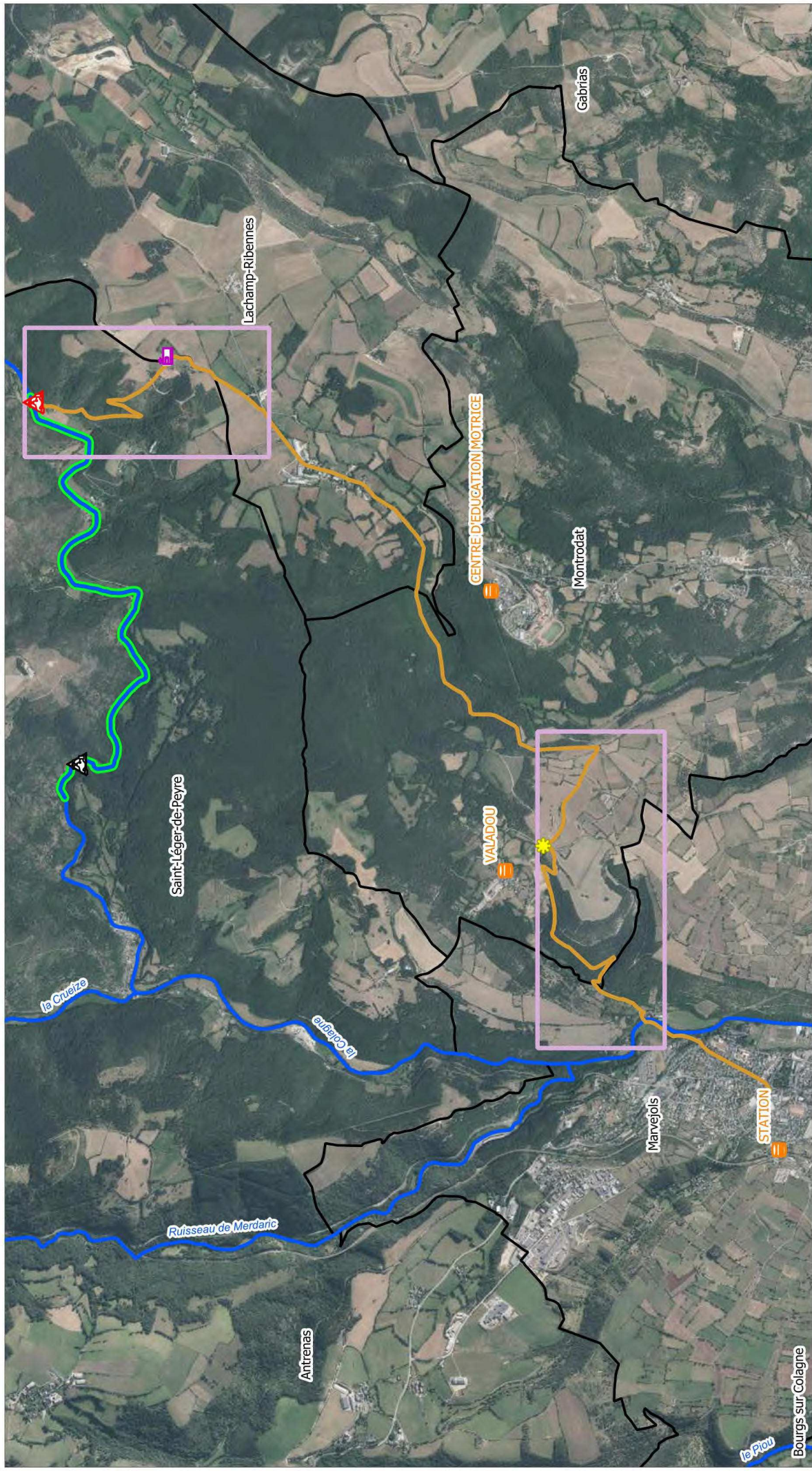
Le tableau suivants présente une synthèse des enjeux identifiés par les différentes études écologiques réalisées :

Tableau 49 : Synthèse des enjeux écologiques

Groupe	Enjeu en lien avec le projet	Critère justificatif	Habitat / Espèces rencontrés
Habitats	Faible	Certains habitats sont utilisés comme zone de refuge ou comme moyen de déplacements par différentes espèces	Hêtraies, haies, muret,s arbres remarquables
Flore	Très faible	Aucune espèce de flore patrimoniale ou protégée n'ayant été identifiée sur le site	-

Groupe	Enjeu en lien avec le projet	Critère justificatif	Habitat / Espèces rencontrés
Invertébrés	Très faible	La diversité d'espèces et les cortèges rencontrés sont relativement communs	-
Amphibiens	Faible	Aucune espèce d'amphibiens n'a été entendue ou observée sur la zone d'étude, présence d'habitats favorables	-
Reptiles	Faible	Les espèces présentes présentent un faible enjeu local de conservation, présence d'habitats favorables	Orvet fragile, Lézard à deux raies, Lézard des murailles
Mollusques	Négligeable	Les études écologiques mentionnent qu'aucune espèce de mollusque protégé ou patrimonial n'a pu être observée sur l'aire d'étude	
Poissons	Négligeable	Les espèces recensées ne présentent pas d'enjeu de conservation	Truite, Vairon
Oiseaux	Fort à modéré	Présence du Milan royal au niveau des boisements mixtes du secteur 2 (Cereg), présence de nombreux habitats favorables	Milan royal, Mésange huppée, Roitelet huppée, Chevêche d'Athéna
Mammifères (hors chiroptères)	Modérés	Présence d'espèces à faible enjeu local de conservation mais projet situé sur le PNA de la Loure, dont la présence est possible au vu des milieux présents sur la zone d'étude	Ecureuil roux, Hérisson d'Europe, potentiellement Loure
Chiroptères	Modérés	Présence d'espèces à fort enjeu et d'habitats favorables aux à la chasse et aux déplacements	Minioptère de Schreibers, Murin de Capaccini, Molosse de Cestoni, Murin d'Alcathoe, Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée, Vespère de Savi

Communauté de Communes du Gévaudan
 Création d'une prise d'eau destinée à la consommation humaine sur la Colagne
 Périmètres des différentes études écologiques réalisées



Carte élaborée par Cereg en juillet 2023 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - BD Topage - CC Gévaudan

- LEGENDE**
- Limite communale
 - Réseau hydrographique
 - Prise d'eau actuelle
 - Nouvelle prise d'eau
 - Réservoir existant
 - Nouvelle station de potabilisation
 - Nouveau brise charge
 - Périmètre des études écologiques Ecogéa 2017
 - Rural Concept 2021
 - Cereg 2023

A.IV.2. Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet

En l'absence de mise en œuvre du projet, les milieux ouverts à semi-ouverts devraient se maintenir sur le moyen et long terme. Les espaces agricoles devraient continuer à être exploités avec peut-être des rotations sur les parcelles cultivées. Les haies devraient se maintenir, il en est de même pour les murets hors destruction lors d'événements climatiques. Les arbres remarquables seront remplacés par d'autres. Cependant la ressource en eau étant moins disponible des périodes de sécheresses vont peut-être modifier les communautés.

Pour ce qui est des espèces, leur maintien dans les milieux actuels dépendra de leur capacité à faire face aux températures et aux sécheresses. Il est également possible de voir d'autres espèces arriver sur le territoire pour fuir les climats plus chauds situés au Sud du projet.

Pour les milieux aquatiques, la réduction des débits et l'augmentation de la température de l'eau vont également dégrader ces milieux.

Concernant les zones humides, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne a classé le sous-bassin du projet en vulnérabilité modérée vis-à-vis de la « biodiversité des zones humides ».

A.V. PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER

- Planche n°13 : Patrimoine culturel et paysager – Monuments historiques
- Planche n°14 : Patrimoine culturel et paysager – Autres zonages

A.V.1. Patrimoine culturel

A.V.1.1. Etat initial

A.V.1.1.1. Monuments historiques

Sources : DRAC Occitanie
Picto-Occitanie, DREAL Occitanie

Le projet recoupe les périmètres de protection d'un site classé (Dolmen sur les communes de Marvejols et de Montrodat) et de deux sites inscrits (Porte de Soubeyran et Eglise paroissiale de Notre-Dame-de-la-Carce sur la commune de Marvejols) au titre des monuments historiques. Ils sont listés et présentés dans le tableau suivant. Cela concerne uniquement les nouvelles canalisations d'adduction implantées sous voirie entre la nouvelle station de potabilisation et les différents réservoirs desservis par cette dernière (Valadou et CEM à Montrodat et Marvejols à Marvejols) ainsi que le nouveau brise charge.

Tableau 50 : Liste et caractéristiques des sites inscrits et classés au titre des monuments historiques dans le secteur d'étude
(Source : DRAC Occitanie, Picto-Occitanie)

Code du site	Niveau de protection	Nom du site	Date de création du site	Surface totale du site (m ²)	Communes	Site recoupant le projet	Périmètre de protection du site recoupant le projet
PA00103853	Inscrit	Porte de Soubeyran	23/12/1925	319	Marvejols	Non	Oui (680 ml de nouveaux réseaux d'adduction et réservoir existant de Marvejols)
PA00103850	Inscrit	Eglise paroissiale Notre-Dame-de-la-Carce	20/10/1987	1 405	Marvejols	Non	Oui (680 ml de nouveaux réseaux d'adduction et réservoir existant de Marvejols)
PA00103849	Classé	Dolmen	03/01/1889	30 812	Marvejols (1 site) et Montrodat (2 sites)	Oui (88 ml de réseau d'adduction)	Oui (2 609 ml de nouveaux réseaux d'adduction, nouveau brise charge et réservoir de Valadou)

D'après l'article L621-32 du code du patrimoine : « Les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des abords sont soumis à une autorisation préalable. L'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur d'un monument historique ou des abords. »

D'après l'article L 341-10 du code de l'environnement : « Lorsque les modifications projetées portent sur un immeuble adossé à un immeuble classé ou sur un immeuble situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit au titre des monuments historiques, l'autorisation spéciale prévue au même premier alinéa vaut autorisation au titre des articles L. 621-31 et L. 621-32 du code du patrimoine si l'architecte des Bâtiments de France a donné son accord. »

A.V.1.1.2. Patrimoine mondial de l'Unesco

Source : *Atlas des patrimoines, DRAC Occitanie*

Le projet ne recoupe aucun site classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Le site classé le « plus proche » est celui portant sur « Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen », il se situe à 13 km au Sud-est du projet et couvre une surface de 3 144 km².

A.V.1.1.3. Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA)

Source : *Picto-Occitanie, DREAL Occitanie*

Le projet ne recoupe aucune zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA). La ZPPA la « plus proche » est située sur la commune de Grèzes à 4 km au Sud du secteur d'étude et s'étend sur 2,87 km².

Les nouvelles canalisations prévues au projet ainsi que le nouveau brise charge recouperont les périmètres de protection d'un site classé (Dolmen sur les communes de Marvejols et de Montrodat) et de deux sites inscrits (Porte de Soubeyran et Eglise paroissiale de Notre-Dame-de-la-Carce sur la commune de Marvejols) au titre des monuments historiques.

Le projet ne recoupe aucun site classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Par ailleurs, il ne recoupe aucune zone de présomption de prescription archéologique.

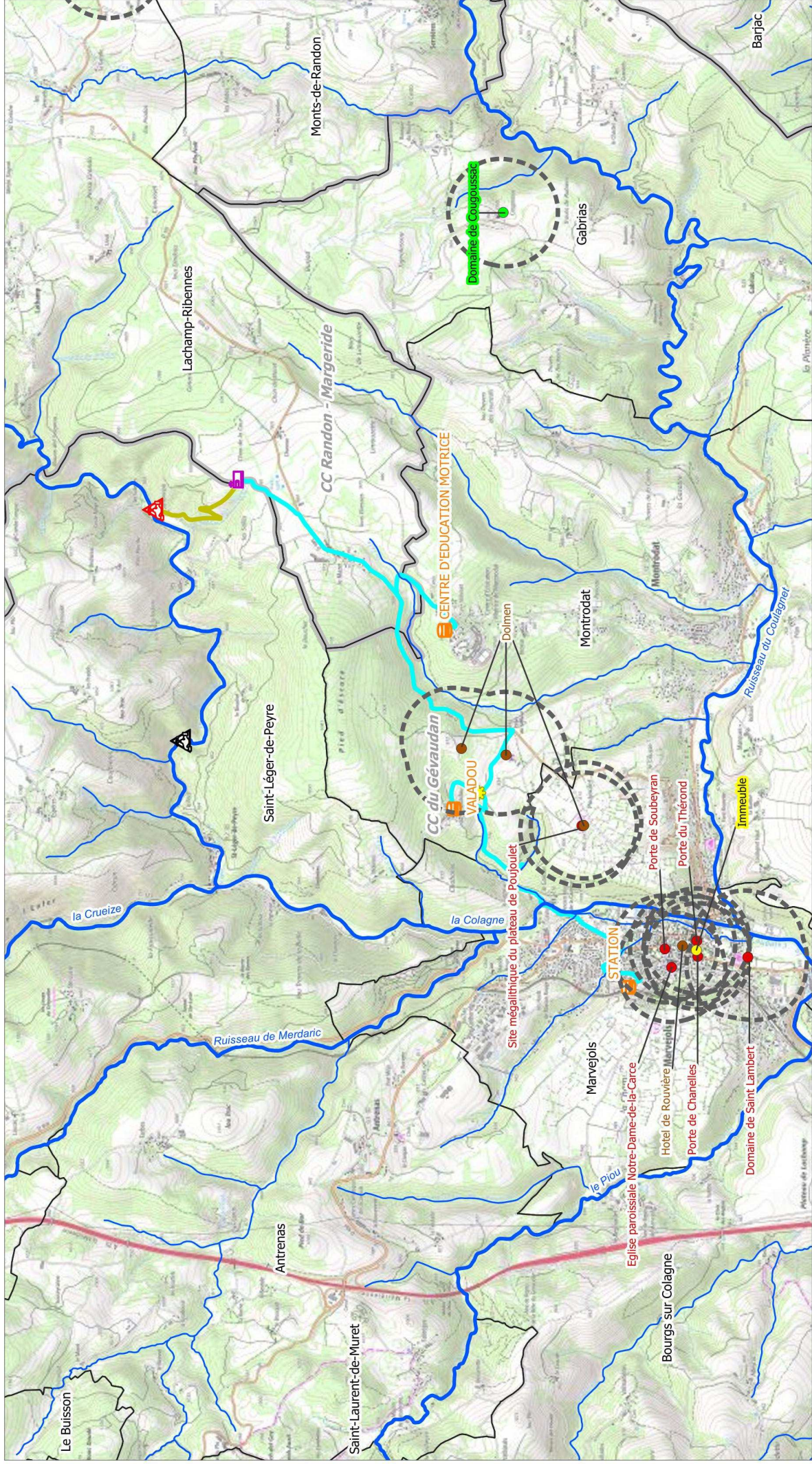
A.V.1.2. Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet

Le patrimoine culturel général existant n'est pas voué à évoluer.

Communauté de Communes du Gévaudan

Création d'une prise d'eau destinée à la consommation humaine sur la Colagne

Patrimoine culturel – Monuments historiques



Carte élaborée par Cereg en mai 2022 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - BD Topage - CC Gévaudan - DREAL Occitanie

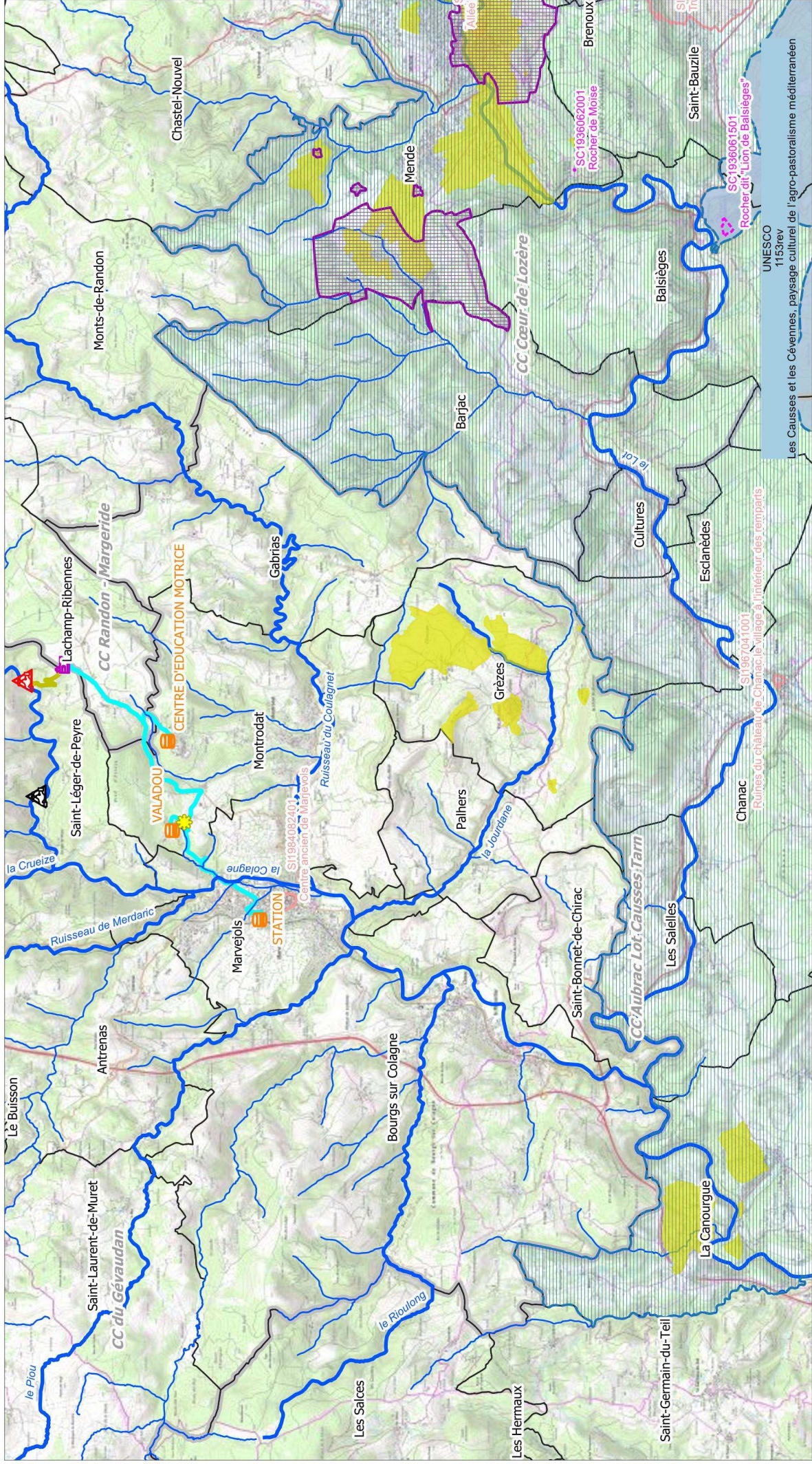
LEGENDE

Limite EPCI	Réservoir existant	Partiellement Classé	N
Limite communale	Nouvelle station de potabilisation	Inscrit	0 500 1 000 m
Réseau hydrographique	Nouvelle prise d'eau	Partiellement inscrit	
	Prise d'eau actuelle	Partiellement Classé	
	Nouvelle station de potabilisation	Périmètre de 500m autour du MH	
	Nouveau réseau d'adduction		
	Station de potabilisation -> Réservoirs		
	Station de potabilisation -> Réservoirs		
	Station de potabilisation -> Réservoirs		

Classement monument historique

- Classé
- Inscrit
- Partiellement Classé

Communauté de Communes du Gévaudan Création d'une prise d'eau destinée à la consommation humaine sur la Cologne Patrimoine culturel – Autres zonages culturels



Carte élaborée par Cereg en mai 2022 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - BD Topage - CC Gévaudan - DREAL Occitanie

LEGENDE

- Limite EPCI
- Limite communale
- Réseau hydrographique
- Réservoir existant
- Nouvelle station de potabilisation
- Station de potabilisation -> Réservoirs
- Prise d'eau actuelle
- Nouvelle prise d'eau
- Nouveau réseau d'adduction
- Prise d'eau -> Station de potabilisation
- Station de potabilisation -> Réservoirs
- UNESCO
- Zone tampon UNESCO
- Site inscrit
- Site classé
- Zone de présomption de prescription archéologique
- Site Patrimonial Remarquable

0 1 000 2 000 m

A.V.2. Patrimoine paysager

A.V.2.1. Etat initial

A.V.2.1.1. Sites inscrits ou classés

Source : Picto-Occitanie, DREAL Occitanie

Le projet ne recoupe aucun site inscrit ou classé. Le site inscrit le « plus proche » est celui du « Centre ancien de Marvejols » localisé à 400 m au Sud des aménagements prévus. Il s'étend sur 102 670 m².

A.V.2.1.2. Opérations Grands Sites et label Grands Sites de France

Source : Picto-Occitanie, DREAL Occitanie

Le projet ne recoupe aucune « Opération Grands Sites » ni aucun site labellisé « Grands Sites de France ».

A.V.2.1.3. Sites patrimoniaux remarquables

Sources : Atlas des patrimoines, DRAC Occitanie

Le projet ne recoupe aucun site patrimonial remarquable (SPR). Le SPR le plus proche est celui du « Site patrimonial remarquable de Mende » situé à plus 8 km au Sud Est du secteur à l'étude et s'étend sur 9,2 km².

Le projet ne recoupe aucun site remarquable du patrimoine paysager.

A.V.2.2. Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet

Le patrimoine paysager général existant n'est pas voué à évoluer.

A.V.3.Paysage

A.V.3.1. Etat initial

A.V.3.1.1. A l'échelle du grand Paysage

Sources : Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon
Picto-Occitanie, DREAL Occitanie

Les grands ensembles paysagers

Le territoire de la Lozère est organisé en 5 grandes entités paysagères définies par les grands types de reliefs : les montagnes du Massif central et du plateau de l'Aubrac, les garrigues des Cévennes et les grands causses.

Le périmètre d'étude se trouve à la frontière entre deux grands ensembles paysagers : la **Margeride** qui se prolonge en Auvergne et la **Vallée du Lot et les avants-Causses**.

Le projet se situe plus particulièrement dans les sous-ensembles paysagers suivant :

- les vallées du rebord Sud de la Margeride (Margeride) pour les communes de Saint-Léger-De-Peyre et de Lachamp-Ribennes : Sur son rebord sud, le plateau de la Margeride est entaillé profondément par des cours d'eau qui vont alimenter le Lot, tout comme l'Aubrac plus à l'Ouest où se forment les Boraldes. Des paysages nouveaux se dessinent, paysages de pentes qui s'allongent sur 5 à 10 kilomètres de long d'amont en aval, dominant le pays des trucs de Marvejols et des avants-causses de Mende, sur une vingtaine de kilomètres d'Ouest en Est ;
- les trucs et les vallées autour de Chanac et Marvejols (Vallée du Lot et les avants-Causses) pour les communes de Marvejols et de Montrodat : Entre Barjac et la confluence de la Colagne (vers Le Monastier), la vallée du Lot s'élargit, plus plantureuse, et présente en rive droite, à la faveur du creusement de ses affluents, un paysage étonnant. Il est marqué par des sommets étroits, isolés, plus ou moins aplanis : les trucs. L'ensemble des trucs et des vallées dessine ainsi des paysages complexes, qui s'étendent jusqu'à Marvejols et Montrodat, formant un ensemble d'une quinzaine de kilomètres de diamètre. Il forme ainsi une sorte de bassin, bordé de toutes parts par des sommets plus hauts : au Sud par les falaises et les pentes du causse de Sauveterre, à l'Ouest et au Nord par les pentes qui descendent de l'Aubrac (les boraldes) et de la Margeride, à l'Est enfin par le ruisseau de la Ginèze et le flanc du causse de Changefège.

L'aire d'étude ne comporte aucun site spectaculaire paysager particulier.

La Lozère : les cinq grands paysages (grands ensembles paysagers)

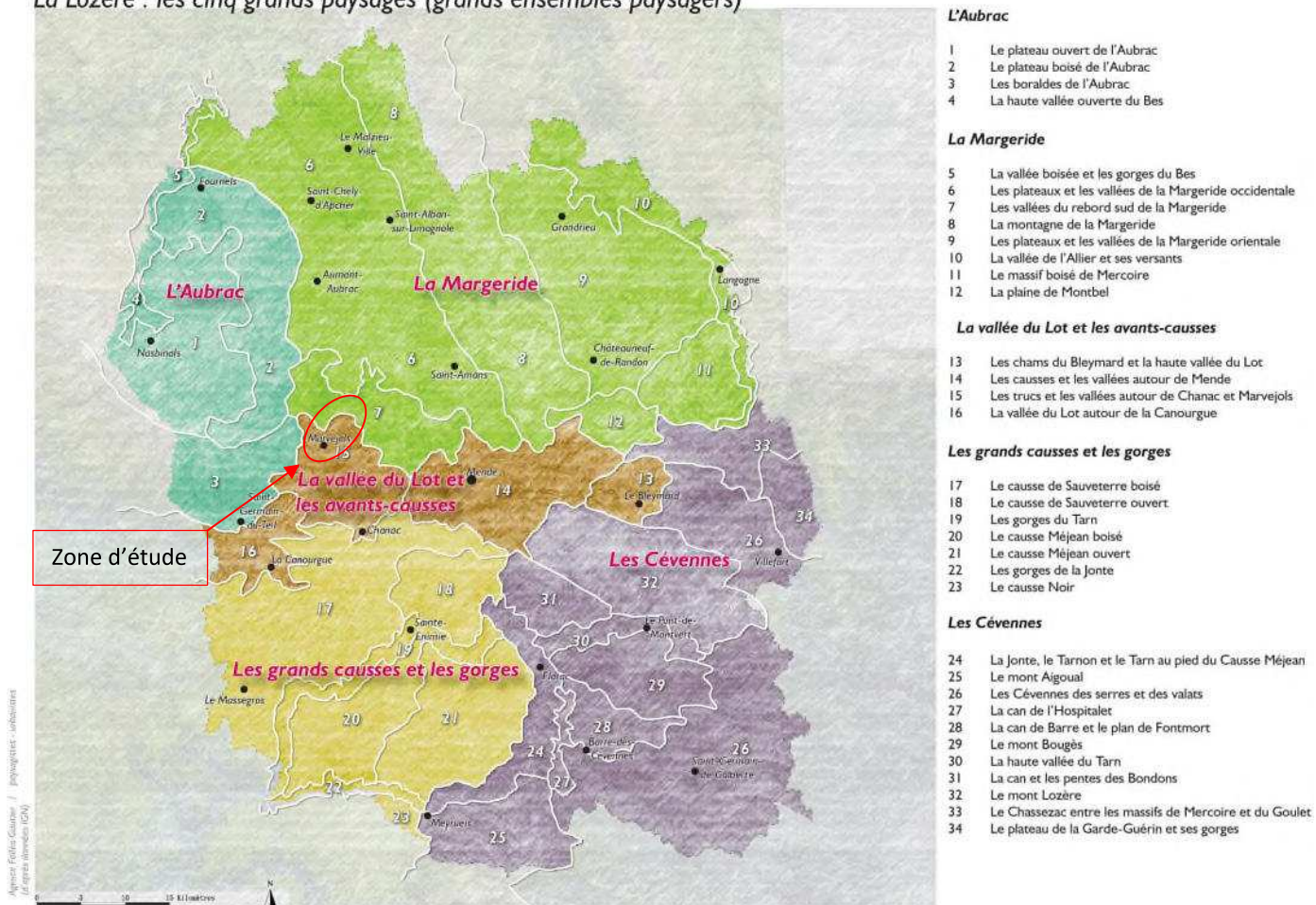


Illustration 69 : Atlas des paysages de Lozère (Source : Atlas des paysages du Languedoc Roussillon)

Enjeux de l'Atlas Paysager de l'Occitanie

L'Atlas Paysager de l'Occitanie a défini sur le territoire de la Lozère des enjeux paysagers de protection ou préservation, de valorisation ou de réhabilitation. Le tableau suivant présente les enjeux identifiés sur l'aire d'étude.

Tableau 51 : Enjeux paysagers identifiés sur l'aire d'étude (Source : Picto-Occitanie)

Communes	Paysage	Enjeu paysager	Ouvrages du projet concernés
Marvejols	Paysage de bord de l'eau (rivière, lac, canal)	Enjeu de valorisation	Réseau d'adduction
Marvejols	Mitage, urbanisation diffuse	Enjeu de réhabilitation	Réseau d'adduction
Montrodat	Paysage ouvert (cultivé, pâturé)	Enjeu de protection ou préservation	Réseau d'adduction
Montrodat	Paysage ouvert (cultivé, pâturé)	Enjeu de protection ou préservation	Brise charge

A.V.3.1.2. Paysages de la zone d'étude

Le seuil actuel de Saint-Léger-de-Peyre

Le seuil actuel de Saint-Léger-de-Peyre est situé en zone forestière, dans le fond de vallée de la Colagne entre deux collines au Nord et au Sud. Le seuil est situé à 200 m à l'Est d'une habitation avec qui ils forment les seuls éléments anthropiques du secteur.

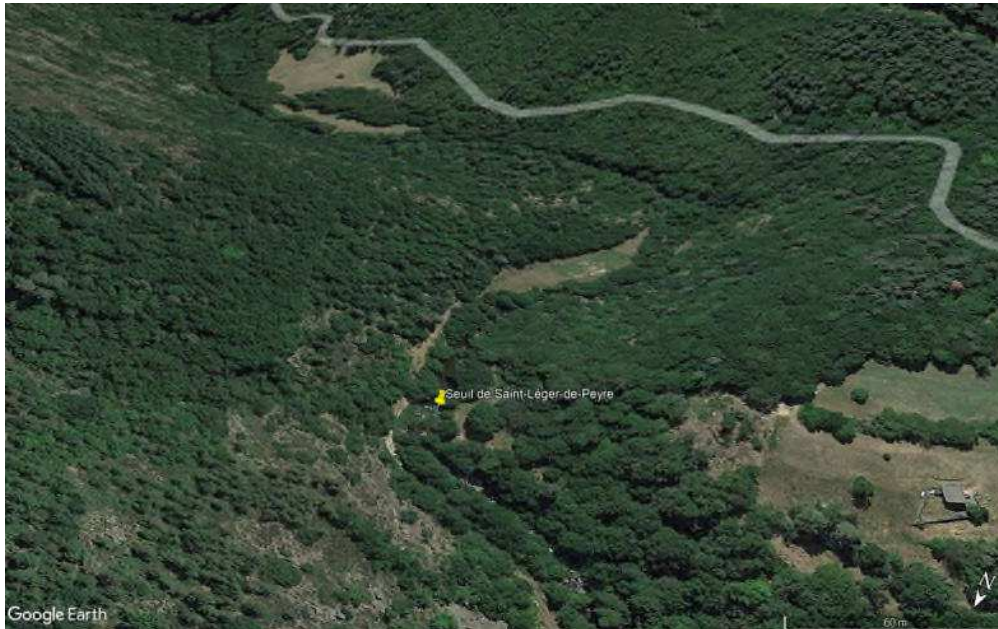


Illustration 70 : Paysage autour du seuil actuel de Saint-Léger-de-Peyre (source : Google Earth, juillet 2020)



Illustration 71 : Photographies du seuil actuel de Saint-Léger-de-Peyre (source : CEREG Ingénierie, 2015)

Le seuil des « Valettes »

Le seuil des « Valettes » est situé en zone agricole en périphérie d'une prairie dans le fond de la vallée de la Colagne. Le seuil est situé 150 m au Nord d'une habitation et à proximité de la rue Sarremejols.



Illustration 72 : Paysage autour du seuil des « Valettes » (source : Google Earth, juillet 2020)



Illustration 73 : Paysage autour du seuil des « Valettes » (source : CEREG Ingénierie, mai 2020)

Nouveau réseau d'adduction vers la nouvelle station de potabilisation

La nouvelle conduite d'adduction vers la nouvelle station de potabilisation traverse divers paysages. Elle commence en milieu agricole (prairie) puis traverse des milieux forestiers (sous chemin existant) et des paysages ouverts / agricoles (prairies) jusqu'à la nouvelle station.

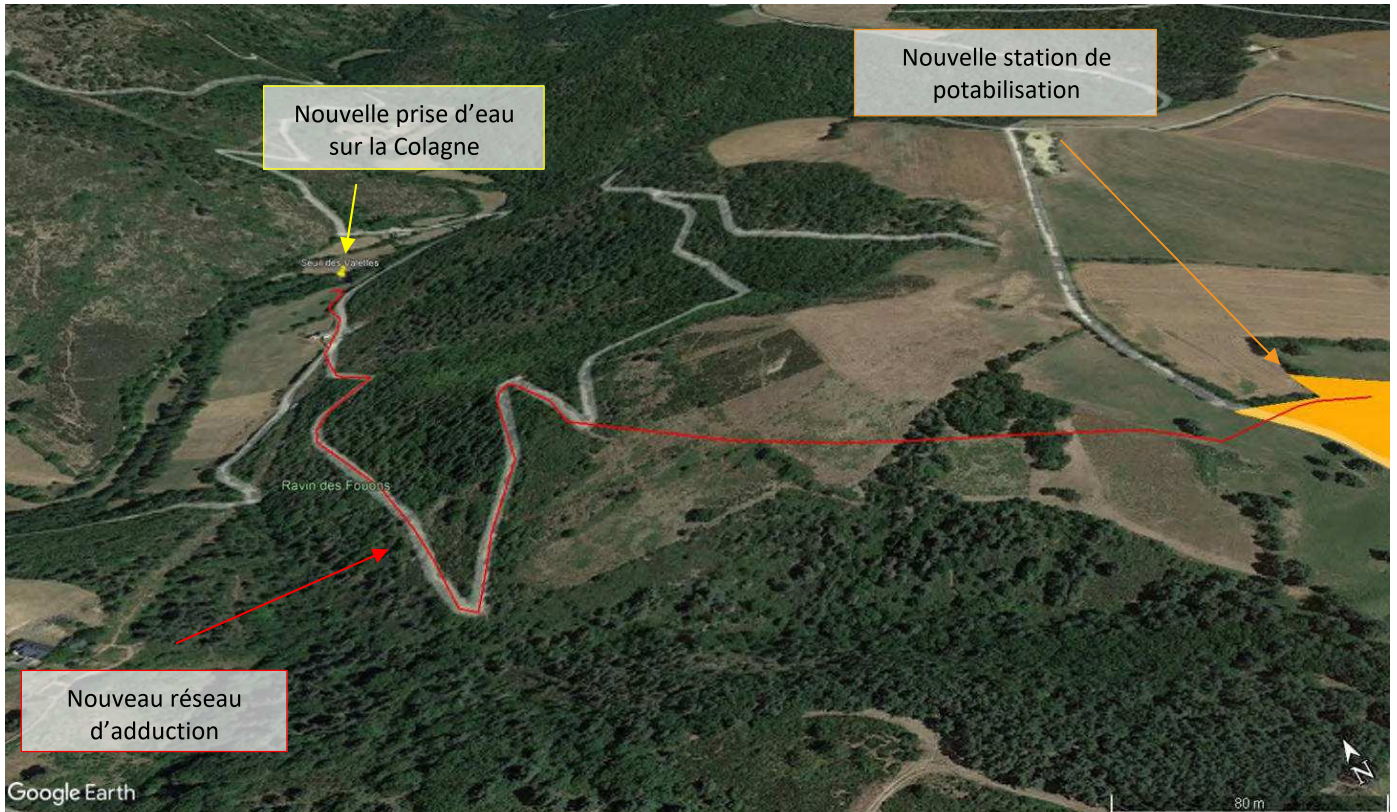


Illustration 74 : Paysages traversés par le nouveau réseau d'adduction depuis la nouvelle prise d'eau sur la Colagne jusqu'à la nouvelle station de potabilisation (source : Google Earth, juillet 2020)

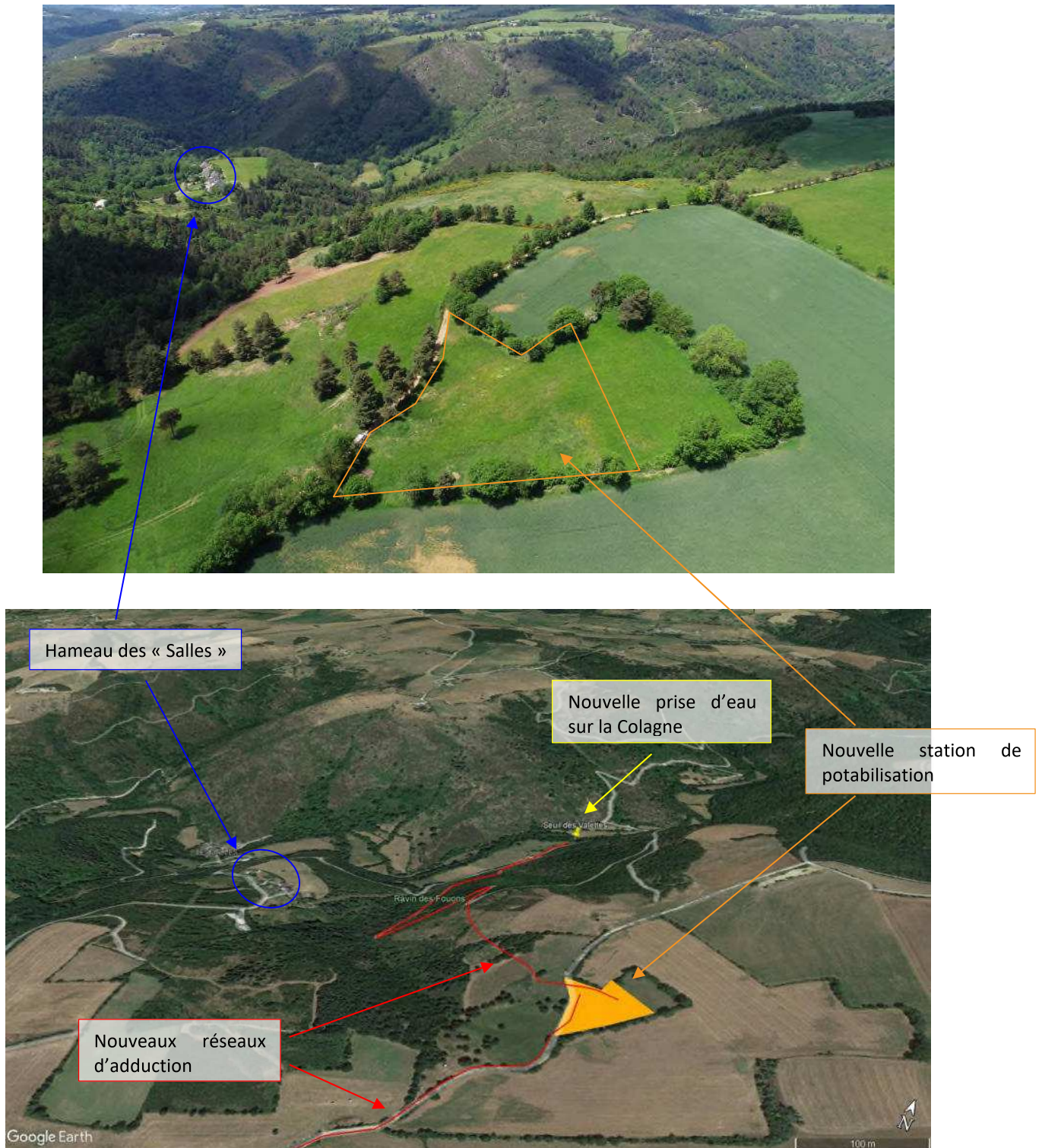


Illustration 75 : Paysages traversés par le nouveau réseau d'adduction depuis la nouvelle prise d'eau sur la Colagne jusqu'à la nouvelle station de potabilisation (sources : CERE Ingénierie, mai 2020 - Google Earth, juillet 2020)

Nouvelle station de de potabilisation

La nouvelle station de potabilisation sera située en zone agricole (prairie) le long d'un chemin communal sur le plateau.



Illustration 76 : Paysage autour de la nouvelle station de potabilisation (source : CERE Ingénierie, mai 2020)

Nouveau réseau d'adduction vers les réservoirs de Valadou, de Montrodat CEM et de Marvejols

Les réseaux d'adduction entre la nouvelle station de potabilisation et les réservoirs de Valadou, de Montrodat CEM et de Marvejols traversent différents paysages illustrés en suivant.

Entre la nouvelle station de potabilisation et la première bifurcation, le réseau, qui suit la RD 999, longe des parcelles agricoles et passe dans le hameau de Mazet (commune de Lachamp-Ribennes).

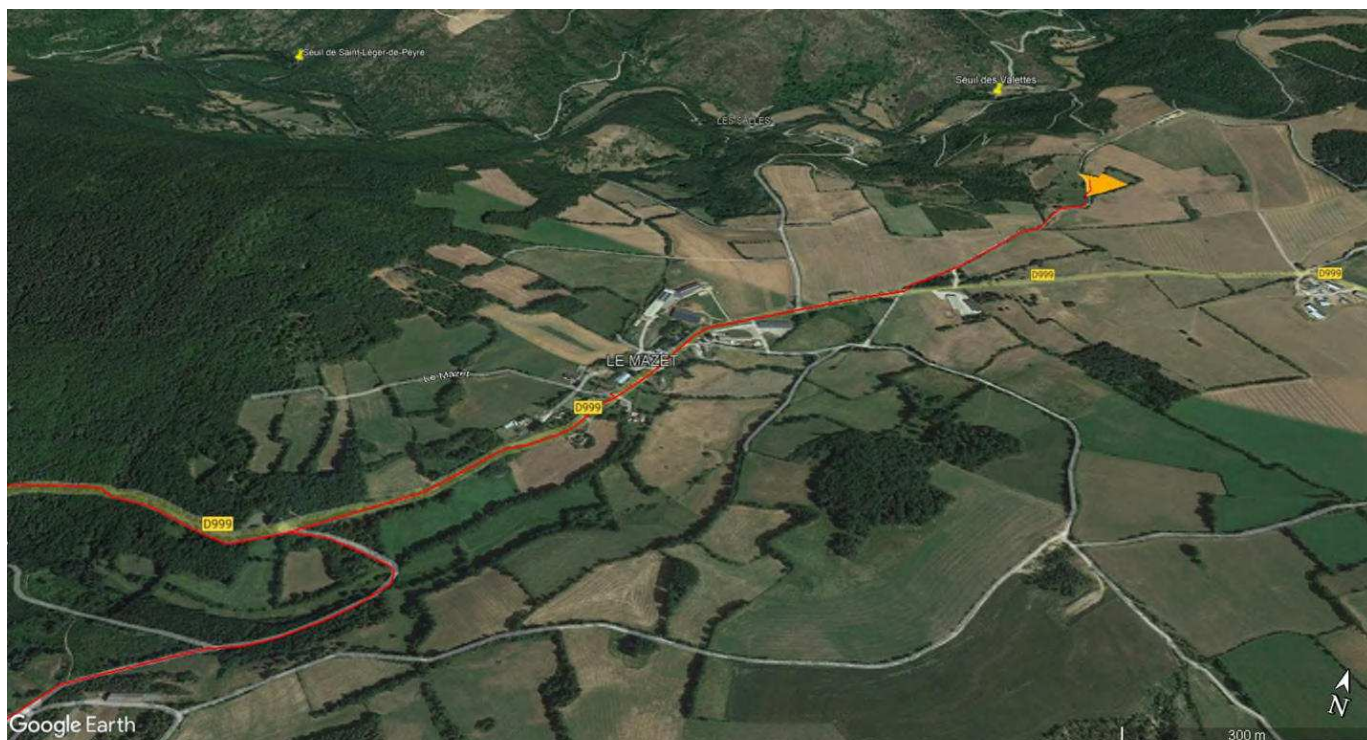


Illustration 77 : Paysages traversés par le nouveau réseau d'adduction - De la nouvelle station de potabilisation jusqu'à la première bifurcation (source : Google Earth, juillet 2020)

Entre la première bifurcation et l'endroit où le réseau quitte la RD 999, le paysage est essentiellement un paysage forestier. La bifurcation vers le réservoir de Montrodat CEM traverse des bocages avant d'arriver au complexe du CEM.



Illustration 78 : Paysages traversés par le nouveau réseau d'adduction - De la première bifurcation à la séparation avec la RD999 (source : Google Earth, juillet 2020)

Une fois la RD999 quittée, le réseau d'adduction passe par des paysages agricoles jusqu'au nouveau brise charge. Après ce dernier et jusqu'au hameau du Grenier, le paysage est dominé par la forêt. On observe également des bocages le long du réseau qui relie le nouveau brise charge au réservoir de Valadou.

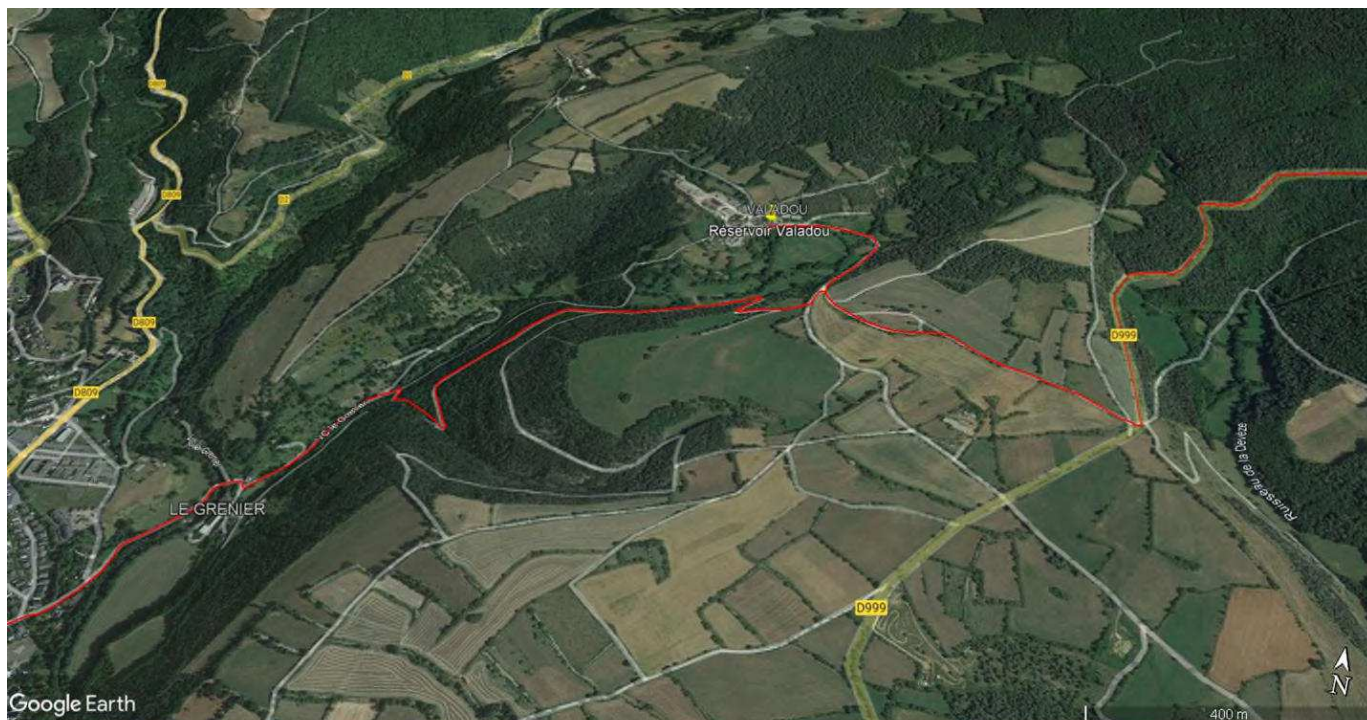


Illustration 79 : Paysages traversés par le nouveau réseau d'adduction - De la séparation avec la D999 au hameau du Grenier (source : Google Earth, juillet 2020)

Entre le hameau du Grenier et le réservoir de Marvejols le réseau traverse principalement un paysage urbain.

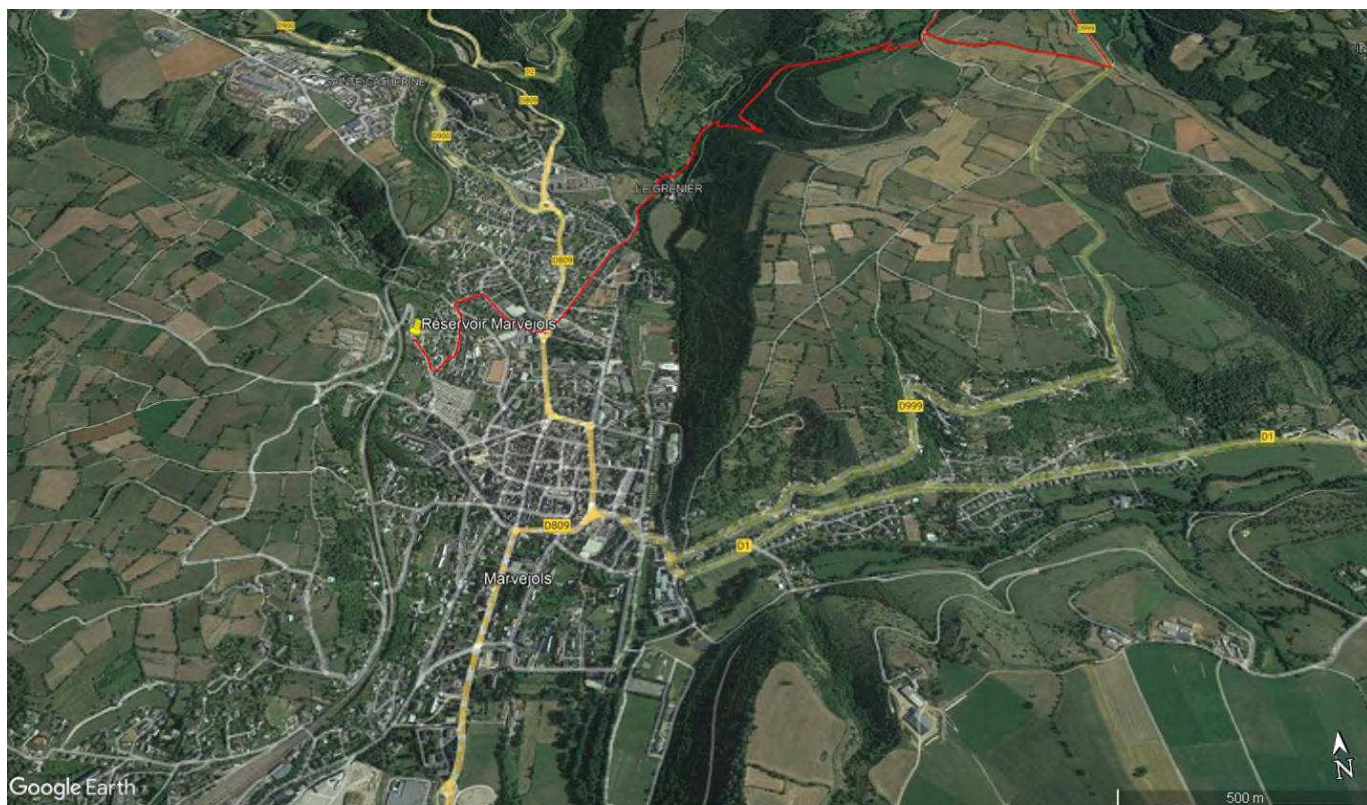


Illustration 80 : Paysages traversés par le nouveau réseau d'adduction - Du hameau du Grenier au réservoir de Marvejols (source : Google Earth, juillet 2020)

Nouveau brise charge

Le nouveau brise charge sera situé en zone agricole (cultures) à l'intersection de deux voies communales.

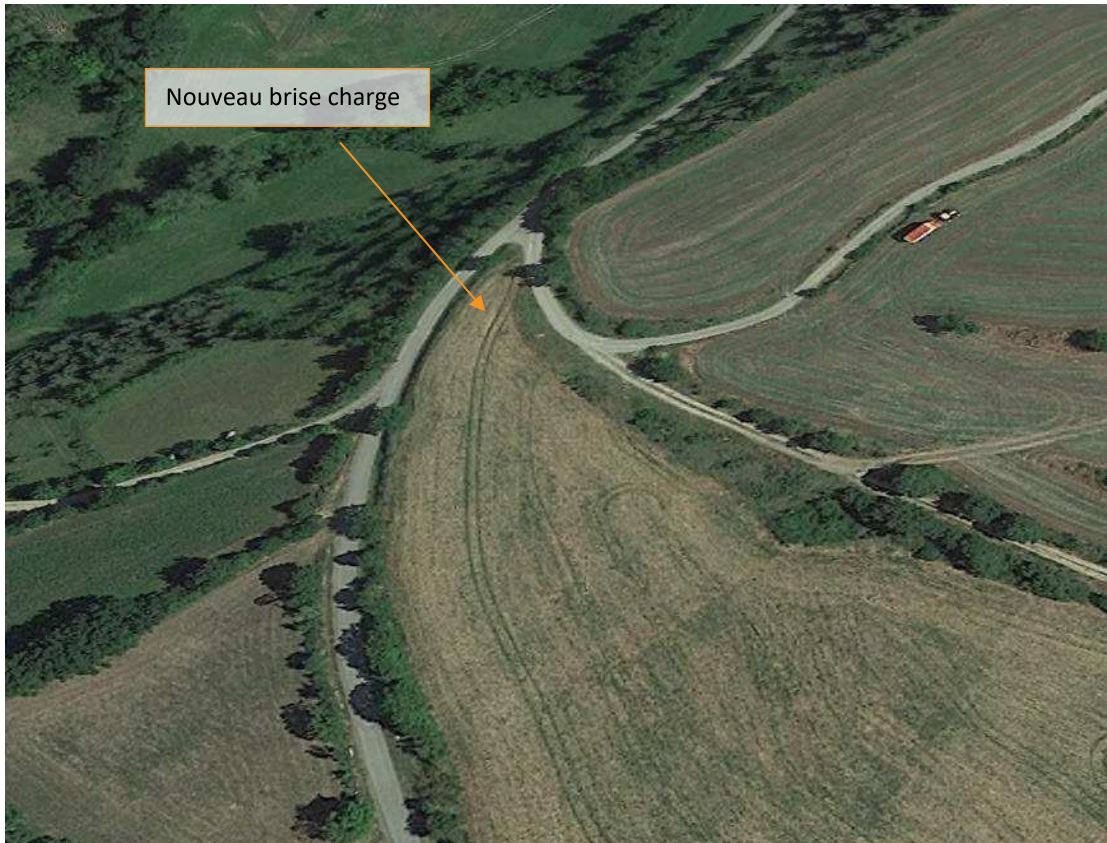


Illustration 81 : Paysage autour du nouveau brise charge (source : CERE Ingénierie, mai 2020)

Situé à la frontière entre les grands ensembles paysagers de la Margeride et de la Vallée du Lot et les avants-Causse, le projet concerne et traverse plusieurs paysages différents : des paysages agricoles, des paysages forestiers et des paysages urbains à Marvejols.

A.V.3.2. Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet

Avec la croissance de la population sur l'aire d'étude, nous pouvons nous attendre à voir une densification de l'urbanisation, au détriment des espaces agricoles et forestiers.

A.VI. MILIEU HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

➤ *Planche n°15 : Occupation des sols aux abords du projet*

A.VI.1. Population et habitat

Sources : INSEE

Etude comparative, Cereg Ingénierie, 2015

A.VI.1.1. Etat initial

A.VI.1.1.1. Habitat

▀ *Habitat sur l'aire d'étude*

Le territoire présente un **caractère rural**. La **structuration de l'habitat** sur l'aire d'étude se présente schématiquement de la façon suivante :

- **Un habitat urbain et péri-urbain concentré principalement le long de la vallée de la Colagne** avec les villes et villages les plus développés : Marvejols, Montrodat ;
- **De nombreux villages et hameaux indépendants relativement épars sur le reste du territoire.**

▀ *Habitat aux abords du projet*

Les nouveaux ouvrages en surface s'implantent dans des secteurs non habités. Des habitations isolées sont situées à environ 135 m de la nouvelle prise d'eau sur la Colagne.

Les nouvelles canalisations enterrées vont traverser les secteurs habités suivants : hameau du Mazet, Montrodat CEM, hameau de Valadou et centre-ville de Marvejols.

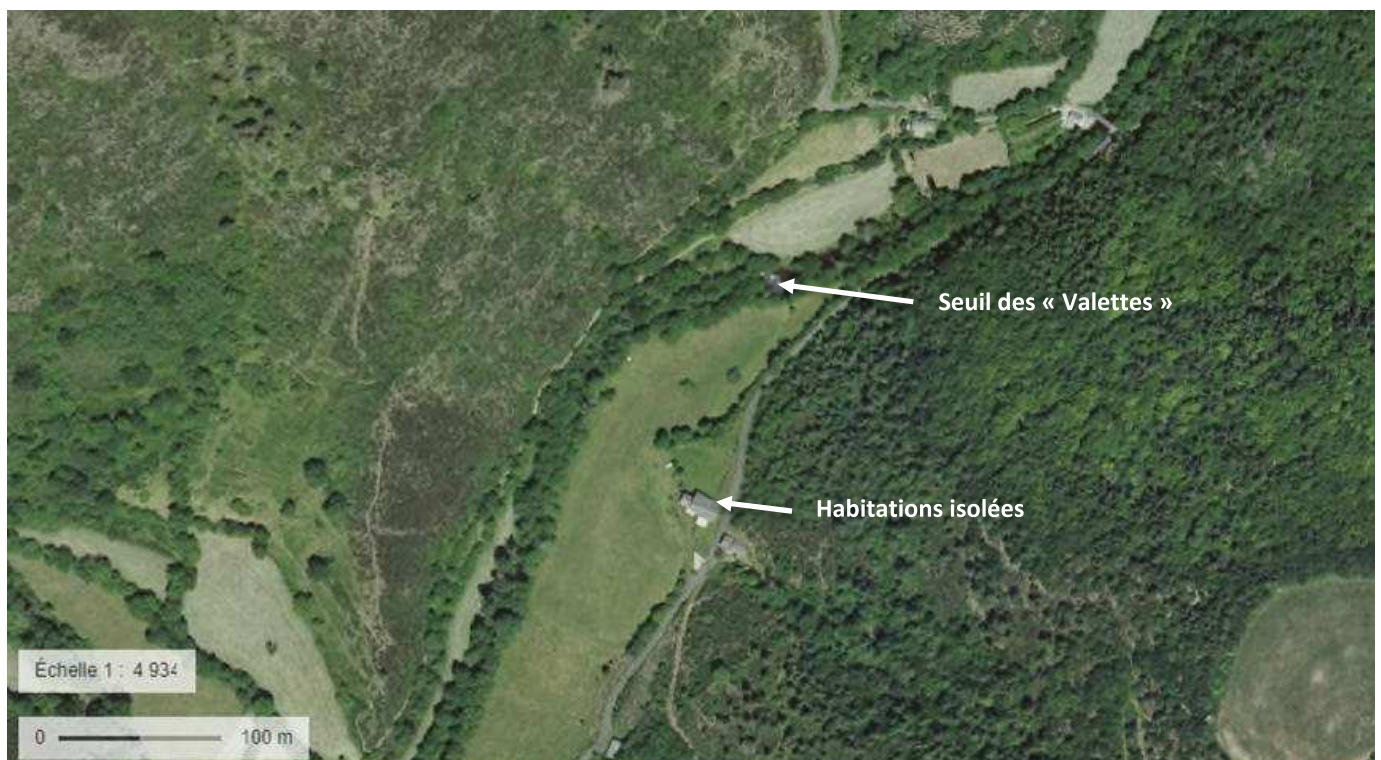


Illustration 82 : Habitations isolées près du seuil des « Valettes » (Source : Géoportail)

A.VI.1.1.2. Population

La population de la Communauté de communes du Gévaudan est d'environ 10 000 habitants. Entre 1990 et 1999, la population communautaire a stagné. Depuis 1999, la population augmente de près de +1 % par an en moyenne.

A l'heure actuelle, le territoire qui sera alimenté en eau destinée à la consommation humaine par la nouvelle prise d'eau sur la Colagne compte environ 5 100 habitants. Les besoins en eau destinée à la consommation humaine sont de 2 000 m³/j en pointe sur ce territoire.

Le territoire présente un caractère rural. L'habitat se concentre le long de la Colagne et notamment dans la ville de Marvejols.

A l'heure actuelle, le territoire qui sera alimenté en eau destinée à la consommation humaine par la nouvelle prise d'eau sur la Colagne compte environ 5 100 habitants. Les besoins en eau destinée à la consommation humaine sont de 2 000 m³/j en pointe sur ce territoire.

A.VI.1.2. Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet

Afin d'évaluer les perspectives de croissances démographiques sur les 30 prochaines années, une hypothèse de taux de croissance moyenne annuelle a été retenue lors de l'étude comparative réalisée par Cereg en 2015 : **+ 0.5 %/an**.

Ce taux de croissance a été retenu pour les deux raisons suivantes :

- Ce taux correspond au taux de croissance moyen observé sur la commune de Montrodat ;
- C'est une des hypothèses de croissances retenues par l'INSEE pour le département de la Lozère.

Globalement, ces hypothèses de croissance de population laissent transparaître les évolutions suivantes :

- Horizon 2035 : augmentation de la population de 10% ;
- Horizon 2055 : augmentation de la population de 22%.

Dans le futur, le territoire qui sera alimenté en eau destinée à la consommation humaine par la nouvelle prise d'eau sur la Colagne comptera environ 5 550 habitants. Les besoins en eau destinée à la consommation humaine ont été évalués à environ 2 700 m³/j en pointe sur ce territoire. Afin notamment de prendre en compte les besoins industriels méconnus à ce jour et de disposer d'une marge sécuritaire suffisante, les besoins en eau retenus pour le projet sont de 3 000 m³/jour.

A.VI.2. Occupation du sol

Sources : Corine Land Cover 2018
Géoportail

A.VI.2.1. Etat initial

Occupation du sol sur l'aire d'étude

La répartition surfacique de l'occupation du sol témoigne du **caractère rural** de la zone d'étude. Hormis le tissu urbain de Marvejols et de Montrodat Village, la zone d'étude est divisée entre les surfaces agricoles (prairies et cultures) et les forêts.

Occupation des sols aux abords des ouvrages du projet

Les abords des différents ouvrages du projet sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 52 : Occupation du sol aux abords du projet

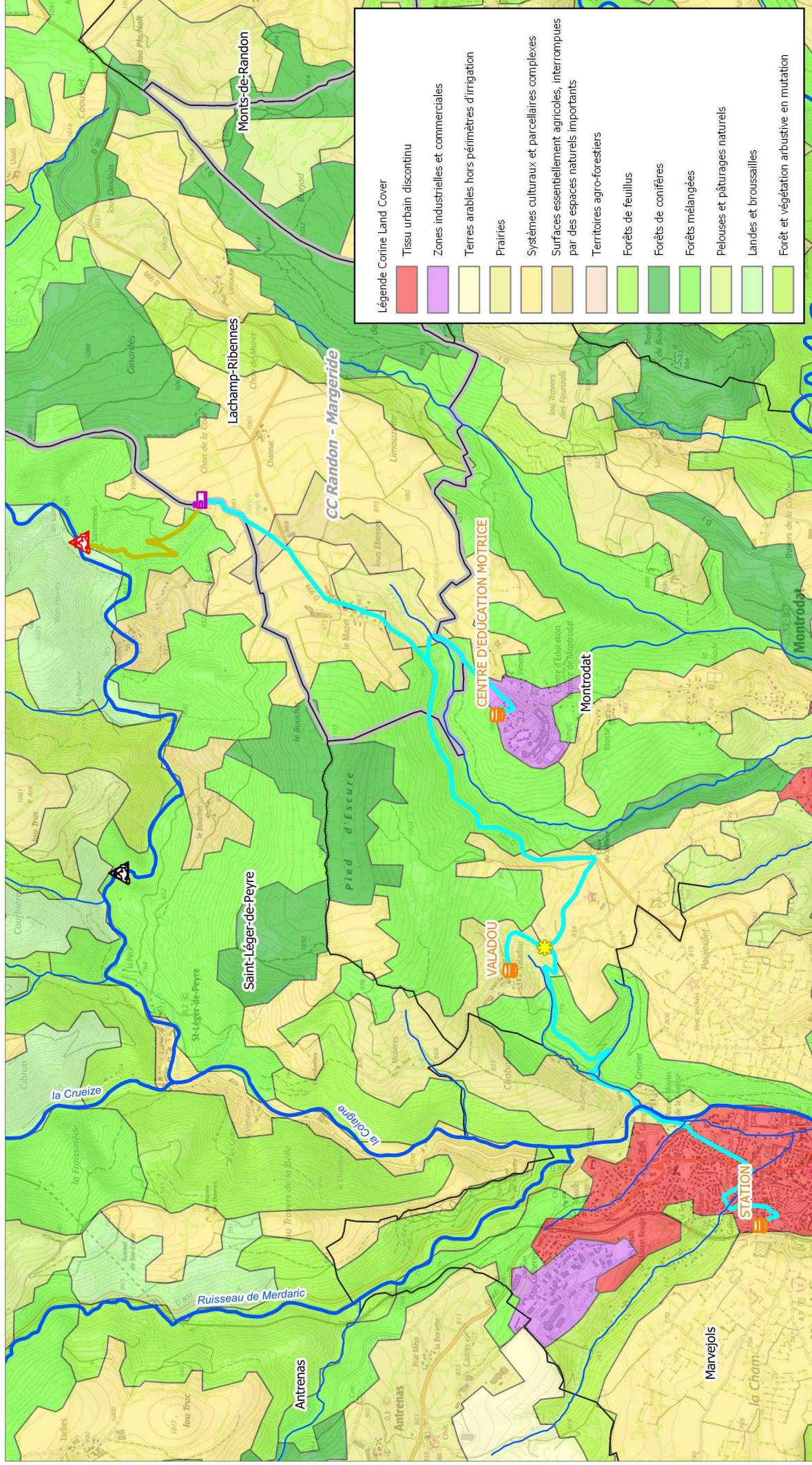
Commune	Type d'ouvrage	Occupations des sols au droit de l'ouvrage	Occupations des sols aux abords de l'ouvrage
Saint-Léger-De-Peyre	Seuil des Valettes et Station d'exhaure	Cours d'eau Prairie	Forêts
	Seuil de Saint-Léger-de-Peyre	Cours d'eau	Forêts
	Réseau d'adduction entre le seuil des Valettes et la station de traitement	Chemin, piste forestière, forêts et landes	Forêts
Marvejols	Réseau d'adduction	Chemin forestier, voirie	Tissu urbain discontinu et agricole (prairies)
	Réservoir de Marvejols	Tissu urbain (ville)	Tissu urbain discontinu
Montrodat	Réseau d'adduction	Route départementale et autre voirie	Agricole (cultures et prairies) et forêts
	Réservoir Valadou	Tissu urbain (hameau)	Agricole (prairies)
	Brise Charge	Agricole	Agricole (cultures)
	Réservoir CEM	Tissu urbain (hameau)	Zone industrielle et commerciale
Lachamp-Ribennes	Réseau d'adduction	Route départementale et autre voirie	Agricole (cultures) et forêts
	Station de traitement	Agricole	Agricole (cultures)

Hormis le tissu urbain de Marvejols et de Montrodat Village, la zone d'étude est divisée entre les surfaces agricoles (prairies et cultures) et les milieux naturels (forêts, cours d'eau...).

A.VI.2.2. Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet

Avec la croissance de la population sur l'aire d'étude, il est possible de s'attendre à une densification de l'urbanisation, au détriment des espaces agricoles et forestiers.

Communauté de Communes du Gévaudan Création d'une prise d'eau destinée à la consommation humaine sur la Cologne Occupation des sols aux abords dans la zone d'étude



Carte élaborée par Cereg en mai 2022 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - BD Topage - CC Gévaudan - CLC 2018

- LEGENDE**
- Limite EPCI
 - Limite communale
 - Réseau hydrographique
 - Réservoir existant
 - Nouvelle prise d'eau
 - Prise d'eau actuelle
 - Nouvelle station de potabilisation
 - Nouveau brise charge
 - Réservoir existant
 - Nouvelle station de potabilisation
 - Nouveau brise charge
 - Nouveau réseau d'adduction
 - Prise d'eau -> Station de potabilisation
 - Station de potabilisation -> Réservoirs

A.VI.3. Economie et tourisme

Sources : INSEE
Agreste

A.VI.3.1. Etat initial

A.VI.3.1.1. Agriculture et élevage

Sur l'aire d'étude, la principale activité économique est représentée par l'agriculture et plus particulièrement l'élevage.

Sur le territoire concerné par la future prise d'eau sur la Colagne, la plupart des éleveurs produisent des vaches allaitantes. On recense aussi quelques élevages ovins (majoritairement des brebis allaitantes).

Le cheptel des communes concernées est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 53 : Cheptel des communes concernées par la nouvelle prise d'eau (source : RGA 2010)

Commune	Bovins			Ovins			Total UGB
	Exploitations en produisant	Têtes	UGB	Exploitations en produisant	Têtes	UGB	
Marvejols	0	0	0	0	0	0	0
Montrodat	11	782	554	4	1319	198	752
Saint-Léger-de-Peyre	13	1 130	874	5	552	83	957
Le Mazet (Lachamp)	2	150	150	0	0	0	150
TOTAL	26	2 062	1 578	9	1 871	281	1 859

A.VI.3.1.2. Activités économiques et industrielles

Les autres principales activités économiques des communes concernées par la nouvelle prise d'eau sur la Colagne sont représentées par l'activité médico-sociale, l'enseignement, le bâtiment et le tourisme.

Les entreprises de ces communes sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 54 : Activités économiques et industrielles des communes concernées par la nouvelle prise d'eau sur la Colagne (source : dossier complet, INSEE 2021)

Commune	Activités économiques et industrielles		
	Entreprises	Dont entreprises appartenant au secteur de l'industrie	Dont entreprises appartenant au secteur de la construction
Marvejols	414	38	29
Montrodat	39	5	3
Lachamp-Ribennes	40	20	6
TOTAL	493	63	38

Plusieurs gros consommateurs sont recensés sur le territoire desservi par la nouvelle prise d'eau sur la Colagne. Ils sont listés ici à titre informatif :

- Marvejols :
 - Clinique ;
 - Ateliers de la Colagne ;
 - Gendarmerie

- Hôpital ;
 - Couvent ;
 - Entreprise de matériel agricole ;
 - Commerces de proximité ;
 - Agences immobilières ;
 - Abattoirs ;
 - Clos du Nid ;
 - Supermarché ;
 - Contrôle Technique Automobile ;
 - Restaurant ;
 - Blanchisserie ;
 - CFA ;
 - Club Hippique ;
 - Etablissements scolaires (école, collèges, lycées) ;
 - Foyer d'Accueil Médicalisé ;
 - Industrie mécanique et électromécanique ;
 - Gare SNCF
 - Maisons de repos / retraite ;
 - Garages automobiles ;
 - Hôtels ;
 - Usine de béton ;
 - Pompes funèbres ;
 - Village vacances ;
 - Particuliers.
- Montrodat : CEM (centre d'éducation motrice), CAT (centre d'aide par le travail), exploitation agricole.

A.VI.3.1.3. Tourisme

Les communes alimentées par la nouvelle prise d'eau sur la Colagne disposent d'une capacité d'accueil touristique due au nombre de résidences secondaires. Cette capacité d'accueil est résumée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 55 : Résidences secondaires des communes concernées par la nouvelle prise d'eau sur la Colagne (source : INSEE, 2018)

Commune	Logements secondaires	Part du parc de logement communal
Marvejols	339	10%
Montrodat	46	8%
Lachamp-Ribennes	132	38%
TOTAL	517	12%

Outre cette capacité d'accueil représentée par les habitations secondaires, on recense sur le territoire concerné par la nouvelle prise d'eau :

- 105 chambres d'hôtel (Marvejols) ;
- 40 emplacements de camping (Marvejols) ;
- 237 lits en Village Vacances (Marvejols) ;
- 180 lits en résidence de tourisme (Montrodat).

L'activité économique dans l'aire d'étude est largement dominée par l'agriculture et plus particulièrement l'élevage. On recense également d'autres activités économiques représentées par l'activité médico-sociale, l'enseignement, le bâtiment et le tourisme. Les communes alimentées par la nouvelle prise d'eau sur la Colagne disposent d'une capacité d'accueil touristique (résidences secondaires, hôtels, camping, Village vacances, résidence de tourisme).

A.VI.3.2. Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet

La mise en œuvre des différentes politiques de planification territoriale devrait permettre de favoriser l'emploi et les activités économiques.

A.VI.4. Déplacements et infrastructures de transport

A.VI.4.1. Etat initial

L'aire d'étude est parcourue par un réseau de voiries. Les principaux axes routiers sont le RD999, la RD808, la RD809, la RD806 et la RD1. D'autres routes, petites départementales ou communales, sillonnent le territoire et relient les différents secteurs d'habitat isolé entre eux. On notera la présence de l'autoroute A75 qui passe à environ 3km l'Ouest du centre-ville de Marvejols.

Le tracé des nouvelles canalisations du projet empruntera essentiellement le tracé de voiries communales existantes. Il empruntera également le tracé de la RD999.

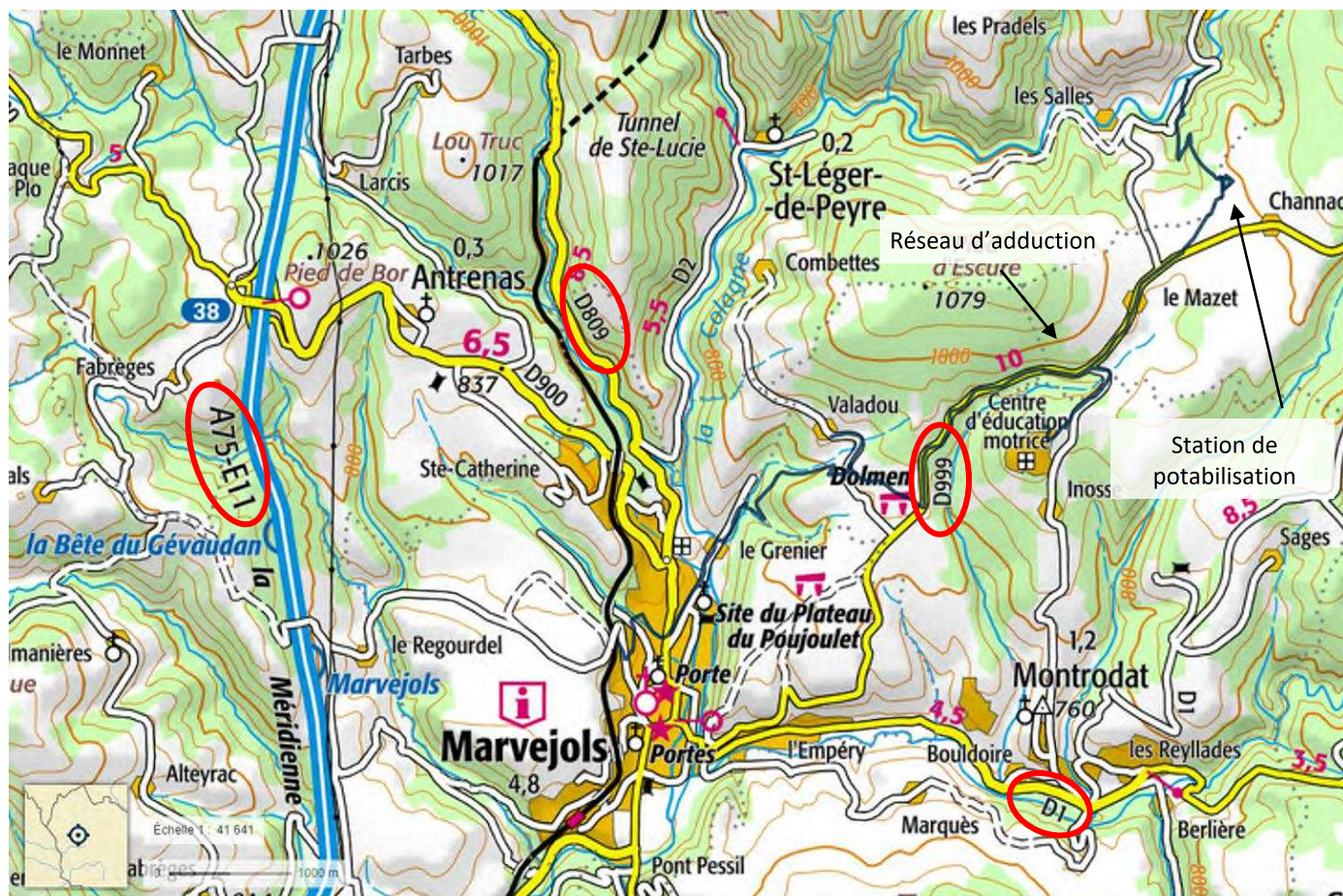


Illustration 83 : Principaux axes routiers dans le secteur d'étude (Source : Géoportail)

Les principaux axes routiers de l'aire d'étude sont le RD999, la RD808, la RD809, la RD806 et la RD1. D'autres routes, petites départementales ou communales, sillonnent le territoire et relient les différents secteurs d'habitat isolé entre eux.

Le tracé des nouvelles canalisations du projet empruntera essentiellement le tracé de voiries communales existantes. Il empruntera également le tracé de la RD999.

A.VI.4.2. Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet

Aucune évolution notable n'est à considérer sur cette thématique.

A.VI.5. Planification territoriale

➤ *Planche n°16 : Zonage du Plan Local d'Urbanisme de Marvejols et de la Carte Communale de Montrodat*

A.VI.5.1. Etat initial

A.VI.5.1.1. Zone de montagne

Les communes concernées par le projet sont classées en zone de montagne au titre du droit à l'urbanisme. Elles sont rattachées au Massif central. Dans ces communes s'appliquent les articles L. 122-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. Conformément à l'article L122-3 du code précité, les installations et ouvrages nécessaires aux services publics ne sont pas soumises aux dispositions de la présente section si leur localisation dans ces espaces correspond à une nécessité technique impérieuse.

A.VI.5.1.2. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

A ce jour, les communes concernées par le projet ne sont couvertes par aucun Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

A.VI.5.1.3. Documents d'urbanisme communaux

▲ *Etat d'avancement des procédures et opposabilité*

L'état des procédures pour chaque commune concernée par les travaux est précisé ci-dessous.

Tableau 56 : Etat d'avancement des documents d'urbanisme locaux pour les communes concernées par le projet

Commune	Nature du document	Date d'approbation du dernier document opposable
Communauté de Communes du Gévaudan	PLUi	En cours d'élaboration
Montrodat	Carte Communale	15 septembre 2003
Marvejols	PLU	30 mars 2012
Saint-Léger-De-Peyre	Règlement national d'urbanisme	23 septembre 2015
Lachamp-Ribennes	Règlement national d'urbanisme	23 septembre 2015

Un **PLUi** est en cours d'élaboration sur la **Communauté de Communes du Gévaudan**. Sur les communes de Saint-Léger-De-Peyre et de Lachamp-Ribennes, qui ne disposent d'aucun document d'urbanisme, les règles d'urbanisme sont donc actuellement régies par le **Règlement National d'Urbanisme** (limitation des capacités d'extension urbaines aux parties actuellement urbanisées, une distance d'au moins trois mètres peut être imposée entre deux bâtiments non contigus situés sur un terrain appartenant au même propriétaire.).

Zonage et règlement des zones au droit du projet

Sur la carte du zonage des documents d'urbanisme une synthèse du PLU de Marvejols et de la Carte Communale de Montrodat sur la zone d'étude a été réalisée. Ce document est volontairement simplifié pour permettre d'optimiser la lecture de l'information. Il n'a pas de valeur contractuelle.

Tableau 57 : Zonages directement concernés par la zone d'étude

Commune	Zonages	Caractère de la zone	Surface/linéaire concerné
Montrodat	ZnC	Secteur non ouvert à la construction, sauf exceptions prévues par la loi	438 ml du réseau d'adduction et l'intégralité du brise charge
	ZC	Secteur ouvert à la construction.	1 388 ml du réseau d'adduction et les réservoirs de CEM et Valadou
Marvejols	N	Zone naturelle	730 ml du réseau d'adduction
	Np	Zone naturelle paysager strictement protégée ou aucune construction, réhabilitation ne sera admise (hormis celles mentionnées dans le présent règlement)	20 ml du réseau d'adduction
	Uc	Zone urbaine d'extension périphérique au centre dense, à caractère pavillonnaire	1 353 ml du réseau d'adduction et le réservoir de Marvejols
	Ub	Zone urbaine périphérique correspondant aux faubourgs et secteurs de constructions collectives (immeubles, équipements, ...)	109 ml du réseau d'adduction

Le règlement du PLU de la commune de Marvejols autorise en zone N : « Les ouvrages et outillages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics, ainsi que les équipements collectifs sous réserve de leur intégration paysagère les constructions. ». De même pour les zones Np : « Les ouvrages et outillages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics sous réserve de leur intégration paysagère. »

Les règles d'urbanisme applicables sur la commune de Montrodat autorisent en zone N : « l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ainsi que les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ».

Servitudes d'utilité publique

Les servitudes d'utilité publiques suivantes sont relevées au droit du projet.

Tableau 58 : Servitudes d'utilité publique relevées au droit du projet

Code de la servitude	Intitulé de la servitude	Communes concernées
PPRI	Plan de Prévention du Risque d'inondation	Marvejols, Montrodat et Saint-Léger-De-Peyre

Emplacements réservés

Le projet ne concerne aucun emplacement réservé dans les documents d'urbanisme des communes concernées par le projet.

Espaces Boisés Classés

Le projet ne concerne aucun Espace boisé Classé (EBC) dans les documents d'urbanisme des communes concernées par le projet.

La zone d'étude s'inscrit sur la quasi-totalité de son tracé au sein de zones classées naturelles ou agricoles dans les documents d'urbanisme des communes concernées. Ces zones autorisent les ouvrages nécessaires au fonctionnement des services publics.

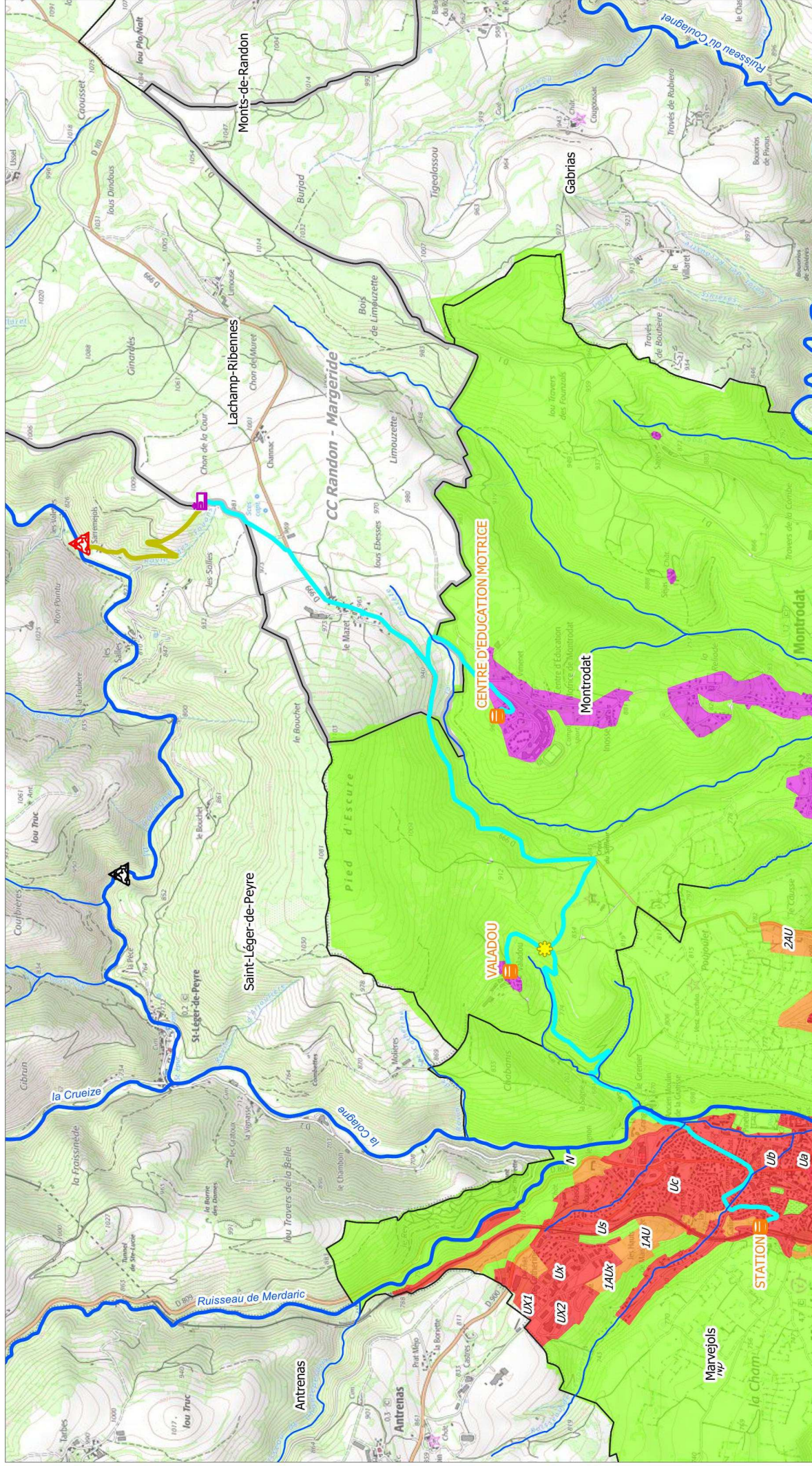
A.VI.5.2. Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet

Aucune évolution notable n'est à considérer sur cette thématique.

Communauté de Communes du Gévaudan

Création d'une prise d'eau destinée à la consommation humaine sur la Cologne

Zonage du Plan Local d'Urbanisme de Marvejols et de la Carte Communale de Montrodat



Carte élaborée par Cereg en mai 2022 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - BD Topage - CC Gévaudan - Géoportail de l'urbanisme

LEGENDE

- Limite EPCI
- Limite communale
- Réseau hydrographique
- Réserveoire existant
- Prise d'eau actuelle
- Nouvelle prise d'eau
- Nouvelle station de potabilisation
- Nouvelle prise d'eau
- Station de potabilisation -> Réservoirs
- Zone PLU Marvejols
- A urbaniser
- Urbainisée
- Naturelle
- Agricole
- Zone naturelle
- Zone constructible
- Secteur Carte communale Montrodat

cereg

0 350 700 m

A.VII. CADRE DE VIE ET SANTE

A.VII.1.1. Qualité de l'air

A.VII.1.1.1. Etat initial

Source : Évaluation de la qualité de l'air pour le département de la Lozère, 2019, ATMO Occitanie

Dans le Département de la Lozère, la qualité de l'air est conforme aux objectifs de qualité et à la réglementation pour le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 10 µm (PM10) et inférieur à 2,5 µm (PM2.5). Elle est supérieure à l'objectif de qualité pour l'ozone (O₃).

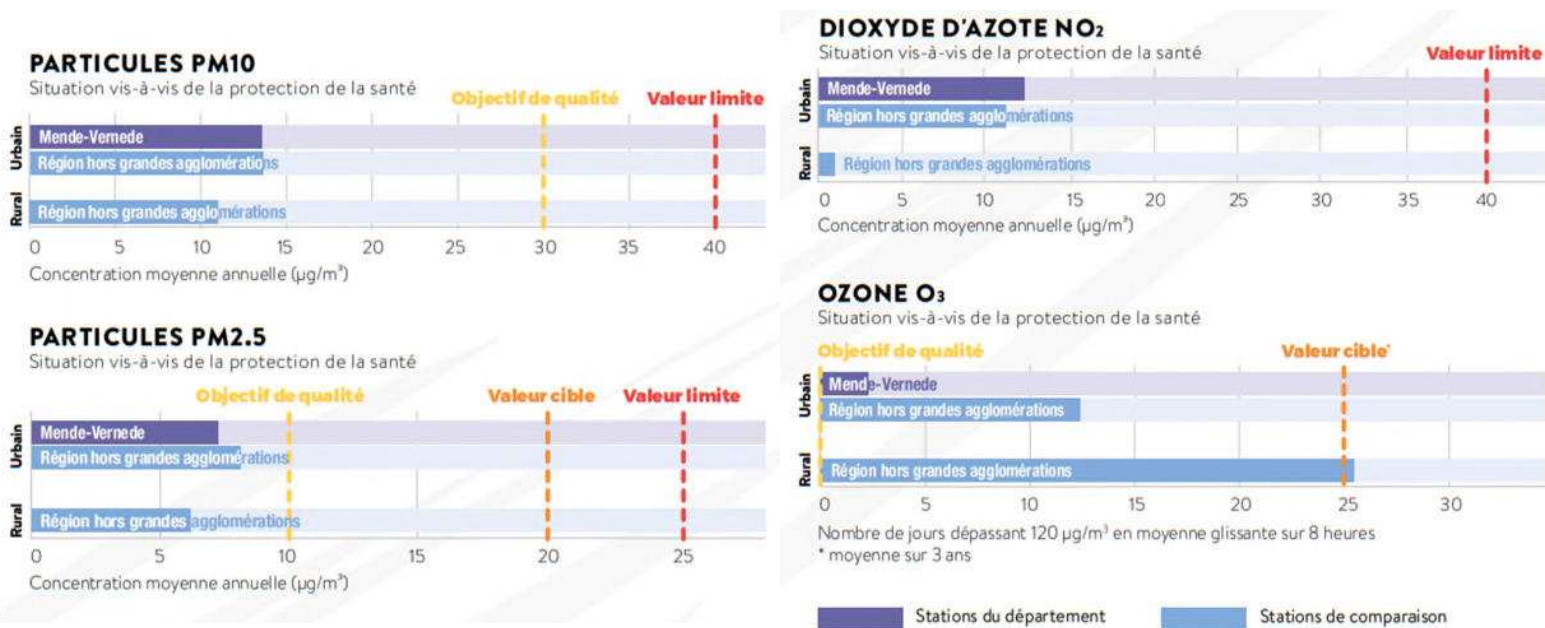


Illustration 84 : Situation réglementaire de la qualité de l'air en Lozère (source : ATMO Occitanie)

Sur l'aire d'étude, la qualité de l'air peut être qualifiée de bonne.

A.VII.1.1.2. Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet

Dans le cadre de l'évaluation des impacts de la stratégie Région à Energie POSitive (REPOS) de la Région Occitanie, ATMO Occitanie a estimé les émissions polluantes en Occitanie en 2050.

Il ressort de cette étude les éléments suivants :

- Baisse significative des émissions des principaux polluants atmosphériques et GES ;
- Réduction drastique des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) due à la sortie des carburants fossiles ;
- Diminution des émissions de particules PM10 et PM2.5, notamment grâce à l'utilisation de modes de chauffages plus performants, d'un mix énergétique plus vertueux, de la diminution globale de la consommation énergétique ainsi que de nouvelles pratiques, notamment dans les secteurs résidentiel et agricole.

La qualité de l'air au droit des communes du projet est donc vouée à s'améliorer.

A.VII.1.2. Ambiance sonore

A.VII.1.2.1. Etat initial

Sources : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de La Lozère (48), 2012, DDT Lozère (48)
Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), DDT Lozère (48)

Le département de la Lozère (48) a élaboré un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour lutter contre les nuisances sonores des grandes voies de circulation (conformément à la directive européenne du 25 juin 2002). Des cartes de bruit accompagnent ce plan.

Aucun des principaux axes routiers identifiés dans le PPBE de la Lozère ne traversent la zone d'étude.

Le département de la Lozère a également réalisé, à titre informatif, un classement sonore des infrastructures de transports terrestres. Ce classement identifie une zone théoriquement exposée à plus de 60 dB(A) autour de l'axe routier et la classe parmi 5 catégories :

- catégorie 1 : 300 m de part et d'autre de l'infrastructure ;
- catégorie 2 : 250 m de part et d'autre de l'infrastructure ;
- catégorie 3 : 100 m de part et d'autre de l'infrastructure ;
- catégorie 4 : 30 m de part et d'autre de l'infrastructure ;
- catégorie 5 : 10 m de part et d'autre de l'infrastructure.

La route départementale (RD) n° 809 qui traverse Marvejols a été classée dans les catégories 3 et 4 sur la partie concernée par le projet.

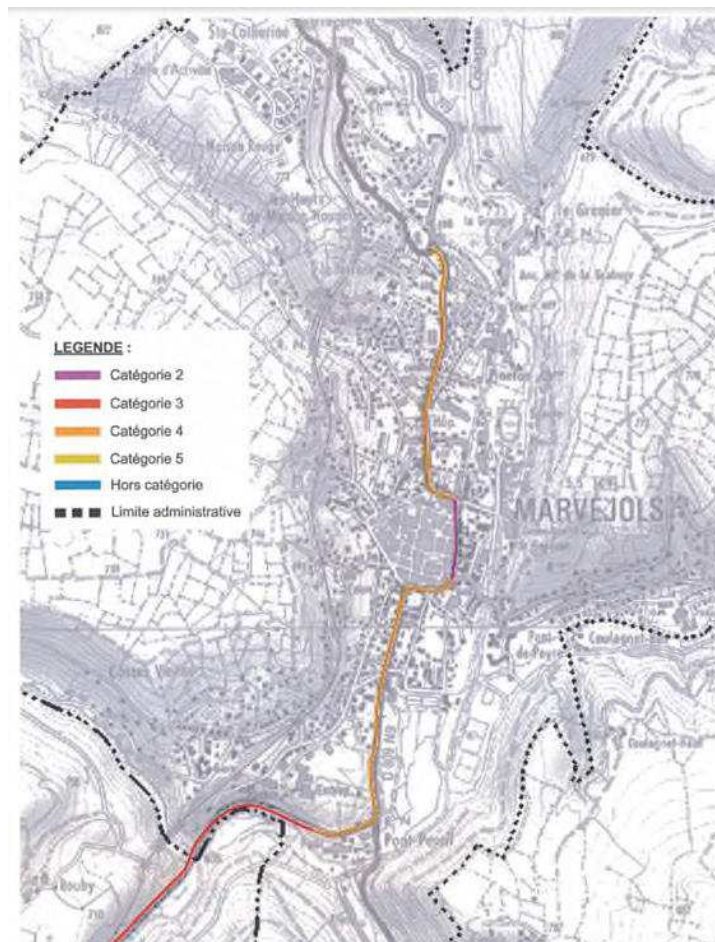


Illustration 85 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres sur la commune de Marvejols (source : DDT 48)

Concernant les autres communes de la zone d'étude, les sources de bruit à proximité du projet sont liées au trafic des routes les plus proches. Celles-ci n'étant pas des routes à fort trafic, **l'ambiance sonore au niveau du projet se limite à un bruit de fond, caractéristique d'une zone rurale. Elle peut être qualifiée de calme.**

Hormis dans le centre-ville de Marvejols située en milieu urbain, l'ambiance sonore peut être qualifiée de calme dans l'aire d'étude.

En milieu urbain, l'ambiance sonore est plus dégradée notamment en périphérie de la RD n° 809.

A.VII.1.2.2. Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet

Aucune évolution notable n'est à considérer sur cette thématique.

A.VII.1.3. Vibrations

A.VII.1.3.1. Etat initial

L'aire d'étude n'est pas un territoire particulièrement concerné par les vibrations.

A.VII.1.3.2. Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet

Aucune évolution notable n'est à considérer sur cette thématique.

A.VII.1.4. Emissions lumineuses

A.VII.1.4.1. Etat initial

Source : *The new world atlas of artificial night sky brightness*, FABIO FALCHI, 2016

La pollution lumineuse se définit comme la présence nocturne anormale et/ou gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur l'environnement (faune, flore, écosystèmes ou santé humaine).

La pollution lumineuse a comme source physique la lumière perdue ou réfléchie, émise par des sources fixes et permanentes telles que : les luminaires des villes, des ports, des aéroports, des parkings, routes, et autres voies de transport, des installations industrielles et commerciales, publicitaires, des locaux et bureaux éclairés...

Parmi les phénomènes de nuisance ou pollution lumineuse, on recense :

- *la sur-illumination, faisant référence à l'utilisation excessive de lumière. Elle peut être la conséquence de l'utilisation de matériels d'illumination non appropriés, d'une mauvaise conception de locaux, d'un mauvais placement des luminaires ou de l'absence de régulation horaire appropriée de l'éclairage, éclairage nocturne décoratif des bâtiments publics...)* ;
- *l'éblouissement, gêne visuelle due à une lumière trop intense ou à un contraste trop intense entre des zones claires et sombres. Il peut être simplement gênant, handicapant ou aveuglant selon l'intensité de la lumière, voire constituer un danger sur la route ;*
- *la luminescence nocturne du ciel, causée par la lumière émise en direction du ciel par les éclairages non directionnels en milieu urbain.*

La carte ci-après, est tirée d'une modélisation de la Luminance zénithale (assimilable à la qualité du ciel) publiée en 2015. Elle rend compte de la pollution lumineuse au droit de la zone d'étude vers 1h du matin. L'unité de mesure est la magnitude/arc seconde² (mag/arcsec²), cette unité est logarithmique et a pour référence 22.

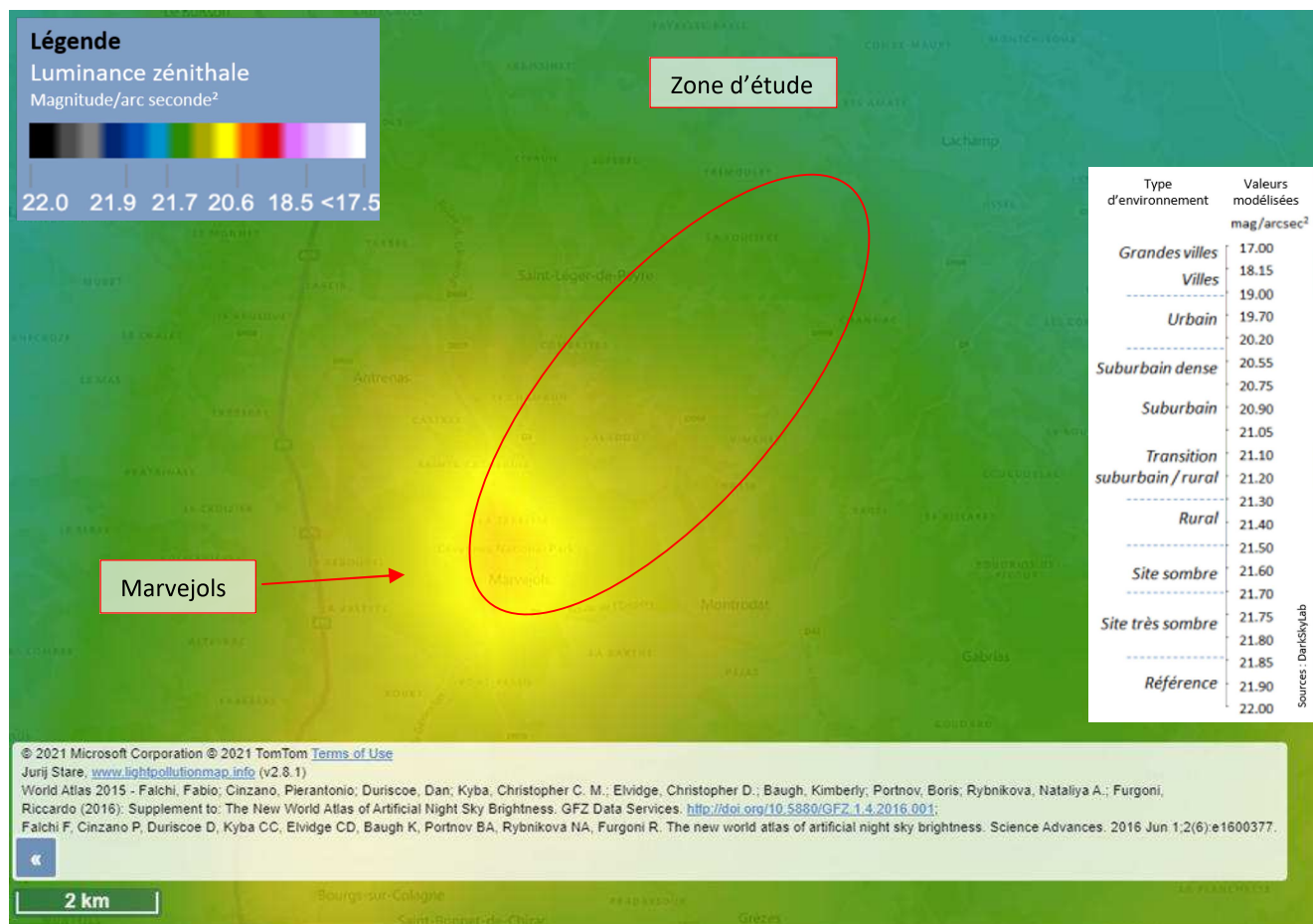


Illustration 86 : Carte de la pollution lumineuse évaluée en 2015 dans la zone d'étude (source : Light pollution map)

Le tableau suivant indique les valeurs de pollution lumineuse pour les principaux ouvrages du projet.

Tableau 59 : Pollution lumineuse autour des principaux ouvrages du projet

Type d'ouvrage	Valeur modélisée (mag/arcsec ²)	Type d'ouvrage	Valeur modélisée (mag/arcsec ²)
Seuil de Saint-Léger-de-Peyre	21,58	Brise charge	21,25
Seuil des « Valettes » et station d'exhaure	21,65	Réservoir de Marvejols	20,74
Station de potabilisation	21,62		

On constate ainsi que le secteur d'étude est divisé en deux, la partie urbaine et péri-urbaine qui subit l'influence de l'éclairage de Marvejols où la pollution lumineuse est moyenne et la partie rurale où la pollution lumineuse est faible.

La pollution lumineuse de l'aire d'étude est caractéristique de villes en zone rurale. Dans l'aire d'influence de la ville de Marvejols, la pollution lumineuse est présente et s'estompe rapidement lorsque l'on quitte la ville et ses abords.

A.VII.1.4.2. Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet

A l'échelle mondiale ou nationale, la pollution lumineuse est en augmentation : entre 1992 et 2012 le nombre de point lumineux a augmenté de 89% en France.

Néanmoins, en l'état des connaissances sur l'aire d'étude, il est difficile d'anticiper l'évolution de la pollution lumineuse dans les années à venir. En effet, si le nombre de points lumineux est en augmentation, on observe une volonté des politiques publiques de réduire cette nuisance, notamment du fait de la situation partielle de l'aire d'étude dans le périmètre du PNR de l'Aubrac qui vise notamment la gestion écologique de l'éclairage public en faveur de la « trame noire ».

A.VII.1.5. Emissions d'odeurs

A.VII.1.5.1. Etat initial

L'aire d'étude n'est pas un territoire particulièrement concerné par les émissions d'odeurs.

A.VII.1.5.2. Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet

Aucune évolution notable n'est à considérer sur cette thématique.

A.VII.1.6. Chaleur et radiations

A.VII.1.6.1. Etat initial

L'aire d'étude n'est pas un territoire particulièrement concerné par les émissions de chaleur et les radiations.

A.VII.1.6.2. Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet

Aucune évolution notable n'est à considérer sur cette thématique.

A.VII.1.7. Déchets

A.VII.1.7.1. Etat initial

La problématique des déchets se concentre bien souvent sur les déchets des entreprises et/ou ceux des ménages. Ces derniers relèvent du service public d'élimination des déchets. Sur le territoire, la collecte des déchets ménagers et assimilés est à la charge de la Communauté de Commune du Gévaudan.

Pour les déchets issus des activités professionnelles, il existe plusieurs plans de gestion d'élimination des déchets selon leur typologie (déchets inertes, non dangereux et dangereux).

La problématique de l'élimination des déchets s'avère particulièrement importante lors des phases de réalisation des travaux. En effet, d'importantes quantités de déchets vont être générées lors des chantiers de construction.

Sur l'aire d'étude, la collecte des déchets ménagers et assimilés est à la charge de la Communauté de Commune du Gévaudan.

A.VII.1.7.2. Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet

Il est difficile d'apprécier l'évolution de la production de déchets. Elle est liée à :

- La variation des quantités produites par les producteurs ;
- La variation de la population ;
- La variation d'activité touristique et économique ;
- L'incidence des actions de réduction à la source ;
- L'incidence des actions visant à augmenter le taux de valorisation matière et organique.

L'évolution de la population et de l'urbanisation ainsi que des activités économiques sera à l'origine d'un accroissement de la production de déchets sur le secteur d'étude. Parallèlement, les politiques nationales et locales en faveur de la réduction des déchets à la source entraîneront une réduction de la production des déchets mais la quantification est aujourd'hui difficile.






A.VIII. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DE SON ÉVOLUTION PROBABLE EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le tableau suivant constitue une synthèse de l'état initial de l'environnement et de son évolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet. Il identifie les enjeux et les contraintes afin de guider l'analyse des impacts.












Tableau 60 : Synthèse de l'état initial de l'environnement, scénario tendanciel, contraintes et enjeux identifiés pour le projet

Légende :

 Evolution négative de la thématique environnementale	 Aucune évolution prévue de la thématique environnementale	 Evolution positive de la thématique environnementale	 Incertitudes sur l'évolution de la thématique environnementale
---	---	--	--

Thématiques environnementales		Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel en l'absence de mise en œuvre du projet	Contraintes et enjeux identifiés pour le projet
Milieu physique	Climat	Le climat de la zone d'étude est un climat montagnard caractérisé par des hivers froids et des étés frais et humides. La moyenne annuelle des précipitations est d'environ 800 mm et la température moyenne annuelle est de l'ordre de 10°C.	 De manière générale, Explore 2070 et le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne ont des prédictions similaires qui tendent vers une augmentation des températures (de l'ordre de 2°C) et de l'évapotranspiration ainsi qu'un changement dans la répartition des précipitations avec un cumul annuel globalement constant.	Aucune contrainte particulière identifiée pour le projet. Enjeu de limitation des émissions de gaz à effet de serre. Enjeu de prise en compte des évolutions climatiques dans le projet (diminution de la ressource en eau, augmentation des risques naturels...).
	Topographie	Dans la zone d'étude, la topographie est essentiellement liée aux massifs environnants et aux cours d'eau.	 La topographie de l'aire d'étude n'est pas vouée à évoluer sensiblement.	Contrainte d'implantation de la nouvelle station de potabilisation incluant un nouveau réservoir de tête sur un point haut. Enjeu d'amélioration de la desserte en eau destinée à la consommation humaine.
	Sols et sous-sols	Le bassin versant de la Colagne est localisé dans le centre-sud du Massif central français. La majeure partie de ce bassin versant est localisée en milieu granitique (granits à « dents de cheval ») du massif de la Margeride. Le seuil des « Valettes », où sera créée la future prise d'eau, est implanté au droit de formations géologiques alluvionnaires récentes, tandis que la prise d'eau actuelle de Saint-Léger-de-Peyre se situe sur des formations de gneiss. La future station de potabilisation sera localisée au droit de plaquettes calcaires à bancs de marnes vertes et bleues. Les réseaux d'adduction projetés seront situés au droit de différentes formations géologiques dont des alluvions récentes, des gneiss, des plaquettes calcaires à bancs de marnes vertes et bleues et des bancs avec de minces lits marneux. Le projet ne recoupe aucun site et sol pollué ou potentiellement pollué.	 Les sols et le sous-sol de l'aire d'étude ne sont pas voués à évoluer sensiblement.	Respect des contraintes géotechniques locales pour la mise en œuvre des ouvrages du projet. Enjeu de maintien de la stabilité des sols et de préservation de la qualité des sols.
	Eaux souterraines	Le projet va concerner deux masses d'eau affleurantes : <ul style="list-style-type: none"> la masse d'eau FRFG007B intitulée « Socle amont du bassin versant du Lot » ; la masse d'eau FRFG058A intitulée « Calcaires des Grands Causses et Avant-Causses du bassin versant du Lot - partie Est » identifiée comme zone de sauvegarde (ex ZPF) dans le SDAGE Adour Garonne 2022-2027. Ces masses d'eau renferment, au droit de la zone d'étude, 2 aquifères : <ul style="list-style-type: none"> l'aquifère du « Socle du bassin versant de la Colagne » (BDLISA 370AK02), majoritaire au sein de la zone d'étude ; l'aquifère des « Grès, calcaires et dolomies de l'Hettangien au Carixien dans le Causse de Méjean – système des Grands Causses » (BDLISA 362AC05). On retiendra le bon l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eau souterraines concernées par le projet, ainsi que leur faible vulnérabilité.	 Le changement climatique va avoir comme conséquence une baisse de la recharge des nappes.	Aucune contrainte identifiée pour le projet. Enjeu de préservation des ressources en eau souterraine d'un point de vue qualitatif et quantitatif.
	Eaux superficielles et milieux aquatiques	Le cours d'eau principal de la zone d'étude est la Colagne, affluent rive droite du Lot. La prise d'eau actuelle tout comme la nouvelle prise d'eau sont localisées sur ce cours d'eau.	 De manière générale, explore 2070 et le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne projettent une diminution importante des débits	Contraintes liées à la réalisation de travaux (arasement du seuil actuel de Saint-Léger-de-Peyre et construction du

Thématiques environnementales		Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel en l'absence de mise en œuvre du projet	Contraintes et enjeux identifiés pour le projet
		Le ravin des Fouons, milieu récepteur du rejet de la nouvelle station de potabilisation, est un cours d'eau validé sur sa partie aval (et non au niveau du futur rejet). Il s'agit d'un affluent rive gauche de la Colagne, en aval du seuil des « Valettes ».	notamment à l'été. Par ailleurs, cette diminution des débits augmente la vulnérabilité des cours d'eau aux risques de pollution en diminuant leurs capacités de dilution.	nouveau seuil des « Valettes ») dans le lit mineur de la Colagne. Enjeu de préservation des ressources en eau superficielles d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Enjeu de préservation des milieux aquatiques.
Risques naturels et technologiques	Risques naturels	Le projet est concerné par le risque d'inondation, le risque sismique, le risque de mouvements de terrain, le risque feux de forêt. Seule la nouvelle prise d'eau sur la Colagne sera située en zone inondable.	🚫 Le changement climatique est susceptible d'aggraver les risques naturels, en particulier le risque d'inondation et le risque de feux de forêt.	Enjeu d'amélioration de la résilience du système d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine
	Risques technologiques	Le projet est concerné par le risque de transport de matières dangereuses et le risque de rupture de barrage.	🚫 Le changement climatique est susceptible d'aggraver les risques technologiques.	Enjeu d'amélioration de la résilience du système d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine
Milieu naturel	Milieus bénéficiant d'une protection réglementaire	Le projet recoupe : <ul style="list-style-type: none"> La forêt sectionale de « Valadou » traversée par la canalisation d'adduction entre la nouvelle station de potabilisation et le réservoir de Marvejols (sous voirie existante) ; Le Parc Naturel Régional (PNR) de l'Aubrac dans lequel s'inscrit la prise d'eau actuelle sur la Colagne au niveau du seuil de Saint-Léger-de-Peyre, la nouvelle prise d'eau sur la Colagne au niveau du seuil des « Valettes » et la nouvelle canalisation d'adduction entre la nouvelle prise d'eau et la nouvelle station de potabilisation. Il n'est pas situé dans un site Natura 2000 ni en amont hydrographique. Les sites Natura 2000 les plus proches sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> La Zone Spéciale de Conservation (ZSC – Directive Habitats) FR9101375 « Falaises de Barjac et cause des Blanquets » située à environ 3 km au Sud de la zone d'étude ; La Zone Spéciale de Conservation (ZSC – Directive Habitats) FR9101352 « Plateau de l'Aubrac » située à environ 4 km à l'Est de la zone d'étude. Le projet, par ailleurs inclus dans le zonage de 4 Plans Nationaux d'Actions, est susceptible d'affecter les espèces menacées suivantes : milan royal, loutre, chiroptère et Vautour Fauve.	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Le territoire étant globalement rural et naturel, le milieu naturel est peu voué à évoluer sur l'aire d'étude. 🚫 Adaptation de la faune, de la flore et des habitats dans un contexte de changement climatique. 	Aucune contrainte particulière identifiée pour le projet. Enjeu de préservation des milieux naturels bénéficiant d'une protection réglementaire, de non-destruction d'espèces menacées ou d'habitats d'espèces menacées.
	Inventaires remarquables	Le projet n'est inclus ou ne traverse aucun milieu naturel faisant l'objet d'un inventaire remarquable.		Aucune contrainte particulière identifiée pour le projet. Enjeu de préservation des milieux naturels couverts par un inventaire remarquable.
	Faune, flore, habitats au droit du projet	Les zones d'emprises pour la nouvelle station de potabilisation et de la prise d'eau sur la Colagne ne semblent pas présenter d'enjeu particulier vis-à-vis de la faune, de la flore et des habitats.		Contrainte de limitation des emprises du chantier et d'évitement des impacts sur la faune, la flore et les habitats. Enjeu de préservation des habitats, de la faune et de la flore locaux.
	Zones humides	Le projet ne va s'implanter au droit d'aucune zone humide inventoriée.		Aucune contrainte particulière identifiée pour le projet. Enjeu de préservation des zones humides.
	Patrimoine culturel et paysager	Les nouvelles canalisations prévues au projet ainsi que le nouveau brise charge recoupent les périmètres de protection d'un site classé (Dolmen sur les communes de Marvejols et de Montrodat) et de deux sites inscrits (Porte de Soubeyran et Eglise paroissiale de Notre-Dame-de-la-Carce sur la commune de Marvejols) au titre des monuments historiques. Le projet ne recoupe aucun site classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Par ailleurs, il ne recoupe aucune zone de présomption de prescription archéologique.	✗ Le patrimoine culturel général existant n'est pas voué à évoluer.	Contrainte liée aux travaux d'aménagement de nouvelles canalisations dans des périmètres de protection de sites classés et inscrits au titre des monuments historiques. Enjeu de non-dégradation des sites classés et inscrits au titre des monuments historiques.
Patrimoine paysager	Le projet ne recoupe aucun site remarquable du patrimoine paysager.	✗ Le patrimoine paysager général existant n'est pas voué à évoluer.	Aucune contrainte particulière identifiée pour le projet. Enjeu de préservation du patrimoine paysager.	

Thématiques environnementales		Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel en l'absence de mise en œuvre du projet	Contraintes et enjeux identifiés pour le projet
	Paysage	<i>Situé à la frontière entre les grands ensembles paysagers de la Margeride et de la Vallée du Lot et les avants-Causse, le projet concerne et traverse plusieurs paysages différents : des paysages agricoles, des paysages forestiers et des paysages urbains à Marvejols.</i> <i>La prise d'eau actuelle sur la Colagne au niveau du seuil de Saint-Léger-de-Peyre, la nouvelle prise d'eau sur la Colagne au niveau du seuil des « Valettes » et la nouvelle canalisation d'adduction entre la nouvelle prise d'eau et la nouvelle station de potabilisation sont inclus dans le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) de l'Aubrac.</i>	 Avec la croissance de la population sur l'aire d'étude, il est possible de s'attendre à une densification de l'urbanisation, au détriment des espaces agricoles et forestiers.	Aucune contrainte particulière identifiée pour le projet. Enjeu de préservation et de maintien du caractère rural et naturel et d'intégration paysagère des nouveaux ouvrages.
Milieu humain et socioéconomique	Population et habitat	<i>Le territoire présente un caractère rural. L'habitat se concentre le long de la Colagne et notamment dans la ville de Marvejols.</i> <i>A l'heure actuelle, le territoire qui sera alimenté en eau destinée à la consommation humaine par la nouvelle prise d'eau sur la Colagne compte environ 5 100 habitants. Les besoins en eau destinée à la consommation humaine sont de 2 000 m³/j en pointe sur ce territoire.</i>	 Dans le futur, le territoire qui sera alimenté en eau destinée à la consommation humaine par la nouvelle prise d'eau sur la Colagne comptera environ 5 550 habitants. Les besoins en eau destinée à la consommation humaine seront de 3 000 m³/j en pointe sur ce territoire.	Aucune contrainte particulière identifiée pour le projet. Enjeu de maintien et de renforcement de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine
	Occupation des sols	<i>Hormis le tissu urbain de Marvejols et de Montrodât Village, la zone d'étude est divisée entre les surfaces agricoles (prairies et cultures) et les milieux naturels (forêts, cours d'eau...).</i>	 Avec la croissance de la population sur l'aire d'étude, il est possible de s'attendre à une densification de l'urbanisation, au détriment des espaces agricoles et forestiers.	Contrainte d'acquisition des terrains accueillant le projet. Enjeu de préservation et de maintien du caractère rural et naturel.
	Economie et tourisme	<i>L'activité économique dans l'aire d'étude est largement dominée par l'agriculture et plus particulièrement l'élevage. On recense également d'autres activités économiques représentées par l'activité médico-sociale, l'enseignement, le bâtiment et le tourisme notamment.</i>	 La mise en œuvre des différentes politiques de planification territoriale devrait permettre de favoriser l'emploi et les activités économiques.	Aucune contrainte particulière identifiée pour le projet. Enjeu de maintien et de renforcement de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.
	Déplacements et infrastructures de transport	<i>Les principaux axes routiers de l'aire d'étude sont le RD999, la RD808, la RD809, la RD806 et la RD1. D'autres routes, petites départementales ou communales, sillonnent le territoire et relient les différents secteurs d'habitat isolé entre eux.</i> <i>Le tracé des nouvelles canalisations du projet empruntera essentiellement le tracé de voiries communales existantes. Il empruntera également le tracé de la RD999.</i>	 Aucune évolution significative des déplacements et des infrastructures de transport n'est prévue sur l'aire d'étude.	Aucune contrainte particulière identifiée pour le projet. Enjeu de limitation des déplacements en lien avec la mise en œuvre du projet. Enjeu de non-dégradation des infrastructures de transport.
	Planification territoriale	<i>La zone d'étude s'inscrit sur la quasi-totalité de son tracé au sein de zones classées naturelles ou agricoles dans les documents d'urbanisme des communes concernées. Ces zones autorisent les ouvrages nécessaires au fonctionnement des services publics.</i>	 Aucune évolution significative de la planification territoriale n'est prévue sur l'aire d'étude.	Aucune contrainte identifiée pour le projet, les règlements d'urbanisme autorisant l'implantation des nouvelles installations. Enjeu de maintien et de renforcement de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.
Cadre de vie et santé	Qualité de l'air	<i>Sur l'aire d'étude, la qualité de l'air peut être qualifiée de bonne.</i>	 La qualité de l'air sur l'aire d'étude est vouée à s'améliorer.	Aucune contrainte particulière identifiée pour le projet. Enjeu de préservation de la bonne qualité de l'air.
	Ambiance sonore	<i>Hormis dans le centre-ville de Marvejols située en milieu urbain, l'ambiance sonore peut être qualifiée de calme dans l'aire d'étude.</i> <i>En milieu urbain, l'ambiance sonore est plus dégradée notamment en périphérie de la RD n° 809.</i>	 Aucune évolution significative de l'ambiance sonore n'est prévue sur l'aire d'étude.	Aucune contrainte particulière identifiée pour le projet. Enjeu de préservation de l'ambiance sonore globalement calme.
	Vibrations	<i>L'aire d'étude n'est pas un territoire particulièrement concerné par les vibrations.</i>	 Aucune évolution significative des vibrations n'est prévue sur l'aire d'étude.	Aucune contrainte particulière identifiée pour le projet. Enjeu de préservation de l'aire d'étude vis-à-vis des vibrations.
	Emissions lumineuses	<i>La pollution lumineuse de l'aire d'étude est caractéristique de villes en zone rurale. Dans l'aire d'influence de la ville de Marvejols, la pollution lumineuse est présente et s'estompe rapidement lorsque l'on quitte la ville et ses abords.</i>	 La pollution lumineuse a plutôt tendance à augmenter sur le territoire métropolitain mais volonté des politiques publiques de réduire les émissions lumineuses notamment du fait de la situation partielle de l'aire d'étude dans le périmètre du PNR de l'Aubrac qui vise notamment la gestion écologique de l'éclairage public en faveur de la « trame noire ».	Aucune contrainte particulière identifiée pour le projet. Enjeu de préservation de l'aire d'étude vis-à-vis des émissions lumineuses.
	Emissions d'odeurs	<i>L'aire d'étude n'est pas un territoire particulièrement concerné par les émissions d'odeurs.</i>	 Aucune évolution significative des émissions d'odeurs n'est prévue sur l'aire d'étude.	Aucune contrainte particulière identifiée pour le projet.

Thématiques environnementales		Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel en l'absence de mise en œuvre du projet	Contraintes et enjeux identifiés pour le projet
				<i>Enjeu de préservation de l'aire d'étude vis-à-vis des émissions d'odeurs.</i>
	Chaleur et radiations	<i>L'aire d'étude n'est pas un territoire particulièrement concerné par les émissions de chaleur et les radiations.</i>	✘ <i>Aucune évolution significative des émissions de chaleur et des radiations n'est prévue sur l'aire d'étude.</i>	<i>Aucune contrainte particulière identifiée pour le projet. Enjeu de préservation de l'aire d'études vis-à-vis des émissions de chaleur et des radiations.</i>
	Déchets	<i>Sur l'aire d'étude, la collecte des déchets ménagers et assimilés est à la charge de la Communauté de Commune du Gévaudan.</i>	🔗 <i>L'évolution de la population et de l'urbanisation ainsi que des activités économiques sera à l'origine d'un accroissement de la production de déchets sur le secteur d'étude. Parallèlement, les politiques nationales et locales en faveur de la réduction des déchets à la source entraîneront une réduction de la production des déchets mais la quantification est aujourd'hui difficile.</i>	<i>Aucune contrainte particulière identifiée pour le projet. Enjeu de gestion des déchets produits par le projet.</i>